

COLLECTION DES RaPPORTS

SEPTEMBRE 1997



N° 181

LA PERCEPTION DU CHÔMAGE ET DES POLITIQUES D'EMPLOI AU DÉBUT 1997

Étude réalisée à la demande du Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité (DARES)

Catherine DUFLOS

Département "Conditions de vie et Aspirations des Français"

CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

CREDOC

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

**LA PERCEPTION DU CHOMAGE
ET DES POLITIQUES D'EMPLOI AU DEBUT 1997**

Catherine Duflos

Etude réalisée à la demande du Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité (DARES)
20bis, rue d'Estrées - 75700 PARIS

Septembre 1997

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS

**Etude réalisée à la demande du Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité (DARES)**

Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :

- . Georges Hatchuel (Directeur Adjoint du CREDOC)
- . Franck Berthuit, Isabelle Delakian, Catherine Duflos, Ariane Dufour, Françoise Gros,
Anne-Delphine Kowalski, Jean-Pierre Loisel.

C R E D O C

Président : Bernard Schaefer

Directeur : Robert Rochefort

Sommaire

	<i>Pages</i>
Note de synthèse	I
Introduction	1
Chapitre 1 : Le chômage : une préoccupation majeure des Français	5
1 - Une hausse du taux de chômage	5
. Une légère hausse du taux de chômage déclaré	5
. Le vécu du chômage au cours de la décennie écoulée	7
. Sur un an, le taux de chômage des actifs est en hausse	9
2 - Inquiétude et pessimisme vis-à-vis du chômage se maintiennent à un niveau élevé	11
. Une légère atténuation de l'inquiétude vis-à-vis du chômage	11
. Le sentiment de menace de chômage remonte légèrement	15
. Le pessimisme vis-à-vis du chômage persiste	18
. Le chômage reste de loin la première préoccupation des Français	20
. Les raisons de l'importance du chômage, selon les Français	22
Chapitre 2 : Les Français face à l'indemnisation des chômeurs	29
1 - Une forte propension à la « solidarité »	29
2 - Les Français sont partagés face à l'utilisation de l'excédent de ressources	35
3 - Justifier de sa recherche d'emploi pour conserver les indemnités de chômage	39
Chapitre 3 : Les opinions sur les mesures de lutte contre le chômage	43
1 - Les mesures le plus efficaces pour réduire le chômage	44
2 - Les contreparties demandées aux employeurs, en cas d'allègement des charges sociales	52
3 - Pour une majorité de Français, le TTP peut contribuer à réduire le chômage	57
4 - Les opinions sur la réduction de la durée du travail	63
4.1 L'idée de la réduction du temps de travail comme solution possible au problème de l'emploi : 60% des Français y croient	64
4.2 Une résistance sensible à la diminution de salaire	69
4.3 Réduire son salaire à certaines conditions	74

5 - Quatre groupes d'opinions	82
6 - Les jugements des Français sur les politiques d'emploi	85
6.1 Des avis partagés sur les effets des politiques d'emploi	85
6.2 Un sentiment très fort d'inefficacité des mesures de lutte contre le chômage	89
7 - Les entreprises d'abord, l'Etat ensuite, doivent davantage s'engager dans la lutte contre le chômage	95
 Chapitre 4 : Les problèmes de recrutements et de licenciements	99
1 - Pour les Français, le principal frein à l'embauche réside dans les cotisations sociales trop élevées	99
2 - C'est d'abord aux entreprises de faire un effort pour garder leur personnel	105
3 - Les exonérations de charges sociales à l'embauche profitent plus, selon les Français, aux entreprises	110
 Conclusion	115
 Annexes	119
Annexe 1 : Les sujets qui préoccupent le plus les Français : résultats 1991-1997	121
Annexe 2 : Raison de l'importance du chômage actuel : nomenclature de postcodage (1997)	122
Annexe 3 : Les attitudes des salariés face au travail à horaires réduits : une partition en quatre classes (début 1997)	123
Annexe 4 : Les opinions sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage : rappel des résultats de 1990 à 1995	131
Annexe 5 : Questions posées à la demande de la DARES dans la vague de début 1997	132

**La perception du chômage
et des politiques d'emploi au début 1997**

- Note de synthèse -

Mauvais chiffres de l'emploi, climat général de « crise de confiance collective » : les Français restent au début 1997 très préoccupés par la situation de l'emploi, dont ils n'envisagent pas d'amélioration prochaine. Leur inquiétude vis-à-vis du risque de chômage se maintient donc à un niveau élevé et le mal reste le sujet « numéro un » de leurs préoccupations. De surcroît, leur scepticisme en matière d'efficacité des politiques d'emploi ne désarme pas, bien au contraire. Dans ce contexte, les attitudes et opinions des Français sur ces sujets relèvent, en alternance, de la compréhension, de la sévérité, de l'hésitation et de la prudence. En vérité, ils paraissent en attente de solutions ou d'orientations nouvelles pour enrayer le chômage, telles que par exemple la réduction -sous conditions- du temps de travail. Une des certitudes de nos concitoyens est cependant que les entreprises sont aujourd'hui un maillon essentiel dans les dispositifs « anti-chômage » : ils reconnaissent, certes, les lourdes contraintes qui pèsent sur elles, mais ils leur demandent aussi de faire des efforts d'implication et comptent d'abord sur elles pour préserver l'emploi.

Voilà les principaux éléments qui se dégagent des réponses formulées par les Français dans la vague de Janvier 1997 de l'enquête du CREDOC sur les « *Conditions de vie et les Aspirations des Français* ». Plus précisément, quatre éléments importants se dégagent de l'analyse effectuée :

- Les Français demeurent **très inquiets vis-à-vis du chômage** (75 % le sont), même si leur anxiété à cet égard s'est légèrement atténuée en un an (- 3 points) ; la crainte du chômage s'est cependant sensiblement diffusée chez les cadres supérieurs et professions libérales. De fait, le **pessimisme** quant à l'avenir de l'emploi reste très élevé : 74% de la population (+ 2 points en deux ans) pronostiquent la poursuite de l'augmentation du nombre de demandeurs dans les prochaines années.

Le chômage reste donc pour les Français une préoccupation majeure. A ce pessimisme, s'ajoute un **fort scepticisme** quant à l'utilité des politiques d'emploi : 90% des personnes interrogées déplorent à présent l'inefficacité des mesures mises en oeuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage. D'ailleurs, les Français se montrent relativement hésitants sur les effets réels de ces politiques : s'agit-il d'un simple apport financier ou d'une véritable aide au retour à l'emploi ? Résignés, désabusés ou peut-être « dépassés » par des mécanismes complexes difficiles à maîtriser, nos concitoyens cherchent toujours les causes de l'importance du chômage dans des facteurs économiques au sens large : progrès, crise ou plus simplement insuffisance d'emplois. Mais, même si ces raisons générales rassemblent la moitié des avis, la responsabilité patronale apparaît maintenant quatre fois plus souvent évoquée (12% de citations au total) qu'au début des années 90. En tout état de cause, la diversité des arguments fournis spontanément confirme que, pour l'opinion, le chômage n'a pas une seule cause, mais bien une multiplicité de sources complémentaires.

- Ce contexte d'inquiétude n'est pas sans rapport avec le regard que portent les Français sur le système d'indemnisation. Devant la montée du chômage et des problèmes d'exclusion, leur **propension à la « solidarité »** s'exprime avec force, après s'être légèrement effritée l'an dernier : une large majorité de la population (73%) se prononce en faveur de l'**indemnisation de tous les chômeurs** sans exclusive. Mais très soucieux de l'emploi, les Français sont beaucoup **plus partagés** quant à l'utilisation des ressources excédentaires de l'assurance-chômage: les uns souhaitent que ces sommes soient affectées en priorité aux **aides à la création d'emplois** (46%), les autres privilégient plutôt l'**amélioration du système d'indemnisation** (44%). Ceci étant, le consensus demeure autour de deux idées : le chômeur doit pouvoir conserver tout ou partie de son allocation pour se former ou s'il exerce une activité réduite ; mais il doit aussi donner des gages de sa bonne foi en **justifiant de sa recherche effective d'emploi**.
- Comme au début 1996, les Français croient toujours à la nécessité, pour lutter contre le chômage, de mettre en avant deux mesures précises : des **aménagements du temps de travail**, tels que le travail à temps partiel, et des **allègements généraux des charges sociales patronales**. En revanche, le développement de nouvelles formes d'emploi (emplois de proximité, travaux d'intérêt général ...) continue de leur apparaître moins prometteur dans ses effets. Ce n'est pas pour autant qu'ils sont prêts à admettre qu'on accorde aux employeurs, sans

contreparties, un allègement de leurs charges : 54 % des Français attendent qu'on demande aux entreprises, en retour, de **créer des emplois supplémentaires**. Un lien plus manifeste entre « baisse du coût du travail » et « création d'emplois » est donc souhaité par une majorité de Français.

Nos concitoyens restent également convaincus des vertus d'une **mesure de réduction du temps de travail** : 64 % (comme en 1996) estiment que cela créerait des emplois. Cette opinion est maintenant majoritaire dans toutes les catégories sociales, à la seule exception des indépendants. Cette évolution des attitudes explique, en partie, la stagnation - à un niveau élevé- de l'idée, partagée par 64 % des personnes interrogées, que le développement des emplois à temps partiel pourrait réduire le chômage. Cependant, la question de la diminution de salaire en accompagnement d'une mesure générale de réduction de la durée du travail ne fait l'objet d'aucun consensus : près de quatre Français sur dix (39 %, comme l'an dernier) y sont totalement hostiles. Quant aux autres, ils ne l'accepteraient pas tous « sans sourciller » : 45 % des Français mettent des « conditions » à d'éventuelles concessions salariales (quatorze points de plus qu'en 1995). Au total, 14 % « seulement » des actifs seraient aujourd'hui prêts à accepter sans réserves une réduction de salaire correspondant à la baisse du temps de travail.

Il reste que si le principe de la réduction de la durée du travail est maintenant mieux accepté, les attitudes continuent de refléter au moins autant des choix personnels qu'une réelle réflexion sur les effets potentiels de la mesure. Ainsi, les salariés tendent à réagir d'autant plus favorablement à une telle mise en application que les modalités proposées correspondent à leurs désirs propres (souhait de travailler à horaires réduits, priorité accordée au temps libre). Ceci étant, dans l'hypothèse de généralisation d'une telle mesure, 39 % des Français considèrent qu'elle ne devrait s'accompagner d'aucune réduction de salaire et 44 % que la réduction salariale devrait être « modulée » (c'est-à-dire ne pas être systématiquement égale à la baisse du temps de travail).

- Enfin, si la population est consciente que les entreprises ont à subir des contraintes, elle ne nie pas les responsabilités qui sont les leurs dans le domaine de l'emploi. Certes, les Français admettent, dans leur grande majorité (à 78 %), que **le poids des charges sociales est le principal frein à l'embauche**. Mais en même temps, ils considèrent que c'est avant tout **aux entreprises, plus qu'aux salariés, de faire les efforts nécessaires pour sauver l'emploi**, en acceptant par exemple de réduire

leurs marges pour éviter des licenciements. D'ailleurs, une bonne moitié de la population (56%) estime que ce sont les employeurs, avant même les demandeurs d'emploi concernés, qui sont les principaux bénéficiaires des exonérations de charges qui ont déjà pu être mises en place. Plus généralement, les Français attendent aujourd'hui des entreprises, comme de l'Etat, un engagement accru dans la lutte contre le chômage.

Les résultats présentés ici ont déjà été analysés dans Premières Synthèses de la DARES : « Les Français, le chômage et les mesures pour l'emploi, au début 1997 », Ministère du Travail et des Affaires Sociales, 97-06 - N° 25.1.

Introduction

Les opinions recueillies au début 1997 sur la façon dont l'opinion publique **perçoit le chômage, son indemnisation et certaines mesures pour l'emploi** (enquête « *Conditions de vie et Aspirations des Français* » du CREDOC) s'inscrivent dans un paysage économique morose : le chômage se maintient à un niveau très élevé, le climat social est relativement « tendu » et la « crise de confiance collective » reste au plus haut¹.

Un tel contexte ne pouvait manquer d'influer sur l'état d'esprit de nos concitoyens, et en particulier sur leur perception des problèmes d'emploi : inquiets du chômage et pessimistes sur son évolution -mais peut-être aussi « dépassés » par la complexité d'un phénomène bien difficile à maîtriser-, ils affichent des **positions ambivalentes**, certaines « généreuses », d'autres plus sévères, les unes hésitantes, les autres plus tranchées. Ainsi :

- * Les Français, préoccupés par le chômage et l'exclusion, se montrent « **solidaires** » des chômeurs, en reconnaissant par exemple le droit à l'indemnisation pour tous. Mais ils se montrent beaucoup plus **partagés** à propos de l'utilisation de l'excédent de ressources du régime d'assurance-chômage : les uns souhaitent que ces sommes soient affectées en priorité à la **création d'emplois**, les autres désirent qu'elles servent à **parfaire le système d'indemnisation**.
- * Conscients des contraintes pesant sur les entreprises, nos concitoyens sont favorables à un **allègement des charges sociales patronales**, pour aider à la lutte contre le chômage, mais ils exigent des **contreparties** : l'engagement des entreprises d'embaucher. D'ailleurs, si les Français cherchent toujours les causes du chômage actuel dans des facteurs économiques au sens large (progrès, crise ou simplement manque d'emplois), la responsabilité patronale apparaît de plus en plus couramment évoquée.

¹ Voir « *Janvier 1997 : la crise de confiance collective reste au plus haut, malgré un reflux significatif des inquiétudes* », par G. Hatchuel, CREDOC, mars 1997, note réservée aux souscripteurs au système d'enquêtes.

- * L'ambivalence de nos concitoyens transparaît également à propos de **l'aménagement du temps de travail**. Ils se montrent en effet toujours aussi convaincus des vertus créatrices d'emploi de la réduction de la durée du travail, mais ils restent très dubitatifs et très partagés sur les modalités d'application de la mesure, notamment sur la diminution de salaire qui devrait l'accompagner : le refus même de « toucher » à la rémunération rencontre toujours un fort écho dans la population.

L'analyse détaillée des opinions et perceptions des Français sur ces sujets constitue précisément l'objet de ce document. Quatre parties le composent :

- **Un premier chapitre** fournit quelques éléments sur la situation en matière de chômage et la perception qu'en a la population : l'inquiétude vis-à-vis du risque de chômage se maintient à un niveau très élevé ; le mal reste d'ailleurs le premier sujet des préoccupations de nos concitoyens. Quant au pronostic d'une détérioration persistante de la situation de l'emploi, il a gagné, en deux ans, l'ensemble du corps social français.
- **Le deuxième chapitre** porte sur le bien-fondé du système d'indemnisation. Si une large majorité de nos concitoyens font preuve de « solidarité », en se prononçant pour l'indemnisation de « tous » les chômeurs, leurs avis sont en revanche très partagés quant à l'utilisation des ressources excédentaires du régime d'assurance-chômage. Ceci étant, le consensus se maintient autour de deux idées : le chômeur doit pouvoir conserver son allocation pour se former ; il doit aussi justifier de sa recherche d'emploi effective.
- **Le troisième chapitre** analyse les opinions des Français sur les politiques de lutte contre le chômage. Les réponses fournies sur ce sujet confirment en grande partie ce qu'ils exprimaient déjà l'an dernier : croyance en des mesures d'aménagement du temps de travail, mais « prudence » dans leur acceptation concrète ; « accord » avec l'allègement des charges des employeurs, mais exigence de contreparties effectives ; extrême sévérité des jugements sur l'efficacité des politiques actuelles ; attente d'une intervention accrue des entreprises, mais aussi de l'Etat, dans la lutte contre le chômage.

- Enfin, le quatrième chapitre est axé sur les questions de recrutements et de licenciements. Les Français reconnaissent le rôle-clé des entreprises dans les problèmes d'emploi. Trop contraintes, selon eux, par des charges sociales excessives, les entreprises se voient cependant imputer un « devoir » d'action : en cas de menaces de licenciements, les Français considèrent que c'est d'abord à elles de faire des efforts pour garder leurs salariés, par exemple en réduisant leurs marges.

Rappel

Les résultats sont issus de l'enquête qui s'est déroulée sur l'ensemble du territoire métropolitain en décembre 1996 - janvier 1997, auprès d'un échantillon de 2005 personnes âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Les questions insérées sur ces sujets sont restées identiques à celles posées lors de la vague précédente¹.

¹ Les caractéristiques techniques de l'enquête figurent dans le rapport général de présentation des **premiers résultats de l'enquête de fin 1996-début 1997** (CREDOC, mars 1997). Les premiers résultats concernant plus particulièrement le chômage et les politiques d'emploi, ainsi que les évolutions observées, ont été présentés dans un document intitulé : *"Le chômage, le système d'indemnisation et les politiques d'emploi, vus par les Français, au début 1997"* (CREDOC, mars 1997). Le commanditaire de l'étude est la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. On trouvera à l'annexe 5 du présent rapport le libellé intégral des questions posées début 1997 et les résultats chiffrés des réponses.

Chapitre 1 : Le chômage : une préoccupation majeure des Français

Les Français demeurent, début 1997, **très inquiets du chômage**, même si leur anxiété à cet égard s'est un peu atténuée en un an. Le sentiment d'en être menacé à court terme connaît un léger regain et le fléau reste la préoccupation centrale d'une majorité de nos concitoyens. De surcroît, l'espoir d'une décrue du nombre des demandeurs d'emploi reste tout aussi ténu que l'an dernier : trois Français sur quatre pronostiquent une augmentation du chômage pendant plusieurs années.

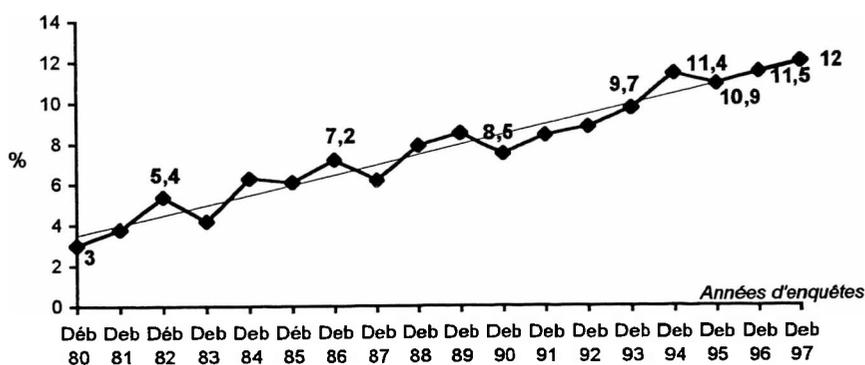
Ces jugements trouvent place, à vrai dire, dans un contexte de hausse effective du nombre de demandeurs d'emploi : le taux de chômage, au sens du BIT, établi à 12,7% en décembre 1996, a gagné un point sur l'année.

1. Une hausse du taux de chômage

➔ *Une légère hausse du taux de chômage déclaré*

Début 1997, 12% des personnes interrogées déclarent être au chômage ou à la recherche d'un emploi (+ 0,5 point en un an). La hausse de cet indicateur, déjà constatée l'an dernier (+ 0,6 point) se poursuit donc. Le « **taux de chômage déclaré**¹ » atteint à présent un niveau record depuis le début des années 80 (graphique 1).

¹ On rappellera qu'est ici considéré comme chômeur tout individu de 18 ans et plus ayant lui-même déclaré *être chômeur ou à la recherche d'un emploi* à la date de l'interview. S'appuyant uniquement sur les déclarations spontanées des personnes interrogées, le « taux de chômage » dans l'échantillon enquêté ne peut être comparé stricto sensu au taux national, pour lequel sont appliqués les critères du BIT. On rappellera aussi, à cet effet, que les indicateurs de chômage doivent être comparés avec prudence, les conventions de définition et de mesures différentes étant à l'origine d'écarts importants.

Graphique 1**Evolution du taux de chômage déclaré de 1980 à 1997**

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les jeunes, et tout particulièrement les jeunes peu ou pas diplômés, les employés et les ouvriers sont, comme les années précédentes, les populations les plus affectées par le chômage : le taux déclaré dépasse chez eux les 20% (tableau 1).

On peut noter, par rapport à 1996, trois évolutions principales :

- Les **employés** voient cette année leur taux de chômage nettement s'aggraver (+ 4,1 points en un an).
- C'est également le cas des diplômés du bac ou de l'enseignement technique, avec une augmentation de 4,4 points.
- Enfin, alors que les femmes présentaient ces dernières années un taux de chômage supérieur à celui des hommes, la proportion s'inverse en 1997 : on compte, selon les déclarations, plus de chômeurs chez les seconds que chez les premières.

Tableau 1
Taux de chômage dans différentes catégories de la population
 - début 1993 à début 1997 -

	(en %)				
	Début 1993	Début 1994	Début 1995	Début 1996	Début 1997
	A	B	C	D	E
Ensemble des personnes déclarant être au chômage	9,7	11,4	10,9	11,5	11,9
Homme	8,7	10,5	9,8	11,1	13,6
Femme	10,6	12,2	11,8	11,9	10,5
18 à 24 ans	23,8	18,8	19,5	23,0	22,9
25 à 39 ans	11,9	16,5	18,3	16,2	16,9
40 à 59 ans	9,3	12,3	8,5	10,9	11,7
Diplôme inférieur au bac	11,0	12,4	10,2	12,4	12,2
Bac, technique (niveau bac)	7,9	9,7	12,4	9,0	13,4
Diplôme du supérieur	5,2	8,1	12,4	10,1	10,0
Moins de 30 ans, sans diplômes	35,3	25,4	26,1	32,1	33,8
Moins de 30 ans, bepc	14,4	20,0	20,1	20,1	21,2
Moins de 30 ans, bac et plus	9,9	14,1	19,8	14,1	17,3
30-49 ans, sans diplômes	13,0	20,1	13,8	16,9	15,5
Cadre supérieur, prof. intermédiaire	8,2	11,5	14,3	12,2	12,5
Employé	20,6	24,0	19,6	19,1	23,2
Ouvrier	25,3	27,4	22,0	29,3	29,6

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Au total, tous les groupes sociaux sont aujourd'hui largement concernés par le chômage. En quatre ans, celui-ci s'est d'ailleurs très nettement diffusé dans des catégories qui auparavant en étaient plutôt « préservées » : les diplômés du supérieur (+ 5 points), notamment les jeunes diplômés (+ 7 points) ou les cadres (+ 4 points).

➡ *Le vécu du chômage au cours de la décennie écoulée*

Début 1997, près d'un tiers de la population (32 % exactement) déclare être passé par au moins une période de chômage au cours des dix dernières années, contre un quart début 1988. Cette proportion se stabilise cette année, après avoir gagné un point entre 1995 et 1996 (tableau 2-a).

Tableau 2-a

Au cours des dix dernières années, avez-vous été au chômage ?

	(en %)									
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Oui *.....	25,1	26,0	26,7	27,2	25,1	29,0	31,0	30,7	31,6	31,8
Non, jamais	74,9	74,0	73,3	72,8	74,9	71,0	69,0	69,3	68,4	68,2
Ensemble	100,0									

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

*Y compris période actuelle de chômage pour les enquêtés concernés ou recherche actuelle d'un premier emploi.

La fréquence des périodes de chômage rencontrées varie peu d'une année sur l'autre. Parmi les 32% de Français concernés, 18% n'ont connu qu'une seule période de chômage au cours de la décennie écoulée, et 13% déclarent en avoir subi au moins deux. Notons que, chez ces derniers, la part des enquêtés les plus touchés (au moins trois périodes de chômage) gagne cette année plus d'un point, après être restée stable entre 1994 et 1996 (tableau 2-b).

Tableau 2-b

Nombre de périodes de chômage au cours des 10 dernières années

	(en %)			
Au cours des dix dernières années, avez-vous été au chômage ?	Début 1994	Début 1995	Début 1996	Début 1997
Oui, une fois	18,3	18,0	18,5	18,0
Oui, deux fois	6,1	5,4	5,9	5,5
Oui, trois fois ou plus	5,8 } 11,9	5,9 } 11,3	5,7 } 11,6	7,1 } 12,6
Actuellement à la recherche d'un premier emploi	0,8	1,4	1,5	1,2
Non, jamais	69,0	69,3	68,4	68,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Ces tendances concernent indifféremment toutes les catégories de population, accréditant l'idée d'une certaine « banalisation » du chômage. Il reste que quelques-unes d'entre elles sont plus touchées que d'autres. On peut en particulier en isoler trois :

- **Les moins de 40 ans** : 51% d'entre eux déclarent avoir traversé au moins une période sans emploi ces dix dernières années (contre 32% en moyenne). Les 25-39

ans ont été les plus durement touchés : 55% d'entre eux se sont déjà trouvés confrontés à cette situation, dont 27% (+ 1 point en un an) à plusieurs reprises.

- Les **peu diplômés**, dont on sait qu'ils sont les plus exposés au chômage, ont également plus souvent connu que la moyenne des Français en âge de travailler, au moins une période de rupture d'emploi : 43% (comme en 1996) des enquêtés sans diplôme (ou disposant du BEPC) sont dans ce cas.

Il reste que les **diplômés** (bac ou diplôme du supérieur) ne sont pas épargnés non plus : 39% d'entre eux (sans changement) déclarent avoir été confrontés au moins une fois au chômage ces dix dernières années.

- Les **ouvriers** restent la catégorie socio-professionnelle la plus concernée par le chômage : 60% (+ 3 points en un an) se sont retrouvés au moins une fois sans emploi au cours de la décennie ; cela s'est même produit à diverses reprises pour 28% d'entre eux (+ 3 points). Les **employés** sont également massivement touchés : 54% d'entre eux ont traversé au moins une période de chômage (+ 3 points par rapport à 1996).

Est-ce pour autant qu'un statut professionnel élevé prémunit du chômage ? Il est vrai que plus on s'élève dans l'échelle sociale, moins on est (ou on a été) directement concerné par une perte d'emploi : la proportion de cadres supérieurs ayant eu à chercher au moins une fois un emploi (33%) est de 27 points inférieure à celle des ouvriers. Mais ils sont quand même, eux aussi, de plus en plus touchés par le fléau (+ 5 points depuis 1994).

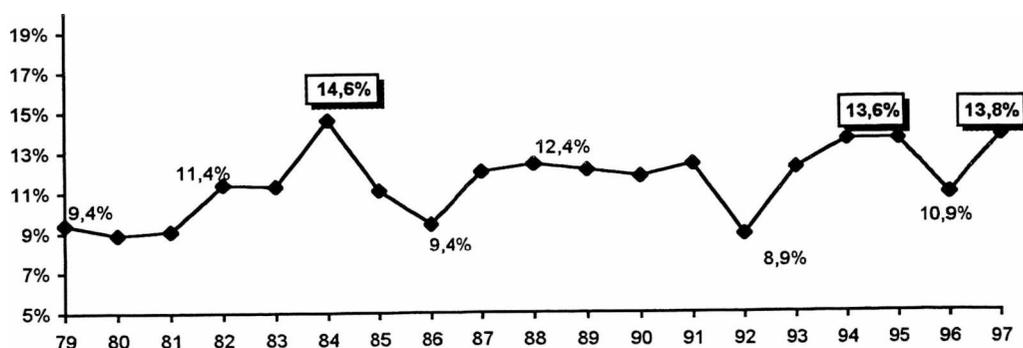
On mentionnera encore que les hommes déclarent plus souvent que l'an dernier s'être déjà trouvés au chômage ces dix dernières années (35%, + 4 points), tandis que la part des femmes ayant connu cette situation diminue (29%, - 3 points).

➔ *Sur un an, le taux de chômage des actifs est en hausse*

En cohérence avec la hausse du « taux de chômage déclaré », davantage d'actifs déclarent avoir subi une rupture d'emploi dans les douze mois qui ont précédé l'interview. Le taux enregistré début 1997, soit 13,8%, s'est accru de 3 points en un an, retrouvant le niveau de 1995 (graphique 2).

Graphique 2

Le chômage chez les actifs au cours des 12 derniers mois¹
 - Evolution début 1979 à début 1997 -



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Ce mouvement à la hausse est perceptible dans toutes les catégories d'actifs (+ 1 à + 6 points selon les catégories, contre + 3 points en moyenne par rapport à 1996). Toutefois, cinq groupes apparaissent plus particulièrement concernés :

- les moins de 25 ans (+ 6 points) ;
- les salariés du secteur privé (+ 4 points) ;
- les employés (+5 points) ;
- les professions intermédiaires (+ 4 points) ;
- les diplômés (+ 4 points) ;

Il reste que le pourcentage d'actifs ayant été au chômage ou sans travail dans les douze derniers mois est plus élevé chez les ouvriers (19%), mais aussi dans trois des cinq groupes précédents : les employés (17%), les salariés du secteur privé (19%) et les moins de 25 ans (27%).

¹ Rappel du libellé de la question : "Avez-vous été au chômage ou sans travail à un moment donné pendant les douze derniers mois (arrêt de travail dû à la maladie, la maternité ou à un accident exclu) ?"

2. Inquiétude et pessimisme vis-à-vis du chômage se maintiennent à un niveau élevé

Si l'inquiétude vis-à-vis du chômage connaît cette année un léger tassement, elle reste au niveau très élevé atteint depuis 1994. D'ailleurs, le sentiment d'en être directement menacé continue sa progression et les prévisions d'évolution de l'emploi traduisent toujours un fort pessimisme. Il n'est donc pas surprenant que le chômage reste, de loin, le premier sujet des préoccupations actuelles des Français.

Par ailleurs, le diagnostic que portent nos concitoyens sur les racines du fléau semble quelque peu évoluer : s'ils considèrent toujours que le progrès et l'insuffisance d'emplois sont les premiers responsables de l'ampleur du chômage, ils dénoncent plus souvent maintenant « la politique patronale ».

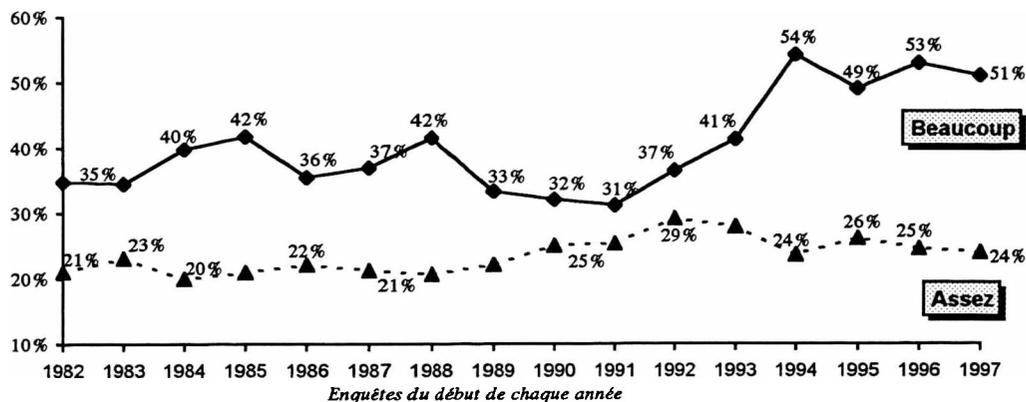
➔ *Une légère atténuation de l'inquiétude vis-à-vis du chômage*

Le sentiment d'inquiétude vis-à-vis du chômage n'a jamais été aussi fort dans la population qu'au cours de ces quatre dernières années : alors qu'il touchait 50 à 60% des Français dans les années 82-91, il en affecte maintenant 75% à 80%. Dans cette tendance globale à la hausse, le début 1997 est caractérisé cependant par une légère atténuation de ce sentiment : les trois quarts des enquêtés s'en déclarent inquiets, soit une baisse de 3 points par rapport à 1996 (graphique 3). Mais il faut dire que le début 1997 se caractérise globalement par un recul des inquiétudes vis-à-vis de divers autres risques (maladie grave, accident de la route, guerre ...).

Corrélativement, les Français qui ne manifestent « pas du tout » d'inquiétude à l'égard du chômage sont, cette année, en progression de 2 points, restant cependant peu nombreux (11 %, cf. graphique 4).

Graphique 3**Le sentiment d'inquiétude vis-à-vis du risque de chômage**
- Evolution 1982 à 1997 -

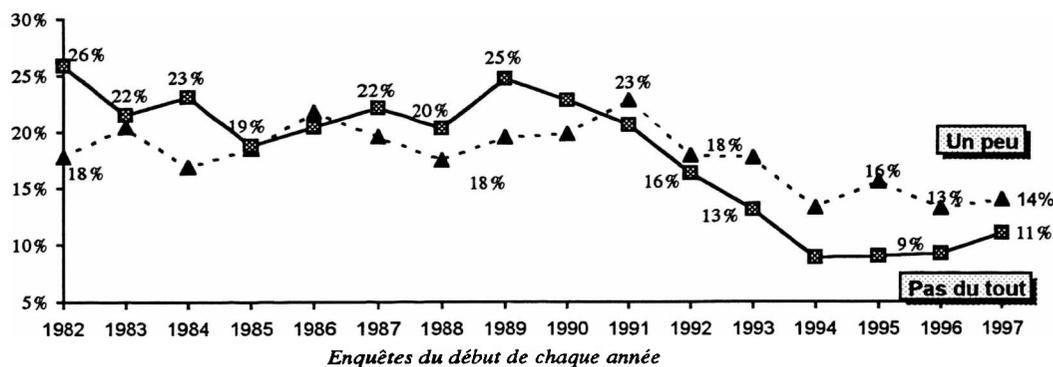
*On éprouve parfois de l'inquiétude, pour soi-même ou pour des proches.
Pouvez-vous me dire si le risque de chômage vous inquiète :*



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Graphique 4**Le sentiment d'inquiétude vis-à-vis du risque de chômage**
- Evolution 1982 à 1997 -

*On éprouve parfois de l'inquiétude, pour soi-même ou pour des proches.
Pouvez-vous me dire si le risque de chômage vous inquiète :*



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Le sentiment d'inquiétude continue de l'emporter largement dans toutes les catégories de population : quels que soient le sexe, l'âge, le diplôme, l'appartenance sociale ou la profession des répondants, entre six et neuf personnes sur dix se disent inquiètes du chômage. Il reste que certains groupes y sont plus particulièrement sensibles. On peut en distinguer trois principaux, outre les chômeurs eux-mêmes (tableau 3) :

- Les personnes appartenant à des **professions peu spécialisées** et/ou exigeant peu de diplômes : ouvriers et employés principalement.
- Les individus relevant de **statuts professionnels moins stables que d'autres** : les salariés sous contrat à durée déterminée ; mais cela concerne aussi, de façon moins sensible, les salariés du secteur privé ou les travailleurs à temps partiel.
- Enfin, les **plus jeunes**, et principalement les **moins diplômés** d'entre eux.

Tableau 3**L'inquiétude vis-à-vis du chômage**

- Catégories de population où le sentiment d'inquiétude est plus élevé qu'en moyenne -

Chômeur	90%	+ 15
Moins de 30 ans, sans diplômes	88%	+ 13
Ouvrier	85%	+ 10
Employé	81%	+ 6
Salarié sous CDD	81%	+ 6
Moins de 25 ans	80%	+ 5
Salarié du secteur privé	78%	+ 3

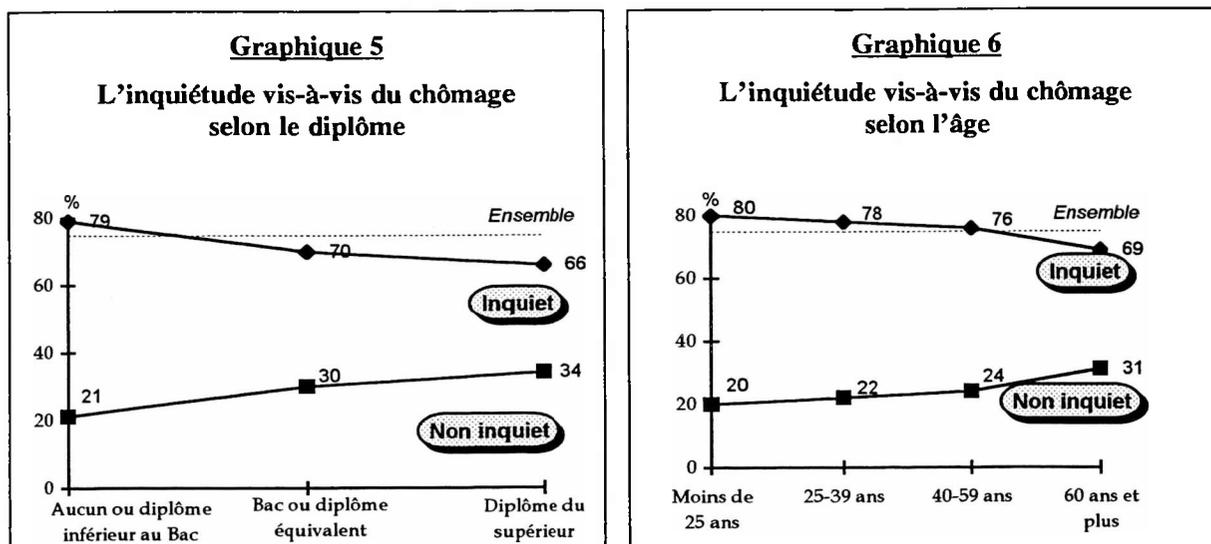
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 88% des moins de 30 ans non diplômés se déclarent inquiets du risque de chômage, soit 13 points de plus que dans l'ensemble de la population.

La menace du chômage apparaît -en toute relativité- moins fortement ressentie chez les hommes (73%), les retraités et les personnes âgées (69%), les cadres et les indépendants, les diplômés (68%). C'est d'ailleurs chez les diplômés du supérieur que les craintes vis-à-vis du chômage sont les moins fortes : elles touchent cependant 66% d'entre eux.

Plus généralement, on constate que :

- *Plus on est diplômé, moins cette crainte est forte* : la part des inquiets passe de 79% chez les non-diplômés à 66% chez les diplômés du supérieur (graphique 5).
- De la même façon, *l'inquiétude s'atténue régulièrement avec l'âge* : elle passe de 80% chez les moins de 25 ans, à 69% chez les plus de 60 ans (graphique 6).



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Les groupes les plus inquiets du risque de chômage restent globalement les mêmes que l'an dernier. On peut noter cependant quelques évolutions remarquables dans certaines catégories (tableau 4) :

- Alors qu'en un an, le sentiment d'inquiétude s'est légèrement atténué dans l'ensemble de la population (- 3 points), il est resté stable, à un très haut niveau, dans les groupes les plus inquiets, en particulier chez les ouvriers et les jeunes peu ou pas diplômés. Les chômeurs ont, quant à eux, plutôt suivi la tendance générale (- 2 points).
- Quelques groupes enregistrent en revanche, sur un an, une décre plus sensible du sentiment d'inquiétude : les professions intermédiaires (- 9 points) et les personnes âgées (- 8 points).
- A l'inverse de la tendance générale, le sentiment d'inquiétude s'est très sensiblement diffusé chez les cadres supérieurs et les professions libérales, gagnant 10 points entre 1996 et 1997. Il a également augmenté, quoique moins nettement, chez les hommes de moins de 40 ans (+ 3 points). Chez ces derniers, les plus jeunes restent malgré tout moins inquiets qu'il y a deux ou trois ans, tandis que les hommes de 25 à 39 ans le redeviennent un peu plus (+ 5 points entre 1995 et 1997).

Tableau 4

L'inquiétude vis-à-vis du chômage
- Evolution 1994-1997 pour quelques catégories -

	% d'individus inquiets				Evolution 94-97 (en points)
	Début 1994	Début 1995	Début 1996	Début 1997	
Cadre supérieur, profession libérale ..	56	65	58	68	+ 12
Homme de moins de 25 ans	83	86	78	80	- 3
Homme de 25 à 39 ans	72	69	71	74	+ 2
Profession intermédiaire	67	73	77	68	+ 1
Moins de 30 ans sans diplômes	89	88	87	88	- 1
60 ans et plus	75	70	77	69	- 6
Femme	81	78	81	77	- 4
Femme de moins de 25 ans	88	83	84	79	- 9
Ouvrier	89	83	85	85	- 4
Ensemble de la population	78	75	78	75	- 3

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Au total, en quatre ans, l'inquiétude s'est diffusée le plus massivement au sein des cadres supérieurs et professions libérales (la part des inquiets est cette année de 12 points supérieure à celle de 1994). Pendant cette même période, ce sont les jeunes femmes qui enregistrent, à l'inverse, le recul le plus significatif.

➔ *Le sentiment de menace de chômage remonte légèrement*

La sensibilité à la menace de chômage¹, apparemment stabilisée ces deux dernières années, reprend cette année un cours croissant : 17% des Français disent la ressentir dans leur foyer (+ 1 point en un an). Cette crainte, maintenant un peu plus élevée qu'en 1994, atteint donc son plus haut niveau depuis une dizaine d'années. En revanche, la part des enquêtés effectivement touchés par le fléau (soit directement, soit dans leur foyer) reste stable, à 19%, et cela depuis maintenant trois ans (tableau 5).

Ainsi, alors qu'en 1988, près de 75% des Français ne ressentaient pas la menace du chômage, cette part est passée en dix ans à moins de deux personnes sur trois.

¹ Le sentiment de menace de chômage est traité dans l'enquête par l'intermédiaire d'une question "élargie" à l'ensemble du foyer : "Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, menacé de chômage ?".

Tableau 5

Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, menacé de chômage ?

	(en %)									
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Oui, mais personne n'est au chômage pour l'instant	12,8	12,5	12,5	11,7	10,9	13,3	15,9	15,3	15,3	16,6
Vous, ou l'un des membres de votre foyer êtes [actuellement]* au chômage ..	14,2	14,5	12,3	13,9	14,0	17,3	20,8	18,8	18,7	18,8
Non	72,9	72,8	75,0	74,3	75,0	69,0	63,1	65,8	66,0	64,6
Ne sait pas	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,4	0,2	0,1	-	-
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

* A partir de 1991, l'adverbe [actuellement] a remplacé celui de [déjà] utilisé de 1988 à 1990.

En additionnant les déclarations de chômage effectif et le sentiment de menace dans le foyer, on obtient un indicateur de la sensibilité de la société française à ce problème majeur. Celui-ci est en augmentation de plus d'un point par rapport à 1996, mais certaines catégories de population ont connu une évolution plus marquée durant cette période (tableau 6) :

- Les **cadres** ont le plus vu leur sensibilité se renforcer, en augmentation de sept points en un an, celle-ci prenant appui tant sur le sentiment de menace (+ 4 à + 5 points) que sur la réalité du chômage subi (+ 2 à + 3).
- Une progression semblable a touché les **hommes de 40 à 59 ans** (+ 9 points), alors que les jeunes diplômés (+ 6 points) ont principalement vu la situation effective de leur foyer se détériorer (+ 5 points de chômage effectif).
- On note par contre une baisse significative du sentiment de menace chez les ouvriers (- 2 points, à comparer à l'augmentation de + 2 points dans l'ensemble de la population).

Indépendamment de ces tendances à court terme, deux constats d'ensemble peuvent toujours être formulés (tableau 6) :

- **La menace de chômage** est ressentie de façon plus importante chez les personnes de moins de 40 ans (22 %, contre 17 % en moyenne), ainsi que chez les diplômés (21 %), et tout particulièrement chez ceux de moins de 30 ans (28 %). Compte tenu

de l'évolution intervenue chez les cadres, elle les concerne à présent (à 25 %) plus que les employés (22 %) ou les ouvriers (20 %).

Bien sûr, la fragilité du statut professionnel joue à plein dans la perception des enquêtés : le sentiment de menace est plus fort chez les salariés sous contrat à durée déterminée (42 %) et chez les personnes exerçant une activité à horaires réduits (32 %).

Tableau 6

Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, menacé de chômage ?

- Analyse selon différentes caractéristiques socio-démographiques -

	Oui, mais n'est pas actuellement au chômage		Oui, déjà au chômage		Non		(en %)	
							Total	
Ensemble des Français....	17	(+ 2)	19	(=)	65	(- 1)	100,0	
Homme	19	(+ 3)	20	(+ 1)	61	(- 4)	100	
Femme	15	(=)	17	(- 1)	68	(+ 1)	100	
Moins de 25 ans	22	(- 1)	32	(- 1)	46	(+ 2)	100	
25-39 ans	22	(+ 2)	24	(=)	54	(- 2)	100	
40-59 ans	19	(+ 3)	18	(- 1)	65	(- 2)	100	
Cadre supérieur, prof. lib..	25	(+ 5)	15	(+ 2)	60	(- 7)	100	
Profession intermédiaire ...	24	(+ 4)	22	(+ 3)	54	(- 8)	100	
Employé	22	(+ 1)	29	(+ 3)	49	(- 3)	100	
Ouvrier	20	(- 2)	37	(- 3)	43	(+ 4)	100	
Bepc, technique (< bac)...	16	(+ 1)	22	(=)	62	(- 1)	100	
Bac (ou niveau bac)	21	(=)	20	(+ 5)	59	(- 5)	100	
Diplôme du supérieur	21	(=)	17	(+ 2)	62	(- 3)	100	
Moins de 30 ans, bac et plus	28	(+ 1)	26	(+ 5)	46	(- 5)	100	
Homme de 40 à 59 ans	22	(+ 5)	21	(+ 4)	57	(- 10)	100	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) entre 1996 et 1997.

Exemple de lecture : début 1997, 19 % des hommes ressentent une menace de chômage, soit 3 points de plus qu'en début 1996. C'est le cas de 17 % de l'ensemble des Français (+ 2 points en un an).

- **Le chômage effectif** continue de frapper, quant à lui, surtout les foyers d'ouvriers (37 %, contre 19 % en moyenne) et d'employés (29 %). Les moins de 40 ans des deux sexes sont davantage concernés (26 %), mais ce sont les plus jeunes qui restent le plus touchés (32 % des moins de 25 ans), surtout lorsqu'ils ne sont pas ou peu

diplômés (37%). Il n'en reste pas moins que 25% des 30-49 ans sans diplômes sont affectés, eux ou un membre de leur foyer, par le chômage.

Enfin, le lien entre l'inquiétude vis-à-vis du chômage et le sentiment d'en être menacé se vérifie à nouveau : 81% des enquêtés « non inquiets » ne vivent pas dans la crainte directe du chômage, contre 59% de ceux qui expriment une inquiétude générale vis-à-vis de ce risque.

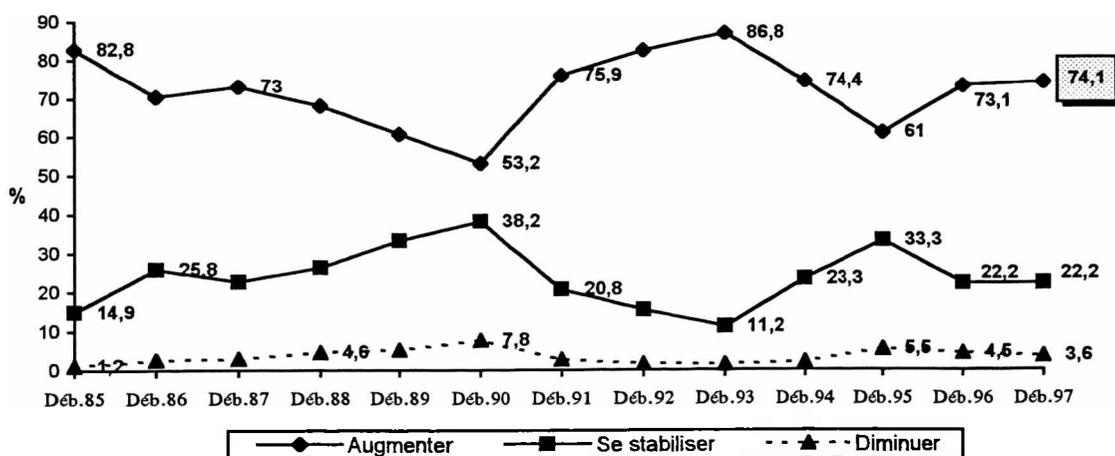
➔ *Le pessimisme vis-à-vis du chômage persiste*

Le pessimisme est toujours de rigueur chez nos concitoyens : 74% d'entre eux (+ 1 point en un an) pensent que « le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années ». Ce fatalisme désabusé a ainsi gagné 13 points depuis 1995. De fait, l'espoir d'une stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi dans un avenir proche, qui avait connu une « embellie » il y a deux ans (crédible alors pour un tiers de la population), n'est plus partagé que par un Français sur cinq. Enfin, l'idée d'une diminution possible du nombre de chômeurs n'effleure toujours qu'une infime partie de la population (graphique 7).

Graphique 7

Les prévisions d'évolution du chômage (1985-1997)

A votre avis, le nombre de chômeurs va-t-il ...



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Cette conviction que le chômage va encore s'aggraver est partagée dans toutes les catégories de la population (tableau 7).

Tableau 7
Les prévisions d'évolution du nombre de chômeurs¹
dans différents groupes sociaux

	(en %)*				
	Le nombre de chômeurs va				
	Augmenter pendant plusieurs années		Se stabiliser dans un avenir proche		Total
Ensemble des Français.....	74	(+1)	22	(=)	100
Chômeur	80	(+1)	16	(- 2)	100
Homme	75	(+4)	21	(- 4)	100
Femme	73	(- 2)	24	(+4)	100
Moins de 25 ans	76	(+4)	22	(=)	100
25-39 ans	79	(+4)	18	(- 2)	100
40-59 ans	73	(- 3)	23	(+2)	100
60 ans et plus	69	(+1)	27	(+1)	100
Indépendant**	69	(- 5)	26	(+4)	100
Cadre supérieur, prof. libérale ...	72	(+6)	25	(- 7)	100
Profession intermédiaire	73	(- 4)	24	(+4)	100
Employé	74	(- 4)	22	(+4)	100
Ouvrier.....	82	(+4)	14	(- 3)	100
Étudiant.....	75	(+3)	23	(+1)	100
Reste au foyer.....	75	(+3)	20	(- 3)	100
Retraité	71	(+3)	26	(=)	100
Aucun diplôme, cep	73	(- 1)	22	(+2)	100
Bepc, technique (inférieur au bac)	78	(+5)	19	(- 2)	100
Bac (ou diplôme équivalent)	74	(- 1)	24	(+3)	100
Diplôme du supérieur	68	(- 2)	29	(+2)	100
Moins de 30 ans, aucun diplôme ou diplôme inférieur au bac	83	(+11)	14	(- 8)	100
Homme de moins de 40 ans	79	(+ 8)	18	(- 6)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

* Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) entre 1996 et 1997.

** Artisan, commerçant, chef d'entreprise, exploitant agricole.

Exemple de lecture : Début 1997, 80% des chômeurs (soit 1 point de plus qu'en début 1996) pensent que le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années, contre 74% en moyenne dans l'ensemble de la population.

¹ Les personnes estimant que le chômage va diminuer dans un avenir proche sont trop peu nombreuses (4%) pour pouvoir figurer dans le tableau.

Trois catégories se montrent tout particulièrement pessimistes :

- Les **chômeurs** : à 80 % (+ 6 points par rapport à l'ensemble des Français) ;
- Les **ouvriers** : à 82 % (8 points de plus que la moyenne) ;
- Les **moins de 30 ans peu ou pas diplômés** : à 83 % (+ 9 points).

En un an, les cadres supérieurs et professions libérales ont sensiblement noirci leur pronostic, les prévisions d'une augmentation du nombre de chômeurs étant chez eux en hausse de six points. Les jeunes peu ou pas diplômés, de même que les hommes de moins de 40 ans, connaissent également un regain de pessimisme.

A l'inverse, les anticipations négatives s'atténuent un peu cette année chez les indépendants (- 5 points), chez les cadres moyens et les employés (- 4 points), voire chez les 40-59 ans (- 3 points), toutes catégories dans lesquelles il avait très nettement augmenté il y a un an (entre 6 et 17 points).

➔ *Le chômage reste de loin la première préoccupation des Français*

Le taux de chômage, sa hausse persistante suffisent à expliquer que ce problème arrive largement en tête des préoccupations des Français, loin devant les maladies graves, la pauvreté, la drogue ou les problèmes d'insécurité.

Ainsi, en début 1997, 39 % de nos concitoyens citent le chômage comme le sujet le plus préoccupant parmi une liste de onze thèmes : c'est le niveau le plus élevé enregistré depuis six ans (18 % en 1991). Les maladies graves, second sujet de préoccupation, ne sont désignées comme tel que par moitié moins d'enquêtés (15 %). De plus, 14 % des personnes interrogées évoquent le chômage en deuxième réponse. Au total, celui-ci apparaît donc comme un souci majeur pour **plus de la moitié (53%) de la population** : ce chiffre reste au même niveau record qu'en 1996 (graphique 8).

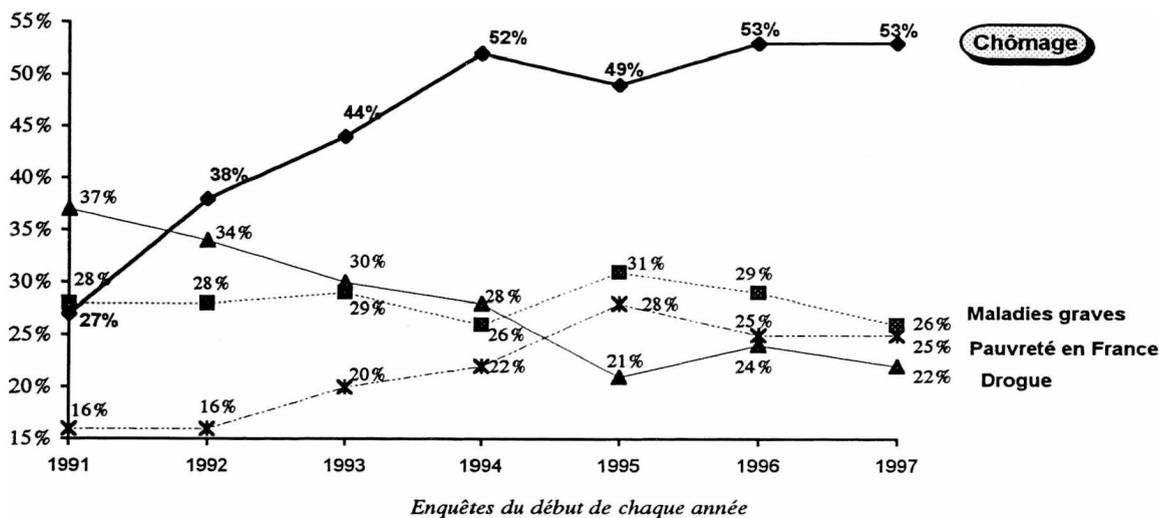
Le chômage vient au premier rang des préoccupations **dans toutes les strates de la population**, quels que soient l'âge, le diplôme ou l'appartenance sociale. Quatre catégories y portent même cette année une attention encore plus poussée :

- les **moins de 25 ans** : 66% le placent en tête de leurs préoccupations, contre 53% en moyenne. Un peu plus de la moitié d'entre eux (52%) le citent même en première réponse (contre 39% en moyenne).
- les **chômeurs** : 65%, dont 51% en première réponse ;
- les **étudiants** : 63%, dont 49% en première réponse ;
- les **ouvriers** : 62%, dont 49% en première réponse ;

Graphique 8

Evolution 1991-1997 des principaux sujets de préoccupation¹

- Pourcentages de citations, rangs 1 et 2 confondus -



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Cadres supérieurs et employés citent aussi, à présent, le chômage un peu plus souvent qu'en moyenne (à 55-57%), ce qui dénote une évolution sensible, particulièrement nette chez les premiers (+ 14 points en un an), mais également forte chez les seconds (+ 7 points). Ce sont les deux catégories qui ont le plus évolué : on a déjà pu constater, au sein de ces deux populations, une croissance de la peur du chômage, comme du chômage effectif.

¹ On pourra consulter en annexe 1 les résultats plus détaillés de cette question, non financée par la DARES.

➔ Les raisons de l'importance du chômage, selon les Français

Interrogés sur les raisons de l'importance du chômage actuel, nos concitoyens semblent toujours en prise à un certain « fatalisme » : la moitié d'entre eux désigne des causes macro-économiques, sur lesquelles une politique nationale ne peut guère avoir d'effets. Mais ce penchant paraît se tasser cette année, tandis que la **responsabilité patronale** est de plus en plus évoquée. Il reste que les mises en cause des politiques, de l'Etat, ou du système éducatif..., comme la désignation de catégories « bouc-émissaires » (les femmes, les étrangers...), demeurent beaucoup plus secondaires (tableau 8).

Ainsi, depuis 1990, ce sont « *la modernisation, le progrès technologique, la robotisation* » qui paraissent, aux yeux des Français, comme les premiers responsables de l'ampleur du fléau : ces raisons sont citées cette année, spontanément, par 22% des personnes interrogées¹. « *L'insuffisance d'emplois* » (fermeture d'entreprises, pas de création d'emplois ...) est évoquée, en second lieu, par 18% de la population. Mais ces deux causes marquent un léger retrait par rapport à l'année dernière (un à deux points de moins).

Tableau 8

Selon vous, à quoi est due l'importance du chômage actuel ?

(en %)

(Classement par ordre décroissant des citations de 1997)	Début 1990	Début 1992	Début 1994	Début 1995	Début 1996	Début 1997
Modernisation, progrès	25,6	20,4	22,7	27,0	23,5	22,3
Pas assez d'emplois	15,8	10,2	14,2	16,7	20,0	17,5
Les patrons, la politique patronale	2,9	5,1	4,2	9,0	8,0	11,7
Crise économique	5,1	15,3	18,6	13,6	13,1	10,6
Charges trop lourdes	5,5	6,9	6,2	6,6	7,4	8,5
L'Etat, la politique, la gestion du gouvernement	3,7	8,1	5,4	4,3	5,2	6,9
Inadéquation de la formation/marché de l'emploi	15,4	11,5	4,5	3,7	5,4	4,3
Problèmes de compétitivité des entreprises	4,0	2,5	6,0	6,6	3,2	3,9
Problèmes de mentalité	4,5	6,4	2,0	2,0	3,4	2,7
Trop d'étrangers	6,3	4,6	3,9	3,7	3,0	1,9
Le travail au noir	0,4	0,4	0,2	0,1	0,6	0,5
Les femmes au travail	0,9	0,6	0,7	0,4	0,3	0,4
Les emplois précaires	0,9	0,3	0,1	0,1	0,4	0,4
Autres réponses	1,9	3,9	7,3	2,1	2,6	4,3
Ne sait pas, non réponse	7,1	3,8	4,0	4,1	3,9	4,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

¹ Il s'agit d'une question ouverte, postcodée a posteriori. On trouvera, à l'annexe 2, la nomenclature détaillée des items de postcodage. L'utilisation d'une nomenclature identique (dans ses grandes rubriques) en 1990, 1992, et de 1994 à 1997, rend possible le rapprochement des résultats obtenus chaque année.

Alors qu'en 1996, *la crise économique, la mauvaise conjoncture*, venait en troisième position des explications, avec 13 % des réponses, cette hypothèse passe à 11 % des citations cette année ; elle cède sa place à la désignation de la **politique patronale** : pour 12 % des enquêtés (soit un pourcentage en hausse de 4 points en un an), ce serait les patrons les responsables du chômage.

Au total, si les causes « externes » (progrès, insuffisance d'emplois, crise) recouvrent encore la moitié des réponses, elles enregistrent globalement une baisse de 7 points en un an.

Les raisons mentionnées ensuite recueillent chacune moins d'une réponse sur dix : on trouve ainsi le *poids des charges* (9 % de citations), suivi de « *l'Etat, la politique, la gestion du gouvernement* » (7 %). Ces deux explications progressent toutefois légèrement en un an (1 à 2 points), devançant des arguments tels que les problèmes de compétitivité des entreprises ou de formation inadaptée au marché de l'emploi (moins de 5 % de réponses chacun).

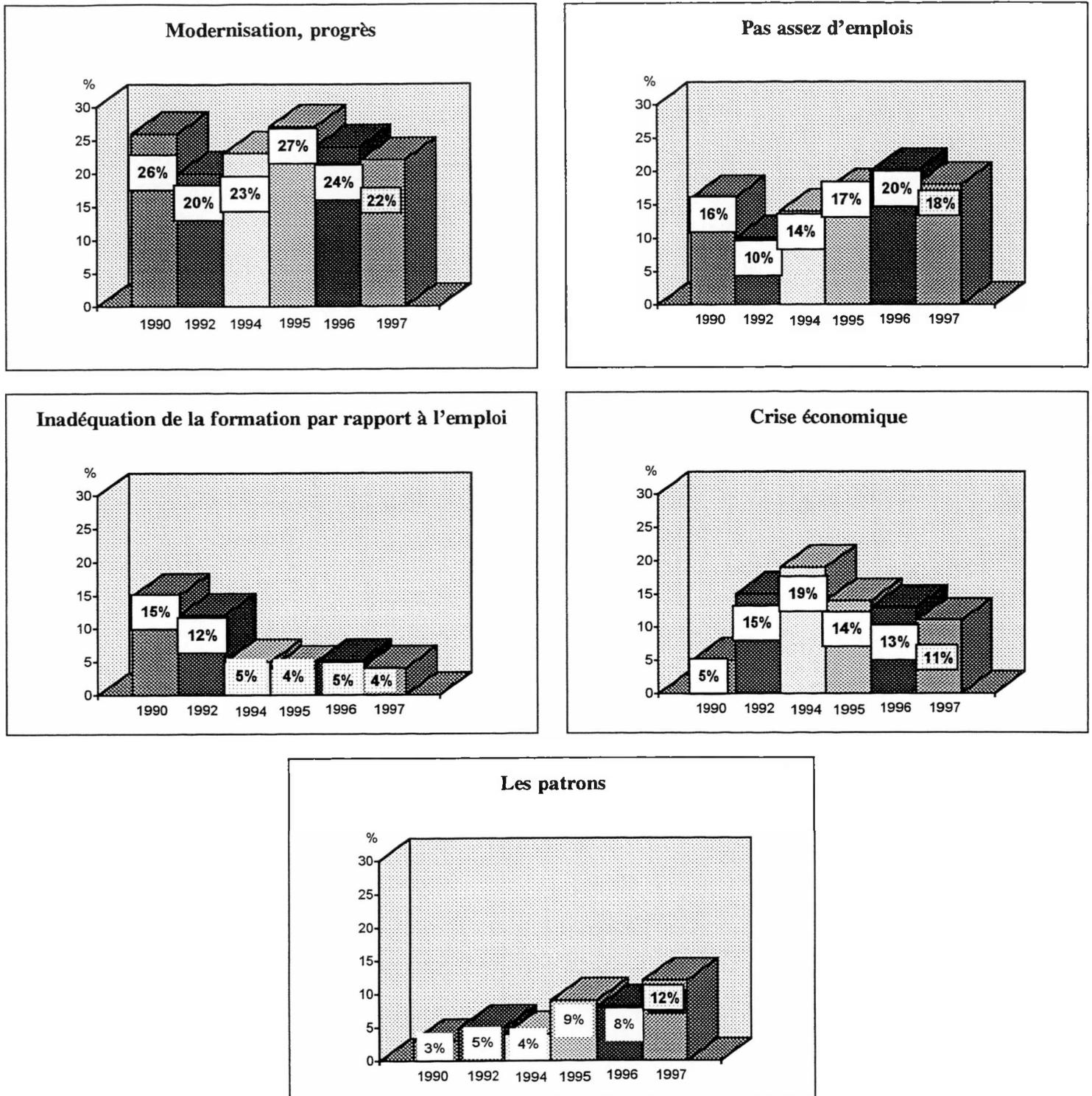
Les réponses fournies par les Français restent donc, depuis 1990, très diverses, dispersées en près de quinze grandes « rubriques ». Cette diversité confirme que, pour nos concitoyens, le chômage n'a pas une seule cause, mais une **multiplicité de raisons complémentaires et complexes**.

Sur le moyen terme, quatre évolutions peuvent être relevées (graphique 9) :

- Alors qu'elle rencontrait l'adhésion d'un nombre croissant d'enquêtés entre 1992 et 1995 (+ 7 points), l'explication du chômage par *la modernisation, le progrès, la robotisation* a, depuis lors, reflué (- 5 points). Elle reste cependant, comme par le passé, la première des raisons évoquées.
- *L'insuffisance d'emplois*, dont le pourcentage de citations avait doublé entre 1992 et 1996, connaît cette année un léger reflux (- 2 points).
- *La crise économique*, quant à elle, continue à perdre de son pouvoir explicatif par rapport à 1992 ou 1994 : son taux de citations a baissé de 8 points en trois ans (passant de 19 % à 11 %).
- Enfin, la *politique patronale* est, nous l'avons vu, bien plus souvent incriminée que par le passé (+ 9 points depuis 1990).

Graphique 9**Les principales raisons de l'importance du chômage actuel, selon les Français**

(Evolution de quelques-unes des réponses de début 1990 à début 1997)



Source : CREDOC , Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français »

Par ailleurs, les caractéristiques des personnes attachées à l'une ou à l'autre de ces raisons n'ont pas rencontré de modification sensible depuis 1996 :

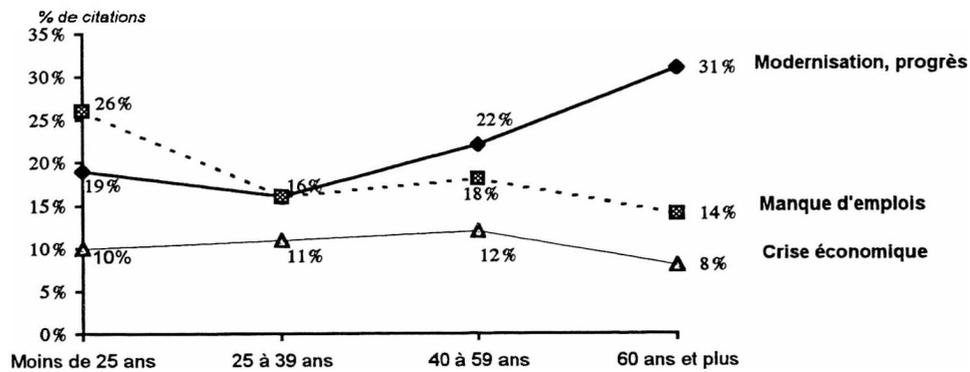
- **Les personnes âgées accusent plutôt le progrès** : 30% des plus de 60 ans et des retraités (8 points de plus qu'en moyenne) expliquent le chômage par *la modernisation, le progrès, la robotisation, la mécanisation, la restructuration de l'industrie*. Les ruraux et les non-diplômés (caractéristiques liées à la population âgée) argumentent aussi un peu plus souvent en ce sens (25-26%).
- **Les diplômés restent plus enclins à incriminer la crise économique** : 18% des diplômés du supérieur (+ 7 points par rapport à la moyenne) expliquent le chômage de cette façon, en formulant des réponses de type « *conjuncture actuelle, problèmes économiques, ralentissement de la croissance économique, mauvaise situation économique, récession, baisse de la consommation, surproduction* ». En étroite corrélation avec cet effet « diplôme », l'argument est plus fréquemment avancé par les cadres (18%) et les Franciliens (15%).
- **Chômeurs, employés et ouvriers ont plus tendance à privilégier le manque d'emplois** : 24% des premiers et 22% des autres (contre 18% en moyenne) évoquent des réponses telles que : *pas assez d'emplois, manque d'entreprises, fermeture d'usines, manque de création d'emplois, pas d'embauche, suppression des emplois, pas de travail*. Les femmes au foyer y sont aussi un peu plus sensibles (21%).

Cette hypothèse est aussi plus souvent retenue par les jeunes (26%, + 8 points par rapport à la moyenne), surtout lorsqu'ils ne sont pas ou peu diplômés (un quart des moins de 30 ans sans diplôme ou ayant seulement le Bepc).

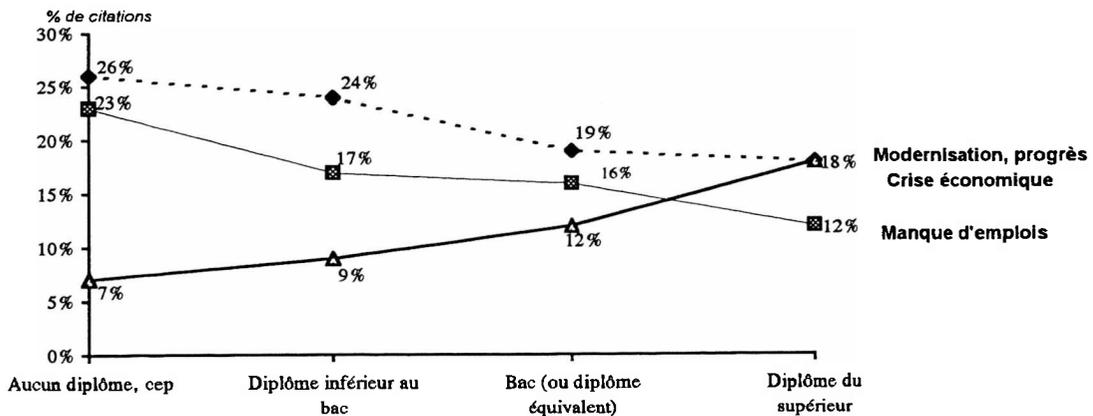
Plus généralement, on relève comme par le passé l'existence d'un lien entre les raisons « économiques » évoquées et deux critères précis : l'âge et le diplôme (graphiques 10 et 11) :

- La part des individus qui tiennent **le progrès, la modernisation** comme principaux responsables du chômage tend à augmenter avec l'âge (de 17% chez les moins de 40 ans à 31% chez les plus de 60 ans) ; à l'inverse, elle diminue régulièrement lorsque le niveau de diplôme s'élève.

- La fréquence de la mise en cause du **manque d'emplois** diminue quand l'âge augmente, mais elle décline également à mesure que le niveau de formation s'élève (passant de 23 % chez les non-diplômés à 12 % chez les diplômés du supérieur).
- Enfin, l'explication du chômage par la **crise économique** croît régulièrement avec le niveau de diplôme (de 7 % chez les non-diplômés à 18 % chez les diplômés du supérieur). Un peu moins net apparaît son lien avec l'âge : les moins de 60 ans l'avancent toutefois un peu plus que les seniors (11 %, contre 8 %).

Graphique 10**Les raisons « économiques » du chômage selon l'âge**

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Graphique 11**Les raisons « économiques » du chômage selon le niveau de diplôme**

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

D'autre part, ce sont les cadres qui dénoncent le plus le rôle *des patrons, de la politique patronale* dans l'importance du chômage : 19% d'entre eux citent cette cause (+ 7 points par rapport à la moyenne).

Les autres explications fournies sont mentionnées par trop peu de personnes pour permettre une analyse catégorielle. Tout au plus peut-on constater que :

- L'argument de « *l'inadéquation de la formation par rapport au marché de l'emploi* » est un peu plus souvent avancé par les jeunes diplômés (9% des moins de 30 ans diplômés, contre 4% en moyenne).
- Le poids des charges est un facteur bien plus souvent mis en avant par les indépendants (19%, contre 8% en moyenne). C'est aussi un argument plus fréquemment partagé par les individus qui voient, précisément, dans l'abaissement des charges sociales le moyen le plus efficace pour relancer l'emploi.

En résumé :

Quatre éléments principaux ressortent donc de l'analyse des réponses fournies par les Français, au début 1997, sur la situation de l'emploi et sur la perception qu'ils en ont :

- *Le chômage poursuit sa hausse. Les catégories les plus habituellement exposées restent parmi les plus touchées : les jeunes, surtout lorsqu'ils ne sont pas diplômés, les ouvriers et les employés ; mais la situation s'est aggravée en un an chez ces derniers, ainsi que chez les jeunes diplômés et les hommes.*
- *Les Français restent très inquiets vis-à-vis du chômage -même si leur anxiété à cet égard s'est un peu atténuée en un an- et très pessimistes quant à l'avenir de l'emploi. Si la crainte du chômage est forte dans toutes les catégories de la population, elle s'est très sensiblement diffusée cette année parmi les cadres supérieurs et les professions libérales. Quant aux prévisions d'une détérioration de la situation de l'emploi, elles ont gagné en deux ans l'ensemble du corps social français.*

- *Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que le chômage reste au coeur des préoccupations des Français, très loin devant les maladies graves, la drogue ou les problèmes de pauvreté : plus de la moitié de la population le classe parmi les deux sujets qui les préoccupent le plus aujourd'hui et 39% le désignent comme le problème numéro un (soit 20 points de plus qu'au début des années 90).*
- *Enfin, les Français cherchent les causes du chômage actuel dans des facteurs économiques au sens large : progrès, crise ou simplement manque d'emplois. Mais, même si ces raisons générales rassemblent la moitié des avis, la responsabilité patronale semble plus mise en cause cette année. La diversité des réponses apportées spontanément confirme cependant que, pour nos concitoyens, le chômage n'a pas une seule source, mais une multiplicité de raisons complémentaires.*

* * *

Chapitre 2 : Les Français face à l'indemnisation des chômeurs

Trois idées principales se dégagent de l'analyse des opinions affichées par les Français sur le système d'indemnisation du chômage :

- Leur **propension à la « solidarité »** s'exprime avec force, effaçant quelque peu l'effritement constaté l'an dernier : une large majorité de la population se prononce en faveur de l'indemnisation de « tous » les chômeurs.
- Nos concitoyens ont cependant des **avis très partagés** quant à l'utilisation des ressources excédentaires du régime d'assurance-chômage : les partisans d'une **amélioration de l'indemnisation** voient leurs rangs grossir et rivaliser avec ceux qui préconisent plutôt des efforts en matière d'**aides à la création d'emploi**.
- Ceci étant, le consensus demeure autour de deux idées : le chômeur doit pouvoir conserver son allocation pour se former ; mais il doit aussi **justifier de sa recherche effective** d'emploi.

1. Une forte propension à la « solidarité »

Plus de sept Français sur dix (73 % exactement) reconnaissent à tous les chômeurs le droit de toucher une allocation. Cette « générosité », qui s'était passagèrement « effritée » l'an dernier, est de nouveau en hausse (+ 6 points), même si elle ne rejoint pas tout à fait ses niveaux de 1995 ou de 1990 (tableau 9).

Le relatif « repli » constaté il y a un an s'inscrivait dans un mouvement général de « suspicion » accrue envers les possibles effets pervers de certaines prestations sociales. Après ce coup de semonce, et dans un contexte de chômage et de situation de précarité allant toujours croissant, il semble que nos concitoyens soient revenus cette année à une réaffirmation plus massive du principe d'équité -tous les chômeurs

doivent être indemnisés- ; leurs interrogations, sans avoir véritablement reflué, se sont donc stabilisées.

Tableau 9

Actuellement, environ [45%]* des chômeurs ne reçoivent aucune indemnité de chômage. Vous personnellement, pensez-vous que tous les chômeurs devraient être indemnisés ?

	(en %)			
	Début 1990	Début 1995	Début 1996	Début 1997
Oui	76,9	75,7	66,8	72,6
Non	22,8	23,8	32,2	26,5
Ne sait pas	0,3	0,5	1,0	0,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

* Le pourcentage était de 40% dans les enquêtes de début 1990 et début 1995.

Il reste que l'indemnisation du chômage représente un coût et que sa généralisation à tous les chômeurs ne pourrait intervenir sans de nouvelles recettes. Les actifs, qui ont eu à subir ces dernières années des hausses répétées de leurs diverses cotisations, restent donc relativement prudents sur le sujet : ce sont eux, et plus particulièrement les travailleurs à leur compte, qui se montrent les plus réticents à l'extension de l'indemnisation.

Des variations selon les groupes sociaux

L'idée d'indemniser **tous** les chômeurs est majoritaire **dans tous les groupes sociaux**. Il reste que des différences dans le degré d'adhésion à cette idée peuvent être relevées selon les catégories, et que toutes n'ont pas évolué de la même façon. Ainsi :

- Les actifs dans leur ensemble apparaissent moins favorables à cette généralisation (à 69%) que les inactifs (75%) et les chômeurs (80%). Si tous manifestent cette année une plus grande acceptation, les inactifs ont cependant évolué moins vite qu'en moyenne (+ 4 points, contre + 6 points en moyenne) alors que les chômeurs manifestent nettement plus d'empressement (+ 9 points, cf. tableau 10).

Les plus hostiles figurent toujours parmi les travailleurs indépendants (39% ne pensent pas qu'il faut indemniser tous les chômeurs, soit 13 points de plus qu'en

moyenne). Ils sont rejoints cette année par les cadres supérieurs et les professions libérales (36%), qui sont les seuls à évoluer à contre-courant de l'opinion générale.

A l'opposé, les employés ont parcouru le chemin inverse : alors qu'il y a un an, ils figuraient parmi les plus hostiles, ils font à présent partie des groupes les plus favorables à la généralisation de l'indemnisation : 75% manifestent leur accord, soit 14 points de plus que l'an dernier.

Tableau 10

Les opinions sur l'indemnisation des chômeurs (début 1997)
- Analyse selon les catégories professionnelles -

	(en %)		
	Faut-il indemniser tous les chômeurs?		
	Oui	Non	Total*
Actif occupé	69 (+ 7)	30 (- 7)	100
dont: Indépendant ¹	61 (+ 3)	39 (- 2)	100
Cadre supérieur, profession libérale ...	63 (- 4)	36 (+ 3)	100
Profession intermédiaire	71 (+ 9)	29 (- 9)	100
Employé	75 (+ 14)	24 (- 14)	100
Ouvrier	73 (+ 3)	26 (- 3)	100
Inactif	75 (+ 4)	24 (- 4)	100
dont: Retraité	77 (+ 1)	22 (- 1)	100
Femme au foyer	72 (+ 6)	27 (- 6)	100
Etudiant	73 (+ 6)	26 (- 6)	100
Chômeur	80 (+ 9)	20 (- 8)	100
Ensemble de la population	73 (+ 6)	26 (- 6)	100

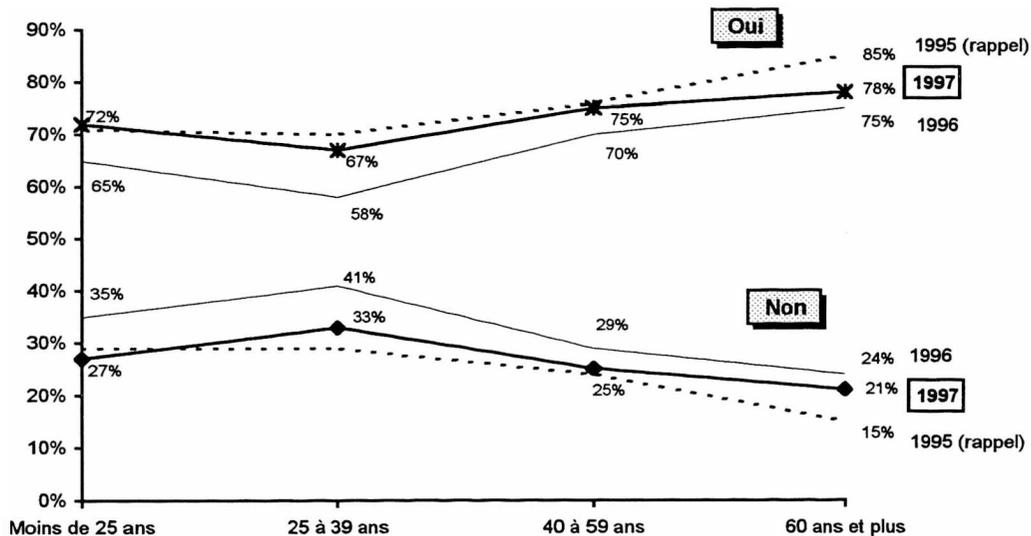
Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1997.

* Y compris les réponses « ne sait pas ».

¹ Artisan, commerçant, chef d'entreprise, exploitant agricole.

Exemple de lecture : Début 1997, 69% des actifs (soit 7 points de plus qu'en 1996) pensent que tous les chômeurs doivent être indemnisés, contre 73% en moyenne dans l'ensemble de la population.

- L'effet de l'âge transparait toujours dans les réponses (graphique 12) : avec l'âge, vient l'indulgence. On est ainsi relativement moins favorable à l'extension de l'indemnisation avant 40 ans (68%, contre 73% en moyenne), et c'est après 60 ans que sa généralisation recueille le plus d'avis favorables (78%).

Graphique 12**Les opinions sur l'indemnisation des chômeurs, selon l'âge***Pensez-vous que tous les chômeurs devraient être indemnisés ?*

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

- Une autre corrélation apparaît encore cette année : *avec le diplôme, la réticence croît* (graphique 13) ; la part des individus opposés à l'extension de l'indemnisation augmente régulièrement avec le diplôme (de 20% chez les non-diplômés à 33% chez les diplômés du supérieur). De fait, les non-diplômés sont les plus favorables (à 79%) à l'idée d'indemniser tous les chômeurs.

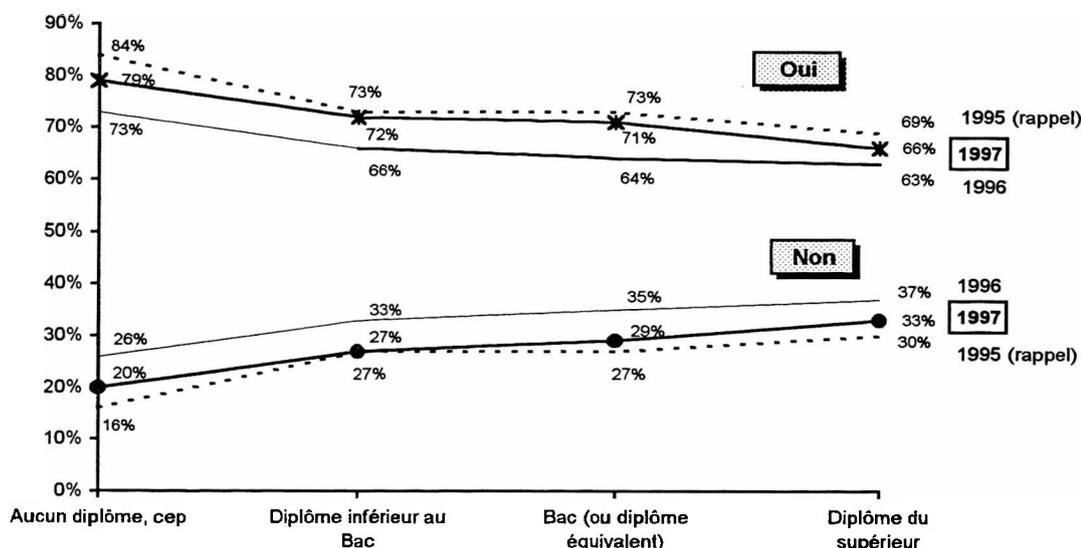
On fera encore deux remarques :

- Les actifs à temps partiel sont plus favorables à la généralisation de l'indemnisation que ceux qui exercent leur activité à plein temps (76%, contre 67%) ;
- L'inquiétude du risque de chômage va de pair avec des attitudes plus favorables à l'indemnisation de tous les chômeurs (76%, contre 64% chez les non-inquiets).

Graphique 13

Les opinions sur l'indemnisation des chômeurs, selon le diplôme

Pensez-vous que tous les chômeurs devraient être indemnisés ?



Source : CREDOC - Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Des opinions liées à celles sur la protection sociale

La position des Français sur l'opportunité d'une indemnisation généralisée à tous les chômeurs est directement corrélée avec ce qu'ils pensent par ailleurs de la protection sociale ou de l'aide aux plus démunis. Les résultats confirment ici ceux mis en évidence par le passé. On en rappellera les lignes principales :

- Les Français hostiles à l'extension de l'indemnisation (26% de la population) affichent des positions plus défavorables qu'en moyenne à la protection sociale en général et plus mitigées envers les plus défavorisés (tableau 11). Ainsi, les individus de ce groupe estiment-ils plus qu'en moyenne que la prise en charge des familles défavorisées leur enlève le sens des responsabilités (et non qu'elle leur permet de vivre), ou que le RMI risque d'inciter ses bénéficiaires à s'en contenter. Dans le même esprit, les membres de ce groupe manifestent une propension particulière à considérer « suffisante » l'action des pouvoirs publics envers les plus démunis ; 39% du groupe (+ 12 points par rapport à la moyenne) estiment d'ailleurs que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est plus par manque d'effort que par manque de chance. Dans cette optique, on pense plus souvent ici

que l'excédent des comptes de l'assurance-chômage devrait servir à créer des emplois (plutôt qu'à améliorer le système d'indemnisation).

Tableau 11

**Quelques opinions associées à l'idée que tous les chômeurs
ne doivent pas être indemnisés**
(26 % de la population)

	% dans le groupe	Ecart à la moyenne
le RMI risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail	62	+ 18
Pense que l'excédent des ressources du régime d'assurance-chômage devrait servir à favoriser des aides pour la création d'emplois	60	+ 14
La prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités	49	+ 12
Estime que les prestations destinées aux familles constituent une aide suffisante	44	+ 11
Si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est plutôt parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir	39	+ 12

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1997.

Exemple de lecture : Parmi les personnes qui pensent que tous les chômeurs ne devraient pas être indemnisés, 62% considèrent que le RMI risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail, soit 18 points de plus que dans l'ensemble de la population.

- A l'inverse, les partisans d'une **généralisation de l'indemnisation à tous les chômeurs** (73% de la population) se caractérisent globalement par des attitudes plutôt favorables aux politiques sociales et au maintien de la protection sociale, voire à son renforcement. Sont ici sur-représentées les opinions accréditant l'utilité de cette protection : « la prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre » (67%, + 5 points par rapport à la moyenne) ou « le RMI donnera aux gens le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir » (60%, + 6 points). Ces individus expliquent d'ailleurs un peu plus souvent la pauvreté par le manque de chance (74%, + 4 points), pauvreté pour laquelle ils estiment les efforts des pouvoirs publics insuffisants (74%, + 5 points). Ici, on est plus enclin à souhaiter que les ressources excédentaires de l'assurance-chômage servent à indemniser un plus grand nombre de demandeurs d'emploi (30%, + 6 points).

2. Les Français sont partagés face à l'utilisation de l'excédent de ressources

Près des trois quarts des Français sont favorables, nous venons de le voir, à ce que tous les chômeurs soient indemnisés. Mais, au-delà de cette généreuse déclaration de principe, comment envisagent-ils d'utiliser les ressources excédentaires du régime d'assurance-chômage ? Nos concitoyens s'avèrent sur ce point bien plus partagés qu'ils ne l'étaient l'an dernier (tableau 12).

46% de la population pensent en effet qu'il faudrait exploiter cette manne pour des dépenses « actives », en favorisant des aides à la création d'emplois ; mais ce pourcentage est en diminution de 9 points par rapport à l'an dernier. En revanche, une part similaire, 44%, privilégie à présent les dépenses « passives », en estimant qu'il conviendrait d'améliorer le système d'indemnisation : 24% proposent qu'un plus grand nombre de chômeurs en bénéficie (+ 5 points par rapport à 1996) ; 13% (+ 2 points) souhaitent l'allongement de la durée d'indemnisation et 7% (+ 3 points) l'augmentation du montant des allocations. Au total, la part des enquêtés favorables à une meilleure indemnisation a augmenté de 10 points. Enfin, 10% de nos concitoyens adoptent, comme l'an dernier, une attitude de prudence, préconisant de conserver l'excédent de ressources pour une période moins favorable.

Tableau 12

Vous savez peut-être que les cotisations suffisent aujourd'hui à couvrir les dépenses d'indemnisation du chômage. Il y a même un excédent, c'est-à-dire davantage de ressources. Comment pensez-vous qu'il faudrait plutôt utiliser cet excédent ?

	(en %)	
	Début 1996	Début 1997
Il faudrait favoriser des aides pour la création d'emplois	54,5	46,0
Il faudrait indemniser un plus grand nombre de chômeurs ..	18,9	23,7
Il faudrait allonger la durée de versement des indemnités ...	11,1	13,1
Il faudrait augmenter le montant des allocations	4,1	6,8
Il faudrait conserver cet excédent de ressources pour une période moins favorable	11,0	10,0
Ne sait pas	0,4	0,4
Ensemble des Français	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Ainsi, alors que prédominait en 1996 une vision dynamique du système d'assurance-chômage, centrée sur la recherche de solutions au problème de l'emploi, la priorité d'un traitement social du fléau (amélioration et extension des indemnisations) paraît cette année, dans un contexte économique très déprimé, faire jeu égal dans l'esprit de nos concitoyens.

Toutes les catégories de la population, à l'exception d'une seule (les travailleurs indépendants), ont suivi la tendance générale d'attente d'amélioration du système d'indemnisation. De fait, le souhait d'une meilleure couverture prime maintenant chez les retraités, les personnes âgées, chez les non-diplômés, chez les cadres supérieurs et chez les chômeurs.

Deux catégories socio-professionnelles se distinguent particulièrement cette année (tableau 13) :

- **Les indépendants sont les seuls à avoir évolué à l'inverse de l'ensemble des Français** : alors qu'on relève globalement une diminution du nombre de personnes souhaitant que l'excédent serve à favoriser des aides à la création d'emplois (- 9 points en un an), cette proportion s'accroît chez les travailleurs indépendants (+ 7 points). Ces derniers sont aujourd'hui, à 60%, les plus fervents partisans de cette solution.
- **Les cadres supérieurs ont radicalement modifié leur position** ; alors que les actifs continuent dans leur globalité à privilégier les aides à la création d'emplois (à 51%), les cadres supérieurs et les professions libérales affichent cette année leur préférence pour l'amélioration de l'indemnisation : 49% d'entre eux sont de cet avis, soit 20 points de plus qu'en 1996.

Tableau 13

Les préférences en matière d'utilisation de l'excédent de ressources
du régime d'assurance chômage, selon la catégorie professionnelle

	Aider à la création d'emploi		Améliorer l'indemnisation		(en %) Total (*)
Chômeur	45	(- 2)	50	(+4)	100
<i>Ensemble des actifs</i>	51	(- 7)	41	(+10)	100
Indépendant	60	(+7)	26	(- 5)	100
Cadre supérieur, prof. libérale	42	(- 18)	49	(+20)	100
Profession intermédiaire	50	(- 4)	42	(+5)	100
Employé	50	(- 9)	41	(+9)	100
Ouvrier	46	(- 6)	47	(+9)	100
<i>Ensemble des inactifs</i>	41	(- 12)	45	(+ 11)	100
Etudiant	54	(- 7)	38	(+9)	100
Retraité	36	(- 12)	48	(+8)	100
Femme au foyer	46	(- 8)	44	(+17)	100
Ensemble des Français	46	(- 9)	44	(+ 10)	100

Source CREDOC - Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts 96-97.

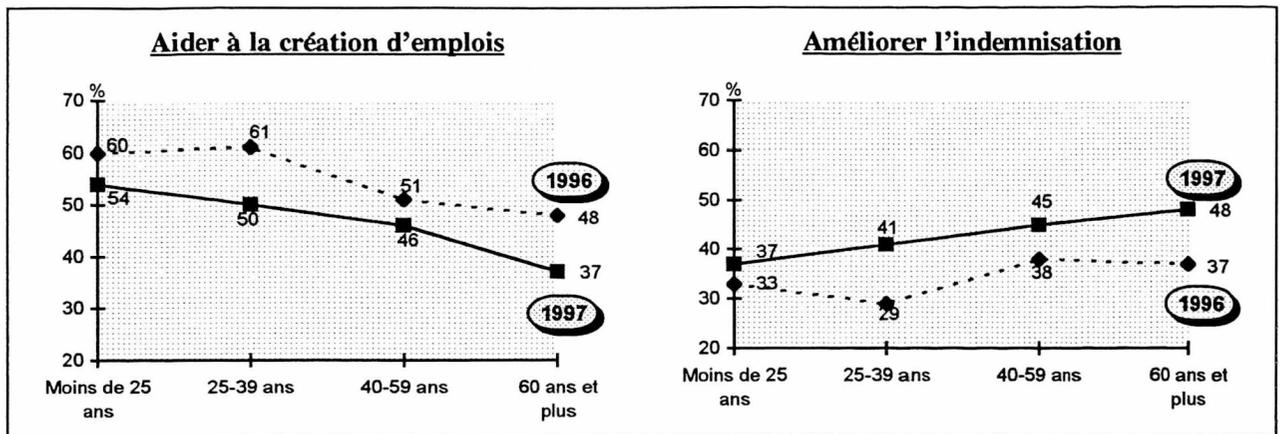
(*) Y compris les réponses « *conserver cet excédent* », trop peu nombreuses pour figurer dans le tableau.

Exemple de lecture : 50% des chômeurs (4 points de plus qu'en 1996) pensent qu'il faudrait, avec l'excédent des ressources, améliorer l'indemnisation, contre 44% en moyenne dans l'ensemble de la population (+ 10 points en un an).

L'utilisation des excédents dégagés par le régime d'assurance-chômage est envisagée différemment en fonction de l'âge et du niveau de diplôme :

- **Avant 40 ans**, on est plus sensible à ce que cet excédent soit utilisé pour **créer des emplois (51%)**, même si cette préférence est en baisse de 9 points en un an. **Entre 40 et 59 ans**, on est plus partagé, tandis qu'**après 60 ans**, on donne la priorité à **l'amélioration de l'indemnisation (48%)**. C'est à cet âge également que les opinions de prudence préconisant de conserver l'excédent pour des jours plus difficiles, sont les plus nombreuses(+ 5 points par rapport à la moyenne).

Ceci étant, toutes les classes d'âge ont suivi l'évolution générale (graphique 14) : celle-ci apparaît toutefois un peu moins accentuée chez les jeunes, comme chez les 40-59 ans.

Graphique 14**Les préférences en matière d'utilisation de l'excédent de ressources du régime d'assurance-chômage, selon l'âge**

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

- Les **diplômés** souhaiteraient plutôt favoriser des aides à la création d'emploi, les titulaires du bac plus encore que les diplômés du supérieur (54% des premiers et 48% des seconds). Si les « peu diplômés » (niveau de formation générale ou technique inférieur au bac) sont assez partagés, en revanche, ceux qui ne disposent d'aucun diplôme marquent leur préférence pour une amélioration de l'indemnisation (48%, cf. tableau 14).

Par rapport à 1996, on observe cependant une forte progression du nombre de diplômés du supérieur en attente d'amélioration de l'indemnisation (+ 12 points).

Par ailleurs, les préférences en matière d'utilisation de l'excédent de ressources restent très liées aux opinions sur la généralisation de l'indemnisation : les partisans de l'extension à tous les chômeurs optent plus souvent pour des solutions favorables à l'indemnisation (51%, + 7 points par rapport à la moyenne), notamment pour la couverture d'un plus grand nombre de demandeurs (30%, + 6 points). A l'inverse, les réfractaires à la généralisation préconisent très largement le soutien à la création d'emplois (60%, + 14 points par rapport à la moyenne), voire la solution d'« attendre » (17%, + 7 points).

Tableau 14

Les préférences en matière d'utilisation de l'excédent de ressources
du régime d'assurance-chômage, selon le diplôme

	Aider à la création d'emploi		Améliorer l'indemnisation		(en %)
					Total (*)
Aucun diplôme ou cep	41	(- 6)	48	(+ 7)	100
Bepc, technique (inférieur au bac)	45	(- 12)	42	(+ 11)	100
Bac (ou diplôme équivalent)	54	(=)	36	(+ 1)	100
Diplôme du supérieur	48	(- 12)	44	(+ 12)	100
Ensemble des Français	46	(- 9)	44	(+ 10)	100

Source CREDOC - Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts 96-97.

(*) Y compris les réponses « *conserver cet excédent* », trop peu nombreuses pour figurer dans le tableau.

Exemple de lecture : 54% des diplômés du bac (sans changement par rapport à 1996) pensent qu'il faudrait, avec l'excédent des ressources, favoriser des aides à la création d'emplois, contre 46% en moyenne dans l'ensemble de la population (- 9 points en un an).

3. Justifier de sa recherche d'emploi pour conserver les indemnités de chômage

Souplesse et sérieux doivent présider, selon nos concitoyens, à l'indemnisation des chômeurs. Souplesse, en effet, dans la mesure où pour trois Français sur quatre (76%), les chômeurs doivent pouvoir conserver une partie de leur allocation lorsqu'ils exercent une activité réduite. Cette opinion est même en progression de plus de 4 points par rapport à 1996. Ils devraient aussi, selon 95% de la population, continuer à percevoir leurs indemnités en période de formation. Mais compréhension et générosité ne signifient pas pour autant laxisme : l'indemnisation engage le chômeur qui doit, selon 94% des Français, impérativement *justifier de sa recherche d'emploi* (tableau 15).

Autrement dit, la souplesse, le sérieux et la rigueur restent plus que jamais, dans l'esprit des personnes interrogées, les « mots-clés » de l'indemnisation.

Très peu de variations existent ici entre les groupes sociaux. Venant confirmer les résultats mis en évidence il y a un ou deux ans, le consensus prévaut partout pour ce qui est du maintien de l'indemnisation en cas de formation, ou de la nécessaire justification de la recherche d'emploi. On notera seulement que, sur ce dernier point,

le consensus apparaît un peu moins fort chez les personnes appartenant à des catégories directement concernées par le chômage : les moins de 30 ans non-diplômés (- 9 points par rapport à la moyenne) et les chômeurs eux-mêmes (- 6 points).

Tableau 15

Vous paraît-il normal qu'un chômeur indemnisé ...

a) Puisse exercer une activité réduite (activité à temps partiel rémunérée) tout en conservant une partie de son allocation ?

	(en %)			
	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Début 1995	71,9	27,9	0,2	100,0
Début 1996	71,2	28,6	0,2	100,0
Début 1997	75,6	24,2	0,2	100,0

b) Puisse conserver son allocation pour se former ?

	(en %)			
	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Début 1995	94,7	5,2	0,1	100,0
Début 1996	93,2	6,6	0,2	100,0
Début 1997	94,8	5,1	0,1	100,0

c) Doive justifier de sa recherche d'emploi pour conserver son allocation ?

	(en %)			
	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Début 1995	94,6	5,1	0,3	100,0
Début 1996	93,9	5,9	0,2	100,0
Début 1997	94,3	5,6	0,1	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Le maintien de l'allocation en cas d'activité réduite est particulièrement souhaité dans certaines catégories (tableau 16) : les actifs à temps partiel, les chômeurs (entre 5 et 7 points de plus qu'en moyenne) ; de même, les travailleurs à leur compte, les hommes de 40 à 59 ans et les cadres supérieurs sont un peu plus favorables à cette opinion (4 à 5 points de plus qu'en moyenne).

A l'inverse, les femmes au foyer sont relativement plus hostiles au maintien de l'indemnisation (+ 5 points par rapport à la moyenne). Les moins de 25 ans (+ 4 points) et surtout les jeunes femmes (+ 8 points) sont également dans ce cas.

Enfin, les individus qui se prononcent contre l'indemnisation de tous les chômeurs expriment plus fréquemment leur désaccord sur ce point (30%). C'est aussi le cas de

ceux qui souhaitent que l'excédent de ressources du régime d'assurance chômage soit conservé (31%) ou serve à favoriser des aides à la création d'emplois (27%). A l'inverse, on dénombre davantage d'individus favorables à l'indemnisation en cas d'activité réduite parmi ceux qui voudraient que les ressources excédentaires soient utilisées pour améliorer le système (80%).

Tableau 16

Vous paraît-il normal qu'un chômeur indemnisé puisse exercer une activité réduite tout en conservant une partie de son allocation ?

O u i <i>Catégories où le pourcentage est plus élevé qu'en moyenne</i>		N o n <i>Catégories où le pourcentage est plus élevé qu'en moyenne</i>	
Actif à temps partiel	83 %	Femme au foyer	29 %
Chômeur	81 %	Moins de 25 ans	28 %
Travaille à son compte	81 %	Femme de moins de 25 ans	32 %
Homme de 40 à 59 ans	80 %		
Cadre supérieur, prof. libérale	80 %		
Diplômé du supérieur	79 %		
Pense que tous les chômeurs doivent être indemnisés		Pense que les chômeurs ne doivent pas tous être indemnisés	
	78 %		30 %
L'excédent de ressources doit servir à améliorer l'indemnisation		L'excédent de ressources doit :	
	80 %	. être conservé	31 %
		. favoriser la création d'emplois ...	27 %
Ensemble des Français		Ensemble des Français	
	76%		24%

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 83% des actifs travaillant à temps partiel pensent qu'il est normal qu'un chômeur indemnisé puisse conserver une partie de son allocation tout en exerçant une activité réduite, contre 76% en moyenne dans l'ensemble de la population.

En revanche, que l'on soit « pour » ou « contre » l'indemnisation de tous les chômeurs, on estime à l'unanimité que ceux-ci doivent justifier de leur recherche d'emploi pour conserver leur allocation.

* * *

Chapitre 3 :

Les opinions sur les mesures de lutte contre le chômage

Les politiques mises en oeuvre jusqu'alors pour faire reculer le chômage n'ont pas été marquées dans les faits d'un réel succès ; la population sanctionne cet échec en dénonçant encore plus massivement l'inefficacité de ces mesures. Pour autant quelles politiques imaginer pour favoriser l'emploi ? Sur ce point également, nos concitoyens présentent, d'une année à l'autre, des opinions et des choix très stables :

- Les mesures les plus efficaces pour combattre le chômage reposent plus, selon les Français, sur une **réorganisation interne** (aménagement du temps de travail) et des **aides aux structures existantes** (allègement des charges), que sur le développement de nouvelles formes d'emplois (emplois de proximité ou emplois associatifs).
- Nos concitoyens sont favorables à un **allègement des charges patronales**, à condition toutefois d'obtenir des employeurs des **contreparties** en termes de création d'emplois.
- Ils se montrent toujours aussi convaincus de l'efficacité, dans la lutte contre le chômage, d'une mesure de **réduction du temps de travail**, mais la question de la diminution corrélative de salaire « heurte » encore. Et, même si les actifs sont de plus en plus nombreux à envisager des concessions sur ce point, la part de ceux qui y mettent des conditions est en augmentation.
- Enfin, les répondants en appellent principalement à deux acteurs, souhaitant qu'ils s'engagent résolument, de façon plus nette, dans la lutte contre le chômage : les entreprises et l'Etat.

1. Les mesures le plus efficaces pour réduire le chômage

Les Français n'ont guère changé d'avis sur les mesures qu'ils considèrent le plus efficaces pour réduire le chômage (tableau 16) :

- Parmi sept propositions, les enquêtés mettent plus souvent deux d'entre elles en avant : « *les aménagements du temps de travail* », comme le travail à temps partiel (37% les placent parmi les deux mesures potentiellement les plus efficaces) et « *les allègements généraux des charges sociales des employeurs* » (35% de citations).
- Quatre autres propositions attirent ensuite environ un Français sur quatre : « *le développement des préretraites* » (27% de citations au total), « *des aides spécifiques aux entreprises pour embaucher* » (27%), « *des aides en matière de formation* » (23%) et « *le développement des emplois de proximité* » (25%).

Tableau 16

**Diverses mesures sont mises en oeuvre pour réduire le chômage.
Parmi les suivantes, quelles sont les deux, dans l'ordre, qui vous paraissent le plus efficaces ?**

- Résultats début 1997 -

<i>(Classement par ordre décroissant du cumul des deux réponses)</i>	(en %)		
	Réponse 1	Réponse 2	Cumul 1 + 2
Des aménagements du temps de travail (temps partiel ...)	20,2	17,1	37,3
Des allègements généraux des charges sociales des employeurs	20,2	14,5	34,7
Un développement des préretraites	16,0	11,2	27,2
Des aides spécifiques aux entreprises pour embaucher...	14,6	11,9	26,5
Un développement des emplois de proximité (aides ménagères, assistantes maternelles ...)	6,3	18,5	24,8
Des aides en matière de formation	13,9	9,2	23,1
Un développement des emplois publics ou associatifs (travaux d'intérêt général, ...)	6,0	12,1	18,1
Ne sait pas	2,8	5,5	-
Ensemble	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

- Enfin, nos concitoyens continuent à accorder un moindre crédit au « *développement des emplois publics ou associatifs* » : seulement 18 % placent cette mesure parmi les deux plus efficaces pour lutter contre le chômage (et 6 % la considèrent comme la plus efficace). Il sera particulièrement intéressant d'étudier l'évolution des réponses à ce sujet dans les années à venir, alors même que le plan « emploi-jeunes » cherche à déployer des emplois de ce type.

La hiérarchie des solutions proposées ne s'est pas modifiée en un an (tableau 17). On relèvera simplement que la mesure d'allègement des charges patronales tend à être un peu plus citée cette année (+ 4 points au total, + 2 points en première réponse).

Tableau 17

La mesure qui paraît la plus efficace pour réduire le chômage
(Evolution 1996-1997 de la première réponse)

	(en %)	
	Début 1996	Début 1997
<i>(Classement par ordre décroissant des réponses de 1997)</i>		
Des aménagements du temps de travail (temps partiel ...)	21,1	20,2
Des allègements généraux des charges sociales des employeurs	18,5	20,2
Un développement des préretraites	16,6	16,0
Des aides spécifiques aux entreprises pour embaucher ..	14,2	14,6
Des aides en matière de formation	13,4	13,9
Un développement des emplois de proximité (aides ménagères, assistantes maternelles ...)	7,2	6,3
Un développement des emplois publics ou associatifs (travaux d'intérêt général, ...)	5,6	6,0
Ne sait pas	3,4	2,8
Ensemble	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

De tels résultats traduisent la conscience qu'ont nos concitoyens de la difficulté du traitement du chômage. Face à l'enracinement d'un mal aux causes aussi multiples que complexes, mal que rien ne semble jusqu'à présent pouvoir juguler, les Français se montrent plutôt perplexes : d'un côté, toutes les mesures proposées peuvent leur apparaître comme des moyens utiles, voire indispensables, dans la lutte contre le fléau ; de l'autre, plusieurs de ces mesures sont déjà en application sans pour autant générer de résultats probants.

Quoi qu'il en soit, dans ce contexte, les Français gardent leur préférence pour des incitations à une réorganisation interne du travail dans les entreprises (en particulier l'aménagement du temps de travail) ou pour des aides directes favorisant le fonctionnement même des structures existantes. Ils restent beaucoup plus sceptiques quant au développement de nouvelles formes d'emploi.

Des variations selon les catégories socio-professionnelles

La diversité des réponses apparaît aussi bien au niveau de l'ensemble des Français que dans chacun des différents groupes sociaux ; cet « éparpillement » permet de relever quelques variations catégorielles dans « l'ordre » des priorités affichées.

Les attitudes diffèrent d'abord selon la **position** que l'on occupe sur le **marché du travail** :

- Les actifs privilégient les solutions visant à aider directement les entreprises : les « allègements des charges » (38 % des actifs les citent, contre 29 % des inactifs), voire « les aides spécifiques aux entreprises pour embaucher » (27 %, contre 23 %). Mais ils préconisent aussi davantage le « développement des préretraites » (30 %).
- Les inactifs sont, en revanche, un peu plus sensibles aux mesures concernant les individus : « aménagements du temps de travail » (39 %, contre 35 % chez les actifs) ou « aides en matière de formation » (26 %, contre 21 %). Les femmes au foyer sont tout particulièrement attachées à la formation (29 %).
- Les réponses des chômeurs symbolisent bien leur position hybride, inactifs espérant revenir au plus vite sur le marché du travail : ils privilégient tout à la fois l'aménagement du temps de travail (40 %) et l'aide aux entreprises, par un allègement des charges patronales (41 %) ou par des aides à l'embauche (36 %). En revanche, les emplois de proximité, les emplois publics ou les aides à la formation rencontrent, chez eux, un écho plus limité (entre 3 et 8 points de moins qu'en moyenne).

Si l'on s'intéresse aux seuls actifs, les réponses varient aussi bien selon le statut d'activité que la profession (tableau 19) :

- La césure entre secteur public et secteur privé persiste :
 - Les salariés du secteur public placent en priorité les aménagements du temps de travail comme mesure efficace pour réduire le chômage (41 %) ; ils sont également plus nombreux à voir dans le développement des emplois de proximité une solution au problème (30%).
 - C'est une autre sensibilité qui prévaut dans le secteur privé : ces salariés sont beaucoup plus partagés entre allègements des charges patronales et aménagements du temps de travail. Partagés aussi entre développement des préretraites et aides à l'embauche. En tout état de cause, les travailleurs à leur compte n'hésitent pas : ils plébiscitent largement l'allègement des charges (58 %, + 23 points par rapport à la moyenne).

Tableau 19

Les mesures considérées comme le plus efficaces pour réduire le chômage, dans les différentes catégories d'actifs

(Pourcentage global de citations, première et deuxième réponses cumulées)

(en %)

	Ensemble des Français	P o p u l a t i o n a c t i v e					Chômeur
		Ensemble des actifs	Travaille à son compte	Population salariée			
				Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés	
Aménager temps de travail.....	37	35	22	41	36	38	40
Alléger charges des employeurs.	35	38	58	30	37	34	41
Développer les préretraites.....	27	30	25	30	32	31	27
Aides à l'embauche	27	27	27	19	32	27	36
Développer emplois de proximité	25	26	25	31	23	26	17
Aides à la formation	23	21	23	25	19	21	19
Développer emplois publics	18	17	10	20	18	19	15

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 38 % des actifs citent les allègements généraux des charges sociales des employeurs comme l'une des deux mesures le plus efficaces pour réduire le chômage (contre 35 % dans l'ensemble de la population). Sont dans ce cas 58 % de ceux qui travaillent à leur compte et 34 % des salariés.

- La catégorie socio-professionnelle joue également une influence certaine (tableau 20) :
 - Les **cadres** dans leur ensemble privilégient largement les **aménagements du temps de travail** : 45 % citent cette mesure parmi les deux plus efficaces (contre 37 % en moyenne) et 28 % considèrent même que c'est la mesure prioritaire (première réponse), contre 20 % en moyenne. Les cadres supérieurs mentionnent aussi plus souvent le développement des emplois de proximité (32 %, contre 25 % en moyenne). Chez les cadres moyens, c'est le développement des préretraites qui est un peu plus souvent mentionné (32 %, contre 27 %).
 - Les **employés** citent relativement plus les allégements de charges (39 %), qu'ils placent d'ailleurs en tête du classement, avant même l'aménagement du temps de travail. Ils semblent également un peu plus sensibles aux préretraites ou aux aides à l'embauche.

Tableau 20

Les mesures considérées comme le plus efficaces pour réduire le chômage, dans les différentes catégories socio-professionnelles

(Pourcentage global de citations, première et deuxième réponses cumulées)

	(en %)					
	Aménager le temps de travail	Alléger les charges des employeurs	Développer les préretraites	Aides à l'embauche	Développer emplois de proximité	Aides à la formation
Cadre supérieur	47	35	20	18	32	23
Profess. interméd.	44	32	32	20	26	21
Employé	36	39	30	29	24	23
Ouvrier	33	36	33	39	19	17
Etudiant.....	45	30	25	33	18	25
Retraité	40	25	24	19	27	25
Reste au foyer ..	35	35	24	27	27	29
Ensemble Français	37	35	27	27	25	23

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 47 % des cadres supérieurs citent les aménagements du temps de travail parmi les deux mesures le plus efficaces pour réduire le chômage, contre 37 % de l'ensemble des Français.

- Les **ouvriers** sont relativement plus partagés. Toutefois, leur attachement aux aides à l'embauche est nettement plus marqué (39 %, contre 27 % en moyenne). En revanche, ils accordent moins de crédit que les autres professions aux

aménagements du temps de travail, aux emplois de proximité ou aux aides à la formation.

- Les étudiants sont, comme les cadres, plus nombreux à voir dans les aménagements du temps de travail un moyen efficace de combattre le chômage (45 % de citations). Mais comme les ouvriers, ils sont aussi plus sensibles aux aides à l'embauche (33 %, contre 27 %).

Des variations selon l'âge et le diplôme

Les fluctuations en fonction de l'âge s'interprètent en partie comme l'évolution des préoccupations de nos concitoyens à mesure qu'ils « avancent » dans la vie active (tableau 21) :

- Les plus jeunes, dont beaucoup n'ont encore jamais exercé, privilégient les **aides à l'embauche** : 41 % des **moins de 25 ans** en font état (+ 14 points par rapport à la moyenne). Parvenus à la fin de leurs « études », il ne semble pas étonnant non plus qu'ils citent un peu plus les aides à la formation professionnelle (26 %).
- Entre **25 et 39 ans**, deux mesures sont relativement privilégiées : les aides à l'embauche (30 %, + 3 points par rapport à la moyenne), mais surtout l'allègement des charges (43 %, + 8 points) ; n'est-ce pas un âge où, normalement, l'ascension professionnelle exige de l'entreprise une situation économique saine ?
- D'autres préoccupations président au choix des personnes de **40 à 59 ans**, plus tournées vers leur vie extra-professionnelle : l'aménagement du temps de travail reçoit l'adhésion de 38 % d'entre elles ; elles sont d'autre part plus nombreuses que la moyenne à souhaiter le développement des préretraites (33 %, + 6 points).
- Enfin, **après 60 ans**, on a légèrement plus tendance à mettre en avant les emplois de proximité (28 %, + 3 points). On notera que cette demande augmente avec l'âge.

Tableau 21

**Les mesures considérées comme le plus efficaces pour réduire le chômage,
dans les différentes classes d'âge**

(Pourcentage global de citations, première et deuxième réponses cumulées)

	(en %)					
	Aménager le temps de travail	Alléger les charges des employeurs	Développer les préretraites	Aides à l'embauche	Développer emplois de proximité	Aides à la formation
Moins de 25 ans	36	33	24	41	18	26
25 à 39 ans	35	43	26	30	24	20
40 à 59 ans	39	34	33	22	26	24
60 ans et plus ...	38	26	23	20	28	24
Ensemble Français	37	35	27	27	25	23

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 41% des moins de 25 ans citent des aides spécifiques aux entreprises pour embaucher parmi les deux mesures le plus efficaces pour réduire le chômage, contre 27% de l'ensemble des Français.

Le **diplôme** joue tout particulièrement sur la place accordée à l'aménagement du temps de travail : les diplômés sont les plus nombreux à croire en l'efficacité de cette mesure ; d'ailleurs, son taux de citations croît régulièrement avec le niveau de formation (de 32% chez les non-diplômés à 46% chez les diplômés du supérieur). Les « peu diplômés » sont un peu plus sensibles qu'en moyenne aux allègements de charges et aux préretraites ; enfin, les non-diplômés affichent un intérêt un peu plus marqué pour les aides à la formation (26%, contre 23% en moyenne). Cette dernière solution est aussi plus souvent avancée par les diplômés du bac (28%) ; ceux-ci se montrent également plus favorables aux aides spécifiques à l'embauche (31%, contre 27% en moyenne).

Tableau 22

**Les mesures considérées comme le plus efficaces pour réduire le chômage,
selon le niveau de diplôme**

(Pourcentage global de citations, première et deuxième réponses cumulées)

	(en %)					
	Aménager le temps de travail	Alléger les charges des employeurs	Développer les préretraites	Aides à l'embauche	Développer emplois de proximité	Aides à la formation
Aucun diplôme, cep	32	31	26	26	26	26
Diplôme inférieur au bac .	36	38	32	29	22	21
Bac (ou diplôme équivalent)	40	32	23	31	26	28
Diplôme du supérieur	46	36	23	20	27	20
Ensemble Français	37	35	27	27	25	23

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 46% des diplômés du supérieur citent les aménagements du temps de travail parmi les deux mesures le plus efficaces pour réduire le chômage, contre 37% de l'ensemble des Français.

En résumé, quatre constats principaux se dégagent :

- Les travailleurs indépendants sont de loin les plus favorables, pour réduire le chômage, à l'idée de baisser les charges sociales patronales. Mais c'est aussi une position qui prime chez les chômeurs, les employés, les 25 à 39 ans et les peu diplômés.
- Les cadres, les salariés du secteur public et les diplômés penchent plus fortement pour des aménagements du temps de travail. Les chômeurs et les étudiants y sont tout aussi favorables.
- Les cadres moyens, les ouvriers, les 40 à 59 ans et les peu diplômés montrent une sensibilité un peu plus forte qu'en moyenne pour le développement des préretraites.
- Enfin, les aides à l'embauche sont relativement plus privilégiées par les chômeurs, les ouvriers, les jeunes, les étudiants et les diplômés du bac.

En fin de compte, le constat effectué cette année est proche de celui de l'an dernier : les Français ont conscience de la complexité du phénomène du chômage et de la difficulté à trouver une solution efficace pour le combattre. Mais, au travers de leurs réponses, ils expriment aussi en partie leurs préoccupations personnelles ou « catégorielles », plutôt qu'ils n'affichent un raisonnement « strictement objectif » sur ce qui peut « effectivement » contribuer à améliorer globalement la situation de l'emploi. Ainsi, réduire les charges patronales constitue un avantage direct pour les travailleurs indépendants, mais aussi un « plus » pour les chômeurs qui espèrent que ce type de mesures leur assure une plus grande chance d'embauche ; les salariés du public, non concernés par ce type de préoccupations, paraissent nettement moins portés à croire en l'effet de telles solutions. Les ouvriers, les employés, les jeunes, les quadras ou quinquagénaires se montrent aussi chacun plus sensibles à des mesures qui pourraient peut-être leur être personnellement plus utiles. Autrement dit, la vision « collective » du traitement du chômage est toujours en concurrence avec une certaine vision « égocentrée » du problème.

2. Les contreparties demandées aux employeurs, en cas d'allègement des charges sociales

Un peu plus du tiers des Français, on l'a vu, placent l'allègement général des charges sociales patronales parmi les deux mesures les plus efficaces pour réduire le chômage. Il ne s'agirait pas pour autant de signer un chèque en blanc aux entreprises ; une telle mesure s'inscrirait au contraire dans une logique de « donnant-donnant » : pour 95 % de nos concitoyens, d'indispensables contreparties doivent être exigées des employeurs. Si la nature de ces contreparties reste assez consensuelle, le niveau institutionnel auquel elles devraient être négociées partage encore sensiblement les interviewés.

Conditionner l'allègement des charges sociales à la création d'emplois

Comme en 1996, un consensus existe autour de l'idée que la baisse des charges ne peut se faire sans contreparties : seulement 5 % de la population préconisent de ne rien demander en échange aux entreprises (tableau 23).

Première condition, pour les Français, à une baisse du coût du travail : la création d'emplois. Pour 54 % de nos concitoyens en effet (+ 1 point en un an), les employeurs devraient, en contrepartie d'un allègement de leurs charges sociales, être tenus de « *créer des emplois supplémentaires* ». Une proportion très voisine (56 %) pense d'ailleurs, nous y reviendrons au chapitre suivant, que les bénéficiaires des exonérations de charges sociales à l'embauche sont plutôt les entreprises. Nos concitoyens s'inscrivent donc toujours dans la logique du « donnant-donnant » : une baisse des charges, certes, mais à condition que cela serve à créer des emplois.

Il reste que pour 20 % de la population (- 1 point par rapport à 1996), les entreprises devraient plutôt s'engager à « *favoriser l'embauche de chômeurs en grande difficulté* » (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI) et pour 15 % (+ 1 point), à « *transformer des emplois à durée déterminée en emplois à durée indéterminée* ».

Tableau 23

Si l'on accordait aux employeurs un allègement des charges sociales, pensez-vous que l'on devrait, en contrepartie, leur demander plutôt :

(Classement par ordre décroissant des pourcentages de réponses)	(en %)	
	Début 1996	Début 1997
De créer des emplois supplémentaires	53,1	53,7
De favoriser l'embauche des chômeurs en grande difficulté (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI ...)	21,3	20,4
De transformer des emplois à durée déterminée en emplois à durée indéterminée	14,4	15,3
De développer la formation	6,6	5,3
On ne doit pas leur demander de contrepartie	4,4	4,9
Ne sait pas	0,2	0,4
Ensemble	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

En revanche, le « développement de la formation » n'apparaît être une contrepartie essentielle que pour une minorité d'enquêtés (5%, - 1 point). Cette portion congrue laissée aux problèmes de formation peut surprendre. En vérité, on le constate encore cette année, de moins en moins de personnes considèrent les problèmes de formation comme un élément primordial de l'importance du chômage (4% cette année) ; plus de la moitié des enquêtés estiment aussi que la difficulté à trouver du personnel compétent n'explique pas le ralentissement des embauches, et à peine 15% voient dans les aides à la formation un moyen efficace de lutter contre le mal¹.

Ceci étant, la création d'emplois supplémentaires est la demande qui vient en tête dans tous les groupes sociaux sans exception. Très peu de variations existent en effet sur ce point : les actifs -qu'ils travaillent à leur compte ou qu'ils soient salariés-, les inactifs ou les chômeurs, les jeunes ou les seniors, les diplômés ou les non-diplômés, les cadres ou les ouvriers, tous réagissent de manière similaire, comme c'était d'ailleurs déjà le cas l'an dernier. Tout au plus peut-on remarquer que :

¹ Seuls les jeunes et les non-diplômés semblent porter un peu plus d'intérêt relatif aux problèmes de formation ou de qualification.

- Les salariés du secteur privé sont un peu plus partisans d'une contrepartie sous la forme de création d'emplois supplémentaires (55 % le sont, contre 50 % des salariés du secteur public).
- Les transformations des CDD en CDI est, en revanche, plus en vogue chez les salariés du public (18 %, contre 15 %), de même que chez les diplômés du supérieur et les chômeurs (19 %).
- La formation serait plus la condition nécessaire à l'allègement des charges chez les non-diplômés ou les diplômés du bac, mais aussi chez les personnes qui travaillent à leur compte (10 %, contre 5 % en moyenne).

Des négociations envisagées plutôt au niveau des entreprises

Réduire les charges des entreprises en échange de contreparties, certes. Mais concrètement, où celles-ci doivent-elles se discuter et se décider ? A quel échelon (entreprise, branche, région, Etat) les négociations devraient-elles être engagées ? Cette année encore, les Français affichent à ce propos une certaine perplexité ; une tendance semble cependant se dégager en faveur d'une discussion dans l'entreprise (tableau 24) : 41 % des personnes interrogées (+ 3 points en un an) envisagent en effet des négociations au niveau de *chaque entreprise*, tandis que 30 % (sans changement) les imaginent plutôt au *niveau national*. Les partisans de négociations par *région* ou par *branches professionnelles* sont moins nombreux (13 à 15 %), et en légère diminution (- 3 points au total).

Autrement dit, les Français privilégient, selon les cas, deux logiques, qui résultent de deux visions antagonistes des rapports sociaux et de leur gestion :

- une décision prise entre les seules personnes concernées, dans le cadre de l'entreprise : cette solution est celle qui a la faveur du plus grand nombre de nos concitoyens ;
- une décision générale, imposée au niveau national, impliquant une égalité de traitement dans toutes les catégories ; c'est la vision plus « traditionnelle » au regard de l'histoire de notre pays.

Tableau 24

**Selon vous, les contreparties demandées aux employeurs
devraient-elles être plutôt négociées ?**

- Personnes ayant cité l'une des contreparties proposées, soit 95 % des Français -
(en %)

<i>(Classement par ordre décroissant des réponses)</i>	Début 1996	Début 1997
Au niveau de chaque entreprise	38,5	41,4
Au niveau national	30,0	29,8
Au niveau des branches professionnelles	15,9	15,4
Au niveau régional ou départemental	14,6	12,5
Ne sait pas	1,0	0,9
Ensemble	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

La logique « nationale » est particulièrement attendue par les étudiants (35%) et les non-diplômés (34%), bien qu'elle reste moins citée chez eux aussi que la demande de négociations au sein de l'entreprise. Ce sont les ouvriers (46%), voire les salariés du secteur privé (44%) qui se montrent par contre les plus favorables à des décisions « atomisées » (tableau 25).

Enfin, opter pour des négociations par branche professionnelle s'avère être le choix le plus segmentant dans l'opinion ; même s'il demeure toujours minoritaire, il bénéficie d'un intérêt relatif accru chez les personnes de milieux socio-culturels favorisés : cadres supérieurs et professions libérales (27%, + 12 points par rapport à la moyenne), professions intermédiaires, diplômés du supérieur, comme travailleurs à leur compte et salariés du secteur public (de 3 à 5 points de plus qu'en moyenne).

On notera aussi quelques évolutions en un an :

- Les cadres supérieurs sont bien plus nombreux cette année à envisager des négociations au niveau de l'entreprise (+ 10 points, contre + 3 en moyenne) ; c'est aussi le cas des diplômés du supérieur (+ 6 points).

- A l'inverse, les étudiants ont très sensiblement réorienté leur choix vers le niveau national : alors que la part des enquêtés qui sont de cet avis n'a pas varié dans l'ensemble de la population, elle a augmenté de 15 points chez les étudiants. Cette évolution se retrouve, un peu atténuée, chez les moins de 25 ans (+ 7 points).
- Enfin, alors que le souhait de négociations par région ou par département enregistre une baisse de 2 points en moyenne, il en a gagné 4 chez les chômeurs.

Tableau 25

Les niveaux auxquels les contreparties devraient être négociées,
dans quelques catégories de population (1997)

	(en %)				
	Chaque entreprise	Niveau national	Branches professionnelles	Région ou département	Total (yc nsp)
Cadre supérieur	38	27	27	7	100
Profession intermédiaire	40	30	20	10	100
Employé	41	32	14	12	100
Ouvrier	46	30	9	14	100
Retraité	39	29	16	15	100
Etudiant	40	35	12	12	100
Travaille à son compte	42	22	24	12	100
Salarié du privé	44	30	13	11	100
Salarié du public	41	32	18	9	100
Chômeur	39	29	16	16	100
Moins de 25 ans	42	32	13	13	100
25 à 39 ans	43	26	17	13	100
40 à 59 ans	42	32	15	10	100
60 ans et plus	39	31	15	13	100
Aucun diplôme, cep ..	42	34	9	13	100
Diplôme inférieur au bac	42	29	16	12	100
Bac (ou équivalent) ...	42	25	18	14	100
Diplôme du supérieur	40	29	20	12	100
Ensemble des Français	41	30	15	13	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 27% des cadres supérieurs pensent que les contreparties devraient être négociées au niveau des branches professionnelles, contre 15% en moyenne dans l'ensemble de la population.

3. Pour une majorité de Français, Le travail à temps partiel peut contribuer à réduire le chômage

Près de quatre Français sur dix, on l'a vu, considèrent l'aménagement du temps de travail comme l'une des deux mesures le plus efficaces pour améliorer la situation de l'emploi. Nos concitoyens confirment ce jugement à propos de la capacité présumée du travail à temps partiel à réduire le chômage : les deux tiers des Français (64% exactement) pensent que le développement des emplois de ce type peut *effectivement* contribuer à juguler le mal. Si cette conviction se maintient à un niveau élevé, elle semble malgré tout en léger recul depuis deux ans (- 4 points par rapport à début 1995) ; elle reste néanmoins sensiblement plus forte qu'il y a trois ans (+ 9 points, cf. tableau 26).

Tableau 26

Pensez-vous que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage ?

	(en %)			
	Début 1994	Début 1995	Début 1996	Début 1997
Oui	55,0	67,7	65,2	64,4
Non	44,2	31,1	33,8	33,6
Ne sait pas	0,8	1,2	1,0	2,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Toujours est-il que, début 1997, la conviction que le temps partiel peut réduire le chômage prédomine dans toutes les catégories de population, même si elle apparaît légèrement en reflux dans la plupart d'entre elles. Deux types d'évolution méritent d'être relevés :

- Dans quatre groupes en particulier, il n'y a pas « baisse », mais bien progression de cette conviction :
 - chez les femmes de moins de 25 ans (+ 12 points),
 - chez les femmes au foyer (+ 4),
 - chez les étudiants (+ 7),
 - chez les diplômés du supérieur (+ 3).

- Au contraire, le recul du crédit apporté au rôle du développement du temps partiel dans le traitement du chômage est un peu plus accentué chez :
 - les hommes de 40 à 59 ans,
 - les femmes de plus de 60 ans,
 - les indépendants.

Au-delà de ces évolutions conjoncturelles, les grandes tendances étudiées les années précédentes restent valides :

➔ **Les femmes demeurent les plus favorables au TTP (tableau 27) :** elles soutiennent dans leur ensemble plus que les hommes l'idée que le travail à horaires réduits est un bon moyen de combattre le chômage (69% des premières, contre 60% des seconds), qu'elles soient actives ou inactives. Les plus jeunes d'entre elles qui s'en montraient le moins convaincues il y a un an, retrouvent leurs convictions de 1995, persuadées plus que toutes les autres des bienfaits du temps partiel sur l'emploi (à 76%, + 12 points par rapport à 1996).

Tableau 27

Le développement du TTP peut-il réduire le chômage ?
- Analyse selon le sexe, l'âge et l'activité -

		O u i		N o n	
		%	Ecart 97-96	%	Ecart 97-96
Homme	actif	58	- 3	40	+ 2
	inactif	62	- 2	35	- 1
Femme	active	69	=	30	+ 1
	inactive	69	+ 2	30	- 1
Homme	moins de 25 ans	68	=	30	- 2
	25 à 39 ans	59	- 3	39	+ 1
	40 à 59 ans	57	- 4	42	+ 4
	60 ans et plus	59	- 2	37	- 1
Femme	moins de 25 ans	76	+ 12	24	- 10
	25 à 39 ans	69	- 1	29	=
	40 à 59 ans	69	+ 2	30	- 2
	60 ans et plus	64	- 4	32	+ 3
Ensemble des Hommes		60	- 2	38	+ 1
Ensemble des Femmes		69	+ 1	30	- 1
Ensemble des Français		64	- 1	34	=

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : Début 1997, 69% des femmes actives pensent que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage, soit un pourcentage identique à celui de 1996. Cet avis est celui de 69% de l'ensemble des femmes et de 64% de l'ensemble de la population.

➔ L'analyse selon la catégorie professionnelle met en évidence une opposition entre l'opinion des cadres supérieurs, les plus convaincus, et celle des ouvriers et des indépendants, les plus sceptiques (tableau 28).

- Ce sont les cadres supérieurs qui, comme l'an dernier, croient le plus aux effets positifs du TTP sur la réduction du chômage (74%), suivis chez les actifs par les professions intermédiaires (66%).
- Les indépendants, qui marquaient depuis trois ans leur intérêt croissant pour les effets du travail à temps partiel (+ 18 points entre 1994 et 1996), « reviennent » cette année sur leur position : ils y sont favorables à 57%, soit une baisse de 8 points en un an.
- Les ouvriers figurent toujours parmi les plus sceptiques, tout en restant majoritairement séduits par l'argument (57%) ; leur position n'a pas varié en un an.

Tableau 28

Le développement du TTP peut-il réduire le chômage ?
- Analyse selon la catégorie socio-professionnelle -

	Oui		Non	
	%	Ecart 97-96	%	Ecart 97-96
Indépendant	57	- 8	42	+ 9
Cadre supérieur, prof. libérale	74	=	25	+ 1
Profession intermédiaire	66	- 1	33	+ 1
Employé	63	- 1	34	- 1
Ouvrier	57	=	42	=
Ensemble des actifs occupés ...	63	- 2	36	+ 2
Etudiant	74	+ 7	26	- 7
Retraité	63	- 3	34	+ 1
Reste au foyer	66	+ 4	31	- 5
Ensemble des inactifs	65	=	32	- 2
Chômeur	68	=	30	- 1
Ensemble des Français	64	- 1	34	=

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : Début 1997, 74% des cadres supérieurs (pourcentage identique à celui de 1996) pensent que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage, contre 63% de l'ensemble des actifs et 64% de l'ensemble des Français.

- Parmi les inactifs, le développement du temps partiel dans la politique de l'emploi séduit plus les étudiants.
- Enfin, les chômeurs croient toujours un peu plus qu'en moyenne aux effets positifs des horaires réduits (68 %, contre 64 % en moyenne).

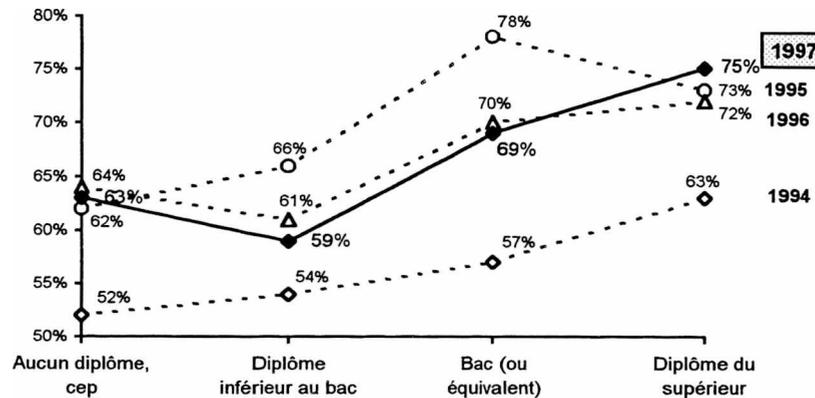
On remarquera plus généralement que chez les salariés, plus on descend dans l'échelle sociale, plus le nombre de « réfractaires » à l'idée du « TTP -outil de lutte contre le chômage »- s'élève : le taux passe de 25 % chez les cadres supérieurs à 42 % chez les ouvriers. Autrement dit, la conviction reste moins forte au sein des catégories les plus modestes, celles le plus concernées par le chômage. On peut noter que la différence des positions entre les personnes appartenant aux deux extrémités de l'échelle sociale (cadre supérieur/ouvrier) se traduit également en termes de revenus : les personnes relativement aisées (plus de 15 000 F mensuels dans leur foyer) se déclarent à 71 % convaincues du bien fondé d'un développement du temps partiel (+ 6 points par rapport à la moyenne), alors que les ménages plus modestes, et en particulier ceux disposant de revenus compris entre 6 000 et 10 000 F, demeurent plus réfractaires à cette idée (38 %, soit + 4 points par rapport à l'ensemble de la population).

➔ **Les diplômés du supérieur ne sont plus à convaincre** (graphique 15) : les trois quarts d'entre eux pensent à présent que le travail à temps partiel peut effectivement réduire le chômage. Cette conviction a, chez eux, progressé de 12 points depuis 1994. On fera deux autres remarques :

- Les diplômés sont, d'une façon générale, nettement plus réceptifs que les non-diplômés à l'idée que le TTP est efficace pour combattre le chômage.
- Cette idée s'est maintenue cette année chez les titulaires du seul baccalauréat, après un certain tassement entre 1995 et 1996 (- 8 points).

Graphique 15**Le TTP et la lutte contre le chômage, selon le niveau de diplôme**

Pourcentage d'individus considérant que le développement des emplois à temps partiel peut efficacement réduire le chômage



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

- ➔ **Enfin, travailler à horaires réduits -ou le désirer- renforce la conviction que le TTP peut réduire le chômage (tableau 29) : les actifs travaillant à temps partiel sont plus convaincus des effets positifs du TTP que ceux exerçant à temps plein (68 % des premiers, contre 61 % des seconds). En outre, parmi les actifs à temps plein, ceux qui souhaitent travailler à horaires réduits sont nettement plus persuadés de l'efficacité du TTP que ceux qui ne le désirent pas (79 % des premiers, contre 57 % des seconds).**

Autrement dit, les opinions sur ce point n'apparaissent pas totalement indépendantes des choix personnels vis-à-vis du TTP. Ces résultats sont, bien sûr, à rapprocher des précédents : on sait que le travail à temps partiel concerne aujourd'hui principalement les femmes, et que la demande de travail à horaires réduits est aussi une demande essentiellement féminine¹.

¹ On mentionnera à ce propos trois résultats de l'enquête : 37% des femmes actives travaillent à temps partiel, contre 9% des hommes actifs. D'autre part, 26% des actives travaillant à temps plein souhaiteraient exercer à temps partiel, contre 15% des hommes. Enfin, 54% des femmes désireuses de TTP ont moins de 40 ans.

Tableau 29

Le développement du TTP peut-il réduire le chômage ?

	Oui		Non	
	%	Ecart 97-96	%	Ecart 97-96
Actif à temps plein	61	- 2	37	+ 1
dont : Souhaiterait travailler à TP	79	- 3	21	+ 3
Ne souhaiterait pas travailler à TP ...	57	+ 2	41	- 2
Actif à temps partiel	68	- 4	29	+ 1
Ensemble des actifs	63	- 2	36	+ 2
Ensemble des Français	64	- 1	34	=

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : Début 1997, 68 % des actifs travaillant à temps partiel (- 4 points par rapport à 1996) pensent que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage, contre 61 % des actifs exerçant à temps plein (- 2 points en un an).

Plus globalement, il existe des liens entre la perception qu'ont nos concitoyens du travail à temps partiel et leur opinion sur les problèmes d'emploi et sur la société en général. Mais c'est ce qu'ils **pensent personnellement de la réduction du temps de travail** qui induit avant tout leurs réponses.

- *Les individus qui croient à l'efficacité du TTP dans la lutte contre le chômage* sont d'abord des personnes qui portent crédit aux effets positifs d'une mesure de réduction générale de la durée du travail : 73 % d'entre eux estiment qu'une telle mesure créerait des emplois, contre 60 % en moyenne. Cette population se montre relativement plus favorable à tout ce qui concerne les horaires réduits. Ainsi, considère-t-elle plus souvent qu'il faut en priorité aménager le temps de travail pour réduire le chômage (26 %, contre 20 % en moyenne), ou que la trop grande rigidité du travail est un frein à l'embauche (59 %, contre 53 %). Plus souvent demandeuses, pour elles-mêmes, de travail à horaires réduits, ces personnes ne sembleraient pas hostiles à une diminution de salaire, en cas d'application d'une mesure généralisée de réduction de la durée de travail. D'ailleurs, elles privilégient relativement plus l'idée d'une augmentation de leur temps libre plutôt que celle d'un accroissement de leur pouvoir d'achat (45 %, contre 39 % en moyenne).

- A l'opposé, *les individus sceptiques vis-à-vis de l'impact du développement des emplois à temps partiel* ne croient pas que la réduction de la durée du travail est un moyen de créer des emplois (65 % n'y croient pas, contre 39 % en moyenne) et, plus généralement, sont plus hostiles aux diverses formes d'aménagement du temps de travail. Ne souhaitant pas eux-mêmes travailler à temps partiel, ils n'accepteraient pas de diminution de salaire si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée.

Peu disposés à accepter de nouvelles mesures de lutte contre le chômage, auxquelles ils ne croient guère, ces enquêtés se montrent plus généralement opposés à une remise en cause de leurs habitudes et de leur propre système de valeurs, reposant sur un travail à plein temps. Essentiellement actifs, ils privilégient l'augmentation de leur pouvoir d'achat à plus de temps libre (71 %, contre 61 % en moyenne), le travail représentant avant tout, pour eux, une source de revenu (69 %, contre 64 %). Sont davantage représentés ici, rappelons-le, les indépendants et les ouvriers.

4. Les opinions sur la réduction de la durée du travail

De même que la conviction que le TTP peut effectivement contribuer à réduire le chômage connaît un certain « tassement », l'idée de la réduction de la durée du travail comme solution possible au problème de l'emploi marque un « arrêt » dans sa progression. Trois principaux résultats se dégagent des réponses fournies par les personnes interrogées cette année :

- Alors que depuis 1994, la part de Français croyant aux effets bénéfiques de la réduction de la durée du travail augmentait régulièrement, elle stagne cette année, tout en se maintenant à un niveau élevé : six personnes sur dix estiment qu'une telle mesure créerait des emplois.

- Nos concitoyens demeurent très partagés quant aux éventuelles contreparties d'une telle mesure. L'idée même de toucher à la rémunération continue à se heurter au refus de près de quatre Français sur dix.
- Enfin, même si les actifs sont plus nombreux aujourd'hui à accepter une baisse de salaire en cas de réduction généralisée de la durée du travail, la part de ceux qui y mettent des conditions est en augmentation.

4.1. L'idée de la réduction du temps de travail comme solution possible au problème de l'emploi : 60% des Français y croient

L'évolution sensible des attitudes intervenues ces trois dernières années en matière de réduction généralisée du temps de travail marque cette année une pause. Il reste que six Français sur dix (comme en 1996) pensent que « la réduction de la durée hebdomadaire de travail à 35 ou 32 heures créerait effectivement des emplois ». Il est vrai que l'idée avait connu une progression spectaculaire entre 1994 et 1996 (+ 19 points). Elle reste donc, en se stabilisant, très largement mieux acceptée qu'il y a trois ans (tableau 30).

Tableau 30

Pour lutter contre le chômage, certains proposent de ramener à 35 ou 32 heures la durée hebdomadaire de travail.
A votre avis, une telle mesure créerait-elle effectivement des emplois ?

(en %)

	Début 1994	Début 1995	Début 1996	Début 1997
Oui	41,3	51,5	59,6	60,0
Non	58,1	47,7	39,7	39,3
Ne sait pas	0,6	0,8	0,7	0,7
Ensemble des Français	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

L'idée de la réduction du temps de travail continue donc, pour une bonne majorité de la population, à être porteuse d'espoirs d'efficacité et ce, dans toutes les catégories de la population, à la seule exception des indépendants. Ces derniers sont, en effet, largement majoritaires (à 64%) à ne pas y croire, même s'ils s'en montrent malgré tout plus convaincus qu'il y a trois ans.

Alors même qu'en un an, les opinions n'ont pas varié au niveau global, on peut relever des évolutions importantes au sein d'un certain nombre de catégories socio-professionnelles (tableaux 31 et 32) :

- Quelques groupes voient leur conviction sensiblement progresser : les salariés du secteur privé (+ 11 points), les professions intermédiaires, les ouvriers, les employés (de 5 à 8 points), les étudiants (+ 7 points), les chômeurs (+ 6 points). C'est d'ailleurs dans ces catégories (les chômeurs exclus) que l'idée a le plus progressé depuis 1994 (de 22 à 26 points).

Tableau 31

La réduction de la durée du travail créerait-elle des emplois ?

Réponses « oui »

(en %)

	Réponses « oui »		
	% 97	Ecart 97-96	Ecart 97-94
Ensemble des actifs	59	+ 3	+ 20
Indépendant	36	- 8	+ 7
Cadre supérieur	61	- 8	+ 18
Profession intermédiaire	65	+ 5	+ 24
Employé	64	+ 8	+ 22
Ouvrier	61	+ 7	+ 25
Salarié du secteur public	66	- 2	+ 20
Salarié du secteur privé	62	+ 11	+ 26
Ensemble des inactifs	60	- 4	+ 18
Etudiant	76	+ 7	+ 23
Retraité	57	- 7	+ 18
Reste au foyer	60	- 2	+ 20
Chômeur	64	+ 6	+ 13
Moins de 25 ans	67	+ 3	+ 17
25 à 39 ans	62	+ 3	+ 20
40 à 59 ans	58	+ 4	+ 20
60 ans et plus	57	- 8	+ 17
Aucun diplôme, cep	56	- 3	+ 14
Diplôme inférieur au bac	56	+ 2	+ 18
Bac (ou équivalent)	68	+ 3	+ 23
Diplôme du supérieur	66	- 3	+ 20
Ensemble des Français	60	=	+ 19

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : Début 1997, 59% des actifs pensent que la réduction de la durée du travail créerait des emplois (contre 60% en moyenne dans l'ensemble de la population), soit un pourcentage supérieur de 3 points à celui de 1996 et de 20 points à celui de 1994.

- A l'inverse, trois catégories se montrent cette année nettement **plus sceptiques** quant à l'efficacité de la mesure : les indépendants, les cadres supérieurs, les retraités et les personnes âgées (- 7 à - 8 points dans chaque catégorie).

Ceci étant, en trois ans, l'idée est mieux acceptée dans tous les groupes sans exception, y compris ceux qui viennent d'être évoqués.

Tableau 32

La réduction de la durée du travail créerait-elle des emplois ?

Réponses « non »

(en %)

	Réponses « non »		
	% 97	Ecart 97-96	Ecart 97-94
Ensemble des actifs	41	- 2	- 20
Indépendant	64	+ 9	- 7
Cadre supérieur	39	+ 8	- 18
Profession intermédiaire	35	- 5	- 24
Employé	35	- 8	- 23
Ouvrier	39	- 7	- 25
Salarié du secteur public	34	+ 2	- 20
Salarié du secteur privé	38	- 10	- 26
Ensemble des inactifs	39	+ 4	- 16
Etudiant	24	- 7	- 23
Retraité	42	+ 7	- 18
Reste au foyer	39	+ 1	- 19
Chômeur	35	- 5	- 13
Moins de 25 ans	33	- 1	- 17
25 à 39 ans	38	- 3	- 20
40 à 59 ans	42	- 3	- 19
60 ans et plus	42	+ 8	- 17
Aucun diplôme, cep	43	+ 2	- 14
Diplôme inférieur au bac	43	- 2	- 18
Bac (ou équivalent)	32	- 3	- 23
Diplôme du supérieur	33	+ 3	- 21
Ensemble des Français	39	- 1	- 19

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : 64% des indépendants pensent que la réduction de la durée du travail ne créerait pas d'emplois (contre 39% en moyenne dans l'ensemble de la population), soit un pourcentage en hausse de 9 points en un an, mais en recul de 7 points depuis 1994.

Autrement dit, **dans tous les groupes sociaux, on accepte bien mieux aujourd'hui l'idée de la réduction du temps de travail** comme solution possible au problème de l'emploi. Les points de vue négatifs l'emportent encore dans une seule catégorie : chez les travailleurs indépendants, 64% estimant que la réduction du temps de travail ne créerait pas d'emplois. Ils sont également un peu plus élevés qu'en moyenne chez les retraités, les plus de 40 ans, les peu ou pas diplômés. Par contre, les plus convaincus des bienfaits de la mesure se rencontrent chez les jeunes -et en particulier les étudiants-, les diplômés du bac ou du supérieur, les cadres moyens, les employés, les salariés du secteur public et les chômeurs.

Rappelons enfin qu'un lien étroit existe entre les opinions sur les effets de la réduction du temps de travail et celles relatives au travail à temps partiel. On rappellera deux résultats :

- 79% des personnes qui considèrent que la réduction de la durée du travail serait génératrice d'emplois pensent également que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage (contre 64% en moyenne).
- 55% des enquêtés qui contestent, au contraire, l'efficacité d'une telle mesure considèrent aussi que la solution du TTP n'aura pas d'incidence positive sur le chômage (contre 34% en moyenne). Pour ces enquêtés, ce n'est donc pas le manque de souplesse dans la durée du travail qui peut expliquer les difficultés actuelles d'embauche. Ce n'est pas non plus le désir de temps libre qui les motive : 68% préféreraient une augmentation de leur pouvoir d'achat.

Au total, début 1997, 47% des personnes interrogées (comme en 1996) apparaissent convaincues des effets positifs sur l'emploi des deux mesures, que sont le développement du TTP et la réduction de la durée du travail ; 22% (+ 1 point) affichent au contraire leur scepticisme sur les possibilités qu'auraient à la fois l'une et l'autre à combattre le chômage. Les 29% restants se veulent plus sélectifs : 17% n'accordent du crédit qu'au seul développement du travail à horaires réduits et 12%, qu'à la seule réduction du temps de travail.

Quelques catégories se particularisent de ce point de vue (tableau 33) :

- Les travailleurs indépendants continuent à croire relativement plus à l'effet du seul TTP. Mais ils sont le plus souvent convaincus qu'aucune des deux mesures ne peut contribuer à réduire le chômage (+ 9 points en un an).
- Les salariés du secteur public sont ceux qui, avec les chômeurs, font toujours le plus confiance aux effets des deux mesures, mais les salariés du secteur privé ont aussi, cette année, sensiblement évolué en ce sens (+ 8 points en un an).

Tableau 33

**Attitudes vis-à-vis du TTP et de la réduction généralisée
du temps de travail à 32 ou 35 heures**

	Ensemble de la population	d o n t :			
		Travailleur indépendant	Salarié du public	Salarié du privé	Chômeur
Considère que les deux mesures créeraient des emplois	47 (=)	30 (- 9)	53 (=)	49 (+8)	50 (+1)
Considère que seul le TTP en créerait	17 (- 1)	27 (=)	11 (- 2)	14 (- 8)	17 (- 1)
Considère que seule la réduction du temps de travail en créerait ..	12 (=)	ns -	11 (- 3)	12 (+2)	13 (+4)
Considère qu'aucune des deux mesures n'en créerait	22 (+1)	34 (+9)	23 (+4)	23 (- 3)	17 (- 5)
Total (yc nsp)	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts 1996-1997.

Exemple de lecture : 47% de l'ensemble des Français (comme en 1996) pensent à la fois que le TTP peut réduire le chômage et que la réduction de la durée du travail créerait des emplois. C'est l'avis de 53% des salariés du secteur public (sans changement) et de 49% des salariés du secteur privé (8 points de plus qu'en 1996).

De façon plus générale, le sentiment que les deux mesures peuvent être des moyens efficaces de lutter contre le chômage l'emporte dans toutes les couches de la population, indépendants exceptés. Le taux atteint même 61% chez les étudiants, 56% chez les moins de 25 ans, 55% chez les diplômés et 57% chez les cadres du secteur public.

4.2 Une résistance sensible à la diminution de salaire

Si l'idée de la réduction de la durée du travail rencontre finalement la faveur d'une bonne partie de la population, ses modalités d'application demeurent nettement plus problématiques, en particulier la réduction de salaire qui pourrait accompagner la mesure. Les opinions, sur ce point, n'ont d'ailleurs pas varié en un an (tableau 34).

En effet, l'idée même de « toucher » à la rémunération rencontre toujours une résistance sensible : 39% de nos concitoyens (38% en 1996) considèrent que la réduction du temps de travail, pour qu'elle soit susceptible de créer des emplois, ne doit s'accompagner d'« aucune réduction de salaire ».

Tableau 34

Selon vous, pour qu'une telle mesure puisse être susceptible de créer des emplois, faudrait-il plutôt appliquer :

(Classement par ordre décroissant des pourcentages de réponses)	(en %)	
	Début 1996	Début 1997
Aucune réduction de salaire	38,2	39,3
Une réduction de salaire modulée en fonction du niveau de rémunération	30,5	30,0
Une réduction de salaire égale à la diminution de la durée du travail	16,4	15,8
Une réduction de salaire inférieure à la diminution de la durée du travail	13,7	13,9
Ne sait pas	1,2	1,0
Ensemble des Français	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français »..

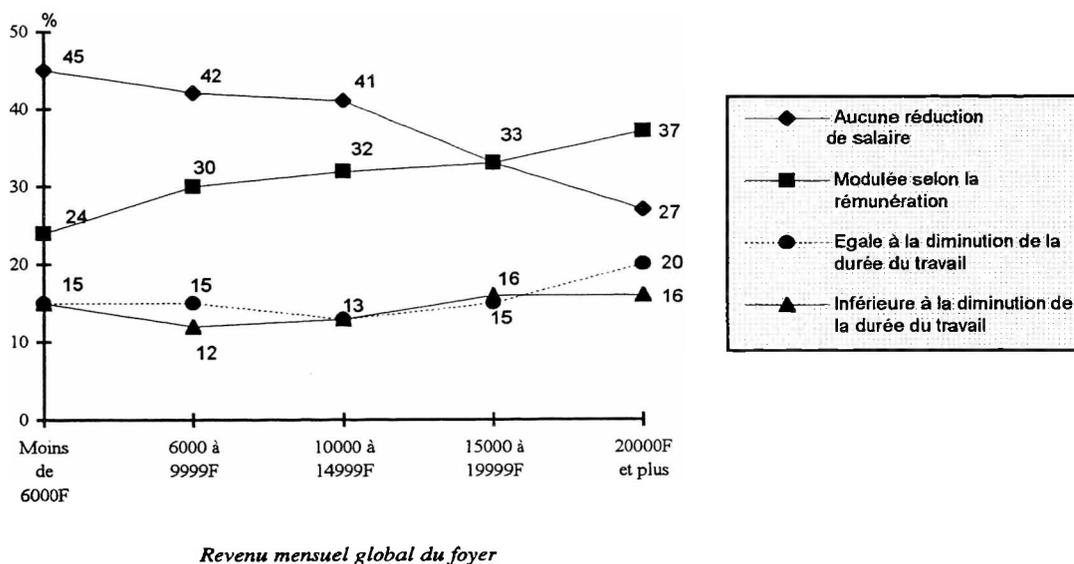
Les autres enquêtés, tout en acceptant le principe d'une contrepartie salariale, se partagent invariablement entre les trois modalités proposées, avec une préférence plus marquée pour un système qui tienne compte du revenu de l'intéressé. Ainsi, 30% des Français pencheraient plutôt pour une « réduction de salaire modulée en fonction du niveau de rémunération » ; 14% pensent que le salaire devrait être réduit dans une proportion inférieure à la diminution de la durée de la durée du travail et 16%, dans une proportion égale.

Les choix évoluent avec le revenu

S'agissant de modalités directement en rapport avec les ressources, il n'est pas étonnant de noter de grandes variations dans les réponses en fonction de ce critère (graphique 16).

Graphique 16

Quelle diminution de salaire faut-il appliquer ?
- Analyse selon le niveau de revenu mensuel du foyer -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Ainsi, plus le revenu mensuel du foyer est important, plus les enquêtés acceptent des coupes dans le salaire : 45 % des personnes disposant dans leur foyer de moins de 6000 F par mois ne veulent « aucune réduction de salaire » ; c'est le cas de 27 % seulement des Français disposant d'au moins 20 000 F mensuels. A l'inverse, l'idée de voir la réduction salariale dépendre du montant de la rémunération augmente avec le revenu : 37 % des personnes vivant avec 20 000 F ou plus par mois jugent cette modalité la plus adéquate pour accompagner efficacement la baisse du temps de travail. Les autres choix semblent moins liés aux moyens dont disposent les répondants.

Des variations selon le statut socio-professionnel

Les préférences exprimées varient également en fonction du statut professionnel (tableau 35) :

- Les **chômeurs** sont plus hostiles qu'en moyenne à toute réduction de salaire (44 %, contre 39 %).
- Chez les actifs, plus on s'élève dans l'échelle sociale, plus on envisage aisément l'éventualité d'une réduction de salaire : 50 % des ouvriers s'y opposent, contre 23 % des cadres supérieurs. On note plus particulièrement que :
 - Les **travailleurs indépendants** se particularisent par leur préférence plus marquée pour une **réduction de salaire égale** à la diminution de la durée du travail : 30 % d'entre eux, soit près de deux fois plus qu'en moyenne, en sont partisans. Mais 30 % refusent toute réduction salariale. Ces positions n'ont pas varié en un an.
 - Les **cadres** se montrent bien plus favorables à un système de modulation en fonction du niveau de rémunération, et les cadres supérieurs beaucoup plus encore que les professions intermédiaires (44 % des premiers et 38 % des seconds, contre 30 % en moyenne). Cependant, en un an, le nombre des cadres supérieurs qui repoussent l'idée d'une réduction salariale a augmenté de 7 points (à 23 %).
 - Les **employés** restent plus souvent hostiles à ce que l'on « touche » au salaire (39 %), mais une part un peu plus importante d'entre eux optent cette année pour une modulation selon le niveau de rémunération (32 %, + 6 points en un an).
 - Les **ouvriers** demeurent, dans les mêmes proportions qu'en 1996, les plus réfractaires à toute réduction de salaire (50 %).
- Enfin, les salariés du secteur privé sont un peu plus nombreux que ceux du public à ne pas souhaiter de baisse salariale (42 %, contre 32 %) : dans le secteur public, la réduction de salaire modulée selon le niveau de rémunération jouit d'une importante considération (40 %), plus appuyée qu'en 1996 (+ 8 points).

Tableau 35

Quelle diminution de salaire faut-il appliquer pour que la mesure de réduction du temps de travail puisse créer des emplois ?

- Opinions dans les différentes catégories professionnelles -

	Aucune réduction de salaire	Réduction de salaire :			Total (yc nsp)
		modulée selon le niveau de rémunération	égale à la diminution de la durée du travail	inférieure à la diminution de la durée du travail	
Ensemble des actifs ...	37	32	17	14	100
Indépendant	30	27	30	9	100
Cadre supérieur	23	44	15	18	100
Profession intermédiaire	32	38	14	16	100
Employé	39	32	15	12	100
Ouvrier	50	21	14	15	100
Salarié du public	32	40	14	14	100
Salarié du privé	42	28	15	15	100
Ensemble des inactifs .	40	29	15	14	100
Etudiant	34	32	14	18	100
Retraité	39	31	13	15	100
Reste au foyer	46	24	18	12	100
Chômeur	44	27	15	13	100
Ensemble des Français	39	30	16	14	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 37% des actifs pensent qu'il ne faudrait appliquer aucune réduction de salaire pour que la mesure puisse créer des emplois ; c'est aussi l'opinion de 39% de l'ensemble des Français.

Un effet « diplôme »

Les liens mis en évidence ne sont pas sans rapport avec le niveau de formation. Ainsi peut-on vérifier l'existence de deux grandes tendances (graphique 17) :

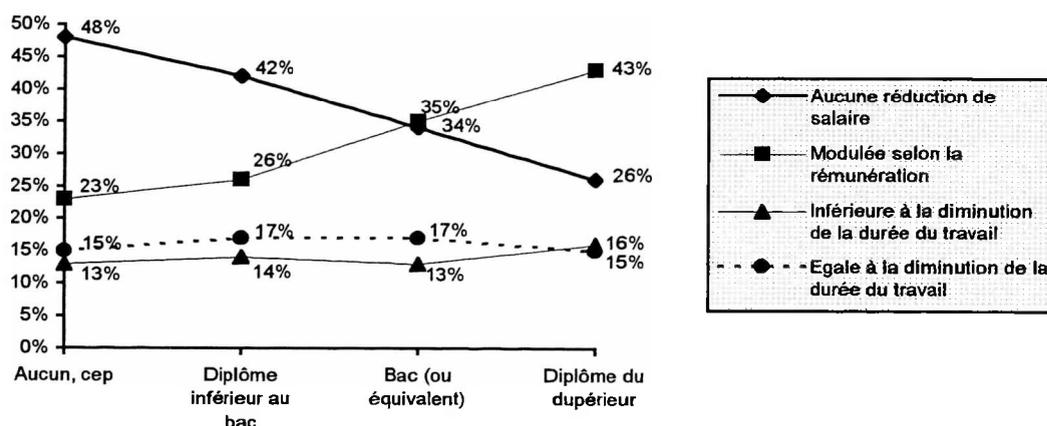
- **Moins on est diplômé, plus on refuse une réduction salariale** : la proportion de ceux qui excluent toute atteinte au salaire passe de 26% chez les diplômés du supérieur, à 48% chez les non-diplômés.
- **Plus le niveau de formation est élevé, plus on est favorable à une réduction de salaire modulée en fonction du niveau de rémunération** : le pourcentage des

réponses passe, dans ce cas, de 23 % chez les non-diplômés à 43 % chez les diplômés du supérieur.

Graphique 17

Quelle diminution de salaire faut-il appliquer ?

- Analyse selon le niveau de diplômes -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français, début 1997.

En revanche, l'âge ne semble pas avoir d'effet particulier sur les préférences exprimées. C'est aussi quasiment le cas pour ce qui concerne le sexe de l'enquêté, même si l'hostilité à l'amputation du salaire est légèrement plus appuyée chez les femmes (41 %), surtout les inactives (43 %), que chez les hommes (37 %).

Enfin, plus généralement, les opinions ne sont pas indifférentes aux positions personnelles de chacun sur l'aménagement du temps de travail ou sur une éventuelle réduction de son propre salaire. Ainsi :

- *Le refus de toucher au salaire* est bien entendu plus fort (54 %) chez les enquêtés qui ne croient pas aux effets créateurs d'emploi des deux mesures : développement du travail à temps partiel et réduction de la durée du travail. Il est également majoritaire chez ceux qui privilégient une augmentation de leur pouvoir d'achat à plus de temps libre, et plus élevé qu'en moyenne chez ceux pour lesquels le travail est avant tout une source de revenu (43 %).

- *La modulation selon le niveau de rémunération* rencontre davantage la faveur des plus motivés par une mesure de réduction du temps de travail, en particulier ceux qui souhaiteraient travailler à temps partiel avec diminution de salaire (45%), ou qui préféreraient disposer de plus de temps libre (38%). Elle est aussi un peu plus souvent avancée par les personnes qui croient aux effets du TTP et de la réduction de la durée du travail sur le recul du chômage (35%), comme par celles qui affichent une perception non matérialiste du travail (36%). Cette acceptation d'une réduction du salaire par modulation est par ailleurs plus répandue chez les Français « modernistes » en matière de moeurs (33%), ceux qui estiment à la fois que la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sent bien et détendu, que les femmes devraient pouvoir travailler quand elles le veulent et que le mariage peut être dénoncé par simple accord des deux parties.

4.3 Réduire son salaire à certaines conditions

On vient de le voir, 37% des actifs estiment qu'une éventuelle mesure de réduction du temps de travail ne doit générer aucune amputation de salaire. Lorsqu'on les interroge plus directement sur leur propre acceptation d'une diminution de salaire en contrepartie d'une réduction générale de la durée de travail, c'est une proportion équivalente d'actifs qui s'y oppose : **40% d'entre eux (+ 1 point en un an) n'accepteraient pas de diminution corrélative de salaire.**

Cela ne signifie pas que les 59% restants l'accepteraient facilement : cette concession se voit en effet **de plus en plus soumise « à conditions »** (tableau 36). Ainsi :

- **45% des actifs (+ 2 points par rapport à 1996) y mettraient des conditions.**
- **14% seulement ne mettraient aucune réserve à une diminution de salaire : cela correspond à une baisse de 3 points en un an et de 7 points depuis 1994.**

Tableau 36

Si, pour lutter contre le chômage, on proposait une mesure générale de réduction de la durée de travail, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ?

- Question posée aux seuls actifs occupés -

	(en %)			
	Début 1994	Début 1995	Début 1996	Début 1997
Oui	21,0	25,1	16,8	13,7
Oui, mais à certaines conditions	32,0	30,9	43,3	44,9
Non	46,4	43,7	38,6	39,9
Ne sait pas	0,6	0,3	1,3	1,5
Ensemble des actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>(Effectifs)</i>	<i>(932)</i>	<i>(957)</i>	<i>(937)</i>	<i>(926)</i>

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Autrement dit, même si les actifs sont plus nombreux aujourd'hui à accepter globalement l'idée d'une baisse de salaire en cas de réduction généralisée de la durée du travail (+ 6 points depuis 1994), ils se montrent en même temps de plus en plus sourcilleux sur les modalités et les conditions d'un tel sacrifice (+ 13 points depuis 1994).

Qu'il s'agisse d'une mesure générale, prise au niveau national, ou d'un plan établi dans le seul champ de leur entreprise ne change rien à la détermination des actifs (tableau 37) : si leur propre employeur leur proposait une réduction du temps de travail, 39 % d'entre eux refuseraient une diminution de salaire et 45 % accepteraient en y mettant des conditions.

Tableau 37

Et si, dans votre entreprise, on proposait une mesure générale de réduction de la durée de travail pour lutter contre le chômage, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ?

- Question posée aux seuls actifs occupés -

	(en %)	
	Début 1996	Début 1997
Oui	15,1	14,6
Oui, mais à certaines conditions	43,5	45,2
Non	40,4	38,5
Ne sait pas	1,0	1,7
Ensemble des actifs	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Cette cohérence se vérifie lorsque l'on croise les deux questions : les positions des enquêtés sont en grande majorité identiques, qu'il s'agisse d'une réduction de salaire dans le cadre d'une mesure « générale » ou au niveau de leur propre entreprise :

- Parmi ceux qui refuseraient une diminution de salaire dans le cadre d'une mesure générale, 86% y seraient également hostiles dans le cadre d'une réduction du temps de travail négociée au sein de leur entreprise ; 12% accepteraient, en y mettant des conditions.
- Parmi ceux qui accepteraient sans réserves une diminution générale de salaire, 78% adopteraient la même attitude dans le cadre de leur propre entreprise, 17% y mettant des conditions.
- Enfin, les partisans d'une réduction de salaire sous conditions, établie au niveau national, témoignent à 84% de la même exigence dans l'hypothèse d'une mesure identique appliquée au sein de leur propre entreprise.

Les non-salariés refusent, les salariés y mettent de plus en plus de réserves

Les attitudes sont différentes, au sein de la population active, entre les salariés, qui auraient directement à subir cette baisse de salaire, et les non-salariés, pour lesquels la question ne se pose pas dans les mêmes termes :

- 56% des **actifs travaillant à leur compte** (+ 9 points en un an) repoussent l'idée d'une réduction salariale (contre 40% en moyenne). On assiste donc, dans ce groupe, au retour à une position de refus net, alors qu'il y a un an, les mentalités semblaient plutôt évoluer vers une meilleure acceptation. Rappelons par ailleurs que les travailleurs indépendants sont parmi les plus réfractaires à l'idée que la diminution du temps de travail créerait des emplois (64% la contestent, soit + 23 points par rapport à l'ensemble des actifs).
- Si les **salariés** envisagent d'accepter, dans les mêmes proportions que l'an dernier, une réduction de leur salaire (63%), ils sont plus nombreux encore à exiger des **conditions**

(48%, soit + 3 points). Cette position a, en vérité, gagné 15 points en deux ans. En fait, 15% « seulement » des salariés seraient aujourd'hui prêts à voir, sans discuter, diminuer leur salaire (3 points de moins en un an et 11 points de moins qu'en 1995). Il reste que 37% continueraient à refuser, même pour lutter contre le chômage (tableau 38).

Tableau 38

Si pour lutter contre le chômage, on proposait une mesure générale de réduction de la durée de travail, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ?
(Population active occupée)

	Ensemble des actifs	<i>dont :</i>	
		Salarié	Travaille à son compte
. Oui	14 (- 3)	15 (- 3)	9 (- 4)
. Oui, mais à certaines conditions	45 (+ 2)	48 (+ 3)	30 (- 3)
. Non	40 (+ 1)	37 (=)	56 (+ 9)
Total	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1997.

Sont rappelés entre parenthèses les écarts (en points) par rapport aux résultats de 1996.

Exemple de lecture : Début 1997, 14% de l'ensemble des actifs accepteraient une diminution de salaire, si une mesure générale de réduction de la durée du travail était proposée, soit 3 points de moins qu'en 1996. Ce choix est celui de 15% des salariés et de 9% des personnes travaillant à leur compte.

Les salariés du secteur privé restent plus hostiles que ceux du public à une réduction de salaire (40%, contre 31%, sans changement) ; les fonctionnaires seraient cependant un peu plus nombreux à y mettre des conditions (51%, + 5 points par rapport à 1996).

Accepter ou refuser : des attitudes guidées par des préférences très personnelles

En réalité, les opinions sur ce sujet sont toujours très liées au désir ou non de travailler à horaires réduits, comme aux préférences affichées par les salariés entre augmentation de leur pouvoir d'achat et allongement du temps libre (tableau 39). Ainsi :

- Le souhait d'exercer à temps partiel va de pair avec l'acceptation d'une diminution du salaire : 95% des salariés exprimant le désir de travailler à horaires réduits sont favorables à une telle diminution (contre 66% de l'ensemble des salariés à temps

plein). En particulier, 38% n'y mettraient aucune condition (contre 15%) ; cette proportion est cependant en recul de 8 points par rapport à 1996 et de 16 points par rapport à 1995.

A l'inverse, les réfractaires au travail à horaires réduits sont plus hostiles à l'idée d'une diminution du salaire en cas de réduction du temps de travail (43%, contre 34% en moyenne chez les salariés à temps plein). Ils le sont même un peu plus que l'an dernier (+ 2 points).

- De façon assez cohérente, les opposants à une baisse du salaire sont sur-représentés chez les salariés qui privilégient l'amélioration de leur pouvoir d'achat, tandis que ceux qui préféreraient plus de temps libre apparaissent plus ouverts à l'idée d'une diminution salariale : 82% l'acceptent, dont 21% le feraient sans conditions. Toutefois, cette dernière proportion est en baisse de 8 points par rapport à 1996.

Autrement dit, même chez les plus motivés, on est de moins en moins prêt à accepter la réduction de salaire sans « discuter » des concessions à accorder. **C'est donc bien essentiellement vers une acceptation sous conditions que les mentalités semblent évoluer de plus en plus.**

Tableau 39

Accepter ou refuser une diminution de salaire : des attitudes associées à des choix personnels
(Population salariée)

	(en %)						
	Accepterait une diminution de salaire		Accepterait, mais à certaines conditions		N'accepterait pas une baisse de salaire	Total	
. Souhaite travailler à temps partiel	38	(- 8)	57	(+ 8)	ns	100	
. Ne souhaite pas travailler à temps partiel	8	(- 1)	48	(- 1)	43	(+ 2)	100
<i>Ensemble des salariés à temps plein</i>	15	(- 2)	51	(+ 5)	34	(- 1)	100
Préférence pour :							
. Une amélioration du pouvoir d'achat ...	11	(+ 1)	40	(+ 1)	49	(- 1)	100
. Un temps libre plus long	21	(- 8)	61	(+ 11)	18	(- 2)	100
Ensemble des salariés	15	(- 3)	48	(+ 3)	37	(=)	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1997.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) par rapport aux résultats de 1996.

Exemple de lecture : 38% des salariés souhaitant travailler à temps partiel accepteraient une diminution de salaire, si une mesure générale de réduction de la durée du travail était proposée, soit 8 points de moins qu'en 1996. Ce choix est celui de 15% des salariés exerçant à plein temps.

D'ailleurs, les positions sur une éventuelle diminution de salaire sont également liées à la manière dont sont perçus les effets des mesures de développement du temps partiel ou de réduction du temps de travail (tableau 40). Ceux qui y voient une réelle solution pour améliorer l'emploi se montrent plus ouverts à une réduction de leur salaire en contrepartie. Au contraire, le scepticisme sur les bienfaits de la réduction de la durée de travail semble conduire à une plus grande hostilité à voir baisser son salaire.

Tableau 40

La réduction de la durée du travail avec une diminution de salaire (1997)
- Opinions selon les attitudes vis-à-vis des mesures de lutte contre le chômage -
(Population salariée)

	(en %)			
	Accepterait une diminution de salaire	Accepterait, mais à certaines conditions	N'accepterait pas une baisse de salaire	Total
Le développement du TTP :				
. Peut réduire le chômage	18	51	30	100
. Ne peut pas réduire le chômage	ns	43	50	100
La réduction de la durée du travail :				
. Créerait des emplois	18	51	29	100
. Ne créerait pas d'emplois	ns	42	50	100
Pense que la mesure la plus efficace pour réduire le chômage est l'aménagement du temps de travail	19	54	26	100
Ensemble des salariés	15	48	37	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1997.

Exemple de lecture : 51% des salariés qui pensent que le TTP peut réduire le chômage accepteraient sous conditions une baisse de salaire si une mesure générale de réduction de la durée du travail était proposée. Ce choix est celui de 48% de l'ensemble des salariés.

Des différences selon les groupes sociaux

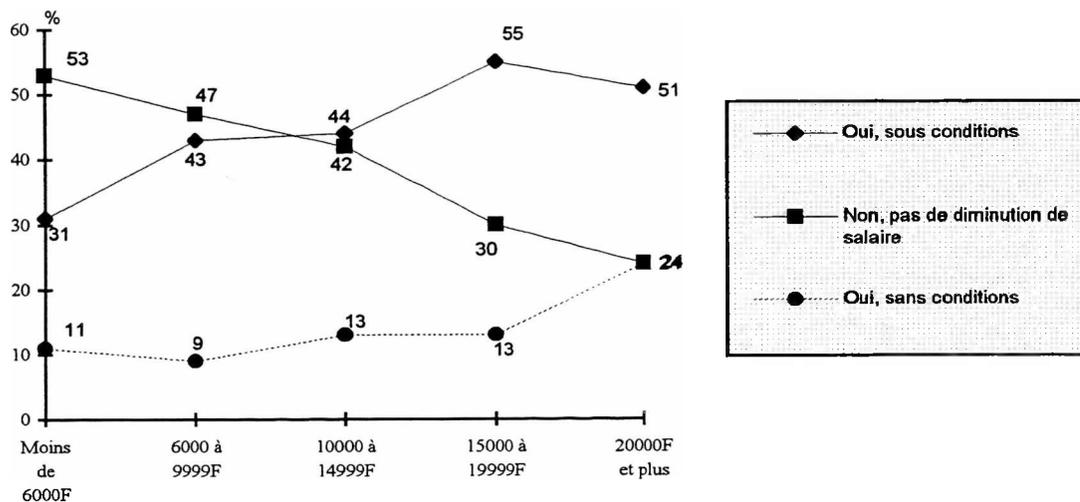
Comme cela a déjà pu être mis en évidence à propos des opinions générales sur le TTP ou sur la réduction du temps de travail, les réactions face à la diminution éventuelle du salaire varient en fonction de certaines caractéristiques, en particulier le diplôme, la PCS, l'âge et le niveau de revenus, toutes variables liées entre elles.

La réduction de salaire est d'autant plus rejetée par les salariés que leur revenu est faible : si 24% des personnes disposant de plus de 20 000 F par mois se déclarent

hostiles à celle-ci, ce ne sont pas moins de 53% des individus aux revenus les plus faibles (moins de 6000 F par mois) qui adoptent la même position. L'acceptation, sans conditions, d'une amputation du salaire est beaucoup plus forte chez les plus hauts revenus (20 000 F et plus), alors que c'est chez les personnes disposant de 15 à 20 000 F par mois que l'on est le plus décidé à exiger des conditions (graphique 18).

Graphique 18

**La réduction de la durée du travail avec une diminution de salaire,
selon le revenu mensuel du foyer
(Population salariée)**



Revenu mensuel global du foyer

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Quelques autres remarques peuvent être avancées sur les différences de réponses catégorielles (tableau 41) :

- Plus le niveau de formation est élevé, plus on accepte l'idée d'une réduction du salaire. Le même phénomène apparaît lorsqu'on « monte » dans l'échelle des statuts professionnels : 46% des ouvriers n'envisagent pas d'amputation de leur salaire, contre 28% des cadres supérieurs et des professions libérales.

- Au contraire, l'acceptation conditionnelle s'élève avec le niveau de diplôme et le statut professionnel.
- On note cette année une inversion de l'effet de l'âge ; alors qu'en 1996, plus on avançait en âge, plus on refusait la réduction du salaire, on enregistre cette année une « loi » inverse : l'hostilité touche 40% des plus jeunes et 34% des personnes de 40 ans et plus.
- Enfin, parmi les actifs salariés, les hommes se montrent plus que les femmes opposés à toute baisse salariale (40%, contre 33%).

Tableau 41

La réduction de la durée du travail avec une diminution de salaire
- Opinions selon le diplôme, la PCS et l'âge -
(Population salariée)

					(en %)
	Accepterait une diminution de salaire		Accepterait, mais à certaines conditions	N'accepterait pas une baisse de salaire	Total
Aucun diplôme, cep	12 (- 6)		35 (- 3)	53 (+ 9)	100
Diplôme inférieur au bac	13 (+ 2)		46 (+ 3)	40 (- 6)	100
Bac (ou diplôme équivalent)	11 (- 5)		55 (=)	33 (+ 5)	100
Diplôme du supérieur	21 (- 8)		52 (+ 5)	27 (+ 3)	100
Cadre supérieur	19 (- 6)		53 (+ 1)	28 (+ 6)	100
Profession intermédiaire	19 (- 4)		49 (+ 1)	31 (+ 2)	100
Employé	15 (+ 1)		47 (+ 3)	36 (- 5)	100
Ouvrier	9 (- 4)		45 (+ 5)	46 (=)	100
Moins de 25 ans	16 (- 7)		42 (- 2)	40 (+ 8)	100
25 à 39 ans	12 (- 5)		48 (+ 1)	39 (+ 3)	100
40 à 59 ans	16 (- 1)		50 (+ 7)	34 (- 6)	100
Ensemble des salariés	15 (- 3)		48 (+ 3)	37 (=)	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1997.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) par rapport aux résultats de 1996.

Exemple de lecture : 21% des diplômés du supérieur (- 8 points par rapport à 1996) accepteraient une baisse de salaire si une mesure générale de réduction de la durée du travail était proposée, contre 15% en moyenne (- 3 points) dans l'ensemble de la population salariée.

En définitive, les Français voyant peut-être « poindre » de plus en plus précisément la concrétisation d'une mesure de ce type, se montrent en fait davantage vigilants et prudents sur la manière dont elle pourrait être appliquée : il ne s'agit plus d'accepter

« aveuglement » la réduction de la durée du travail, mais bien d'en discuter les termes, si elle devait être inévitable.

5. Quatre groupes d'opinions

En 1995, une analyse effectuée sur la population salariée exerçant à temps plein avait permis de classer les individus en quatre grands groupes, définis en fonction de leurs attitudes vis-à-vis du travail à horaires réduits. Après avoir été reconduit en 1996¹, un travail identique a été réalisé cette année. Les résultats mettent en évidence les mêmes clivages que les deux années précédentes dans « l'espace des opinions sur le travail à temps réduit (TTR) ». Quatre classes se dégagent, deux qui se caractérisent par des attitudes tranchées (classes 1 et 4), deux autres, par des positions plus nuancées (classes 2 et 3).

Nous présentons ici succinctement ces quatre groupes, dont on trouvera une description plus détaillée en annexe² :

- « **Les irréductibles** » (classe 1) : ce groupe, l'un des deux plus importants quantitativement (33% des salariés à temps plein), réunit les individus refusant catégoriquement le TTR et toute mesure susceptible de réduire leur salaire, mesures dont ils ne voient pas les effets possibles sur le chômage. Ces individus préféreraient très nettement une augmentation de leur pouvoir d'achat, plutôt qu'un surcroît de temps libre (82%, soit 23 points de plus qu'en moyenne). Dans ce groupe, on pense aussi plus volontiers que c'est à l'Etat principalement de s'engager dans la lutte contre le chômage. La population salariée ouvrière et les couples dont un seul membre est actif sont ici sur-représentés.

Ce faisceau d'attitudes semble en progression, puisqu'en 1996 une classe aux caractéristiques identiques regroupait 31% des salariés à temps plein, et en 1995, 27%.

¹ On pourra notamment se reporter, pour plus de détails, au rapport : « *Les Français face au chômage et aux mesures pour l'emploi au début 1996* », déjà cité.

² Voir annexe 3.

- **Ceux qui ne désirent pas travailler à temps partiel, mais qui accepteraient une diminution de salaire sous conditions (classe 2) :** ce groupe, le plus important en nombre (40%), est composé, dans sa totalité, d'individus qui ne souhaitent pas travailler à horaires réduits, mais qui, en cas de mesure de réduction de la durée du travail, accepteraient **sous certaines conditions** une diminution de leur salaire. Une partie importante de ces personnes (71%, + 36 points par rapport à la moyenne des salariés) serait donc prête à travailler à 80%, si leur salaire n'était diminué que de 10%. Les personnes de ce groupe sont aussi plus convaincues qu'en moyenne qu'il appartient d'abord aux entreprises de s'engager davantage dans la lutte contre le chômage (51%, + 8 points).

Après une forte poussée du nombre des personnes adhérant à des opinions semblables entre 1995 et 1996 (de 27% à 41% des salariés), une certaine stabilité peut être constatée cette année.

- **Ceux qui souhaiteraient travailler à horaires réduits, mais qui mettraient des conditions à une diminution de salaire (classe 3) :** bien moins importante que les précédentes (15% des salariés), cette classe se caractérise principalement par le souhait qu'expriment la quasi-totalité de ses membres (95%) de travailler à temps réduit si la possibilité leur en était offerte. D'ailleurs, la plupart des individus de ce groupe sont convaincus des effets positifs du développement des emplois à temps partiel ou de la réduction de la durée du travail. Mais cela ne les empêcherait pas de mettre, en quasi-totalité, des conditions à l'acceptation d'une baisse de revenu si une mesure générale de diminution du temps de travail était décidée (ou proposée dans le cadre de leur entreprise).

Autrement dit, pourtant déjà acquises à la réduction du temps de travail, ces personnes conditionnent leur éventuel passage à l'acte à des garanties spécifiques.

Notons que l'an dernier un groupe très proche réunissait 13% des salariés. En revanche, il n'existait pas en tant que tel dans la partition établie en 1995.

- **Les demandeurs de TTR (classe 4) :** A l'opposé des individus de la classe 1, ceux de la classe 4, soit 12% de l'ensemble des salariés exerçant à temps plein, sont, dans leur très grande majorité (69%), des salariés qui souhaitent personnellement travailler à

temps réduit, même avec une diminution de salaire. Ces personnes affichent une plus grande préférence pour un accroissement de leur temps libre (64%, + 24 points par rapport à la moyenne) et se montrent particulièrement favorables aux mesures de réduction du temps de travail, dont elles pensent qu'elles auront des effets positifs sur l'emploi. Leur choix individuel du TTR s'accompagne, ici, d'une **acceptation quasi totale et sans réserves** de la diminution de salaire en cas de généralisation -ou d'application dans l'entreprise- d'une mesure de réduction du temps de travail. Dans ce groupe, on pense relativement plus souvent que l'aménagement du temps de travail est la mesure la plus efficace pour réduire le chômage (36%, + 15 points par rapport à la moyenne des salariés).

Les femmes salariées sont davantage représentées ici, ainsi que les diplômés du supérieur, les cadres et les individus disposant, dans leur foyer, d'au moins 15 000 Francs de revenus mensuels. Population plutôt aisée, les enquêtés de ce groupe déclarent bien plus souvent qu'en moyenne ne pas s'imposer de restrictions régulières de budget (57%, + 21 points).

Une classe identique regroupait 15% des salariés en 1996 et 22% en 1995.

Au total, les principales conclusions dégagées l'an dernier demeurent valables : il n'apparaît pas de critères socio-démographiques très fortement discriminants des attitudes des salariés en matière de travail à temps partiel ou de réduction du temps de travail, sauf pour les deux positions les plus extrêmes qui relèvent de choix personnels (les plus fervents adversaires du TTR ou les plus forts partisans) :

. *Les plus forts partisans* (12% des salariés exerçant à temps plein) : ce sont le plus souvent des femmes, des diplômés, aux revenus plutôt élevés dans leur foyer. Ils tendent à être moins nombreux cette année (- 3 points).

. *Les adversaires* (33%) : ce sont davantage des ouvriers. Ils sont légèrement plus nombreux qu'il y a un an (+ 2 points).

Par ailleurs, une bonne moitié des salariés (55%), sans souhaiter travailler à temps partiel, continuent à être prêts aujourd'hui à accepter une diminution de salaire en cas de

mesure de réduction de la durée du travail, mais *sous réserves de discuter des contreparties à cette baisse salariale*. Aucun critère précis ne permet de qualifier socio-démographiquement les individus prêts à cette acceptation conditionnelle.

6. Les jugements des Français sur les politiques d'emploi

Les Français ont toujours le sentiment que les politiques actuelles sont impuissantes à combattre le chômage. Dans un contexte économique, il est vrai déprimé, le regard qu'ils portent sur l'ensemble des actions mises en oeuvre par les pouvoirs publics, comme sur les dispositifs d'aide à la réinsertion des personnes en difficulté, est en effet très négatif. Ce pessimisme désabusé brouille également la « lisibilité » des effets concrets de ces politiques.

6.1 Des avis partagés sur les effets des politiques d'emploi

Appelés, pour la seconde fois cette année, à évaluer les résultats concrets des mesures prises par les pouvoirs publics en matière d'emploi, les Français continuent à apparaître relativement partagés (tableau 42) :

- Un tiers de la population pense que ces mesures *aident plutôt les demandeurs d'emploi à retrouver un travail* : elles s'inscriraient donc pleinement dans le combat contre le chômage.
- Une proportion identique y voit d'abord un soutien matériel, estimant que les mesures ont pour effet *d'apporter aux demandeurs d'emploi une aide financière* ; elles permettraient certes ainsi de gérer des situations critiques, mais non d'apporter de réelles solutions au problème du chômage.
- Moins nombreux, en revanche, sont les enquêtés qui considèrent ces mesures comme un moyen pour les chômeurs de se réinsérer socialement (17%).

- Enfin, 11 % de la population partagent l'idée qu'elles apportent aux demandeurs d'emploi *un soutien psychologique*.

Tableau 42

Selon vous, les politiques adoptées en France pour résoudre les problèmes d'emploi ont-elles plutôt comme effet :

(Classement par ordre décroissant des pourcentages de réponses)	(en %)	
	Début 1996	Début 1997
D'aider les demandeurs d'emploi à retrouver un travail	33,6	33,3
D'apporter aux demandeurs d'emploi une aide financière	31,4	33,3
D'aider les demandeurs d'emploi à s'insérer socialement	20,7	17,2
D'apporter aux demandeurs d'emploi un soutien psychologique	10,1	11,2
Ne sait pas	4,2	5,2
Ensemble des Français	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

On notera que les bénéfices socio-psychologiques des mesures existantes (réinsertion, soutien) ont globalement perdu du crédit (- 4 points en un an) alors que les Français sont un peu plus nombreux à insister sur l'aide financière tirée de ces mesures (+ 2 points).

La focalisation sur l'intérêt financier dont profitent les chômeurs s'est plus particulièrement accrue dans quelques groupes :

- Chez les cadres supérieurs (+ 8 points en un an) et dans une moindre mesure, chez les cadres moyens et les employés (4 à 5 points).
- Chez les diplômés du supérieur (+ 7 points).
- Chez les 40-59 ans (+ 6 points).
- Chez les salariés du secteur public (+ 6 points).

En revanche, le recul de l'effet « insertion sociale » est intervenu dans pratiquement toutes les catégories de population, sauf chez les ouvriers où il est légèrement plus cité.

Les deux principales conceptions de l'impact des mesures existantes (elles seraient surtout une aide pour retrouver un emploi, elles constitueraient plutôt un apport financier) sont chacune davantage défendues dans des catégories précises (tableau 43) :

- Les chômeurs voient un peu plus dans les mesures existantes une aide à la réinsertion professionnelle (3 points de plus qu'en moyenne). Les retraités sont aussi plus nombreux à soutenir cette thèse (+ 5 points).
- Les actifs plutôt aisés jugent plus fréquemment que les principaux effets des politiques « anti-chômage » se résument à un apport financier aux demandeurs d'emploi : les travailleurs indépendants ainsi que les cadres, et surtout les cadres supérieurs, sont sur-représentés parmi les tenants de cette position. C'est aussi le cas des étudiants.

Tableau 43

**Opinions sur les effets des politiques d'emploi
selon la catégorie d'activité et la catégorie professionnelle**

	Aide à retrouver un emploi		Aide financière		Insertion sociale		Soutien psychologique		Total
	(en %)								
Actif	30	(- 2)	37	(+ 3)	17	(- 3)	10	(- 1)	100
Travaille à son compte	28	(+ 3)	40	(+ 3)	20	(- 6)	ns	-	100
Salarié du secteur public	31	(+ 2)	37	(+ 6)	16	(- 8)	10	(- 2)	100
Salarié du secteur privé	29	(- 6)	36	(+ 1)	18	(+ 2)	12	(+ 1)	100
Inactif	37	(+ 2)	30	(=)	17	(- 5)	11	(+ 2)	100
Chômeur	36	(- 1)	28	(=)	17	(- 1)	13	(+ 2)	100
Cadre supérieur	23	(- 2)	54	(+ 8)	14	(=)	ns	-	100
Profession intermédiaire	26	(- 2)	42	(+ 4)	14	(- 5)	11	(+ 2)	100
Employé	33	(- 3)	31	(+ 5)	20	(- 3)	11	(+ 1)	100
Ouvrier	35	(- 3)	28	(- 3)	18	(+ 2)	14	(+ 2)	100
Retraité	38	(+ 1)	29	(+ 2)	16	(- 7)	12	(+ 4)	100
Etudiant	30	(+ 2)	38	(+ 2)	17	(- 8)	13	(+ 4)	100
Ensemble des Français	33	(=)	33	(+ 2)	17	(- 4)	11	(+ 1)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) 1996-1997.

Exemple de lecture : 37% des actifs (3 points de plus qu'en 1996) considèrent que les politiques d'emploi ont pour effet d'apporter aux demandeurs d'emploi une aide financière, contre 33% en moyenne dans l'ensemble de la population.

Mais en réalité, comme il y a un an, c'est plutôt la **dispersion des réponses** qui ici frappe le plus. Faisant écho à la perplexité dont nos concitoyens font preuve devant les mesures à mettre prioritairement en oeuvre en matière d'emploi, cette dispersion traduit probablement l'existence d'une perception floue d'une politique complexe, composée au fil du temps de toute une série de mesures aux objectifs multiples et enchevêtrés. Cette

dispersion des réponses se vérifie en particulier quels que soient l'âge ou le diplôme des interviewés (tableau 44). Tout au plus peut-on relever que :

- Les plus de 60 ans et les non-diplômés croient un peu plus qu'en moyenne que les mesures existantes ont pour effet d'aider les chômeurs à retrouver un emploi.
- Les diplômés du supérieur, et les 40-59 ans, avancent plus souvent l'idée selon laquelle les politiques menées apportent avant tout une aide financière aux chômeurs.

Tableau 44

**Opinions sur les effets des politiques d'emploi
selon l'âge et le diplôme**

	(en %)								
	Aide à retrouver un emploi		Aide financière		Insertion sociale		Soutien psychologique		Total
Moins de 25 ans	33	(+ 2)	30	(- 4)	20	(- 2)	14	(+ 4)	100
25 à 39 ans	31	(- 2)	33	(+ 2)	19	(- 4)	11	(=)	100
40 à 59 ans	30	(- 3)	39	(+ 6)	16	(- 3)	9	(- 2)	100
60 ans et plus	40	(+ 2)	29	(+ 1)	15	(- 5)	11	(+ 3)	100
Aucun diplôme, cep	39	(- 4)	30	(+ 4)	14	(- 4)	12	(+ 4)	100
Diplôme inférieur au bac	35	(+ 2)	29	(=)	18	(- 5)	12	(+ 1)	100
Bac (ou diplôme équivalent) ...	32	(+ 8)	32	(- 8)	19	(- 1)	12	(- 1)	100
Diplôme du supérieur	23	(- 6)	46	(+ 7)	18	(- 3)	8	(=)	100
Ensemble des Français	33	=	33	(+ 2)	17	(- 4)	11	(+ 1)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) 1996-1997.

Exemple de lecture : 40% des personnes de 60 ans et plus (+ 2 points par rapport à 1996) considèrent que les politiques d'emploi ont pour effet d'aider les demandeurs d'emploi à retrouver un emploi, contre 33% en moyenne dans l'ensemble de la population.

Enfin, juger que les mesures existantes contribuent d'abord à aider les chômeurs dans leur réinsertion professionnelle va un peu plus souvent de pair avec l'idée que ces mêmes mesures sont efficaces dans la lutte contre le chômage ou pour faciliter la réinsertion des personnes le plus en difficulté ; à l'inverse, n'y voir qu'un simple apport financier s'accompagne plutôt d'un jugement négatif sur l'ensemble de ces politiques.

6.2 Un sentiment très fort d'inefficacité des mesures de lutte contre le chômage

Globalement, les Français réitèrent les jugements très sévères qu'ils portaient l'an dernier sur l'ensemble des actions mises en oeuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage : 89 % des personnes interrogées en déplorent, début 1997, l'inefficacité (tableau 45), soit deux points de plus qu'en 1996¹. Ils semblent aussi plus radicaux : le nombre de personnes jugeant ces mesures « *pas du tout efficaces* » est en augmentation de 5 points (26 %, contre 21 % l'an dernier).

Tableau 45

Les pouvoirs publics mettent en oeuvre de nombreuses mesures pour lutter contre le chômage. Selon vous, ces mesures sont-elles ?

	(en %)	
	Début 1996	Début 1997
Très efficaces	0,4	0,2
Assez efficaces	11,8	10,1
Peu efficaces	66,1	63,1
Pas du tout efficaces	21,1	26,2
Ne sait pas	0,6	0,4
Ensemble	100,0	100,0

} 12,2 } 10,3
} 87,2 } 89,3

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Tout en demeurant extrêmement critique, l'opinion des Français est un peu moins sévère quand il s'agit des dispositifs d'aide à la réinsertion des personnes en difficulté : 80 % les considèrent comme inefficaces (tableau 46). Toutefois, le nombre des mécontents a ici aussi augmenté (+ 4 points en un an), et ceci, uniquement par radicalisation des opinions négatives (+ 4 points).

¹ Sur l'évolution des réponses à cette question, voir annexe 4. Les années précédentes, la question comportait une référence à certaines des mesures engagées. Rappelons que début 1995, 77% des Français trouvaient inefficaces l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage. Ce taux avait atteint 80% en début 1994 et 82% en début 1992.

Tableau 46

Les pouvoirs publics mettent en oeuvre de nombreuses mesures pour favoriser la réinsertion des personnes en difficulté (par exemple : contrats emploi solidarité, contrats de retour à l'emploi, stages pour les chômeurs de longue durée, ...). Selon vous, ces mesures sont-elles ?

	(en %)	
	Début 1996	Début 1997
Très efficaces	0,8	0,9
Assez efficaces	22,4	18,6
	} 23,2	} 19,5
Peu efficaces	56,0	56,0
Pas du tout efficaces	19,9	23,7
	} 75,9	} 79,7
Ne sait pas	0,9	0,8
Ensemble	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Au total, à peine 20% de la population trouvent aujourd'hui que les mesures telles que les « contrats emploi solidarité », les « contrats de retour à l'emploi », les « stages pour les chômeurs de longue durée » sont des solutions efficaces pour favoriser la réinsertion des personnes en difficulté ; et 10% seulement jugent efficace la politique globale de lutte contre le chômage. Notons que, dans les deux cas, moins d'une personne sur cent va jusqu'à prétendre que ces mesures sont « très efficaces ».

Il existe bien entendu un lien très étroit entre les jugements portés sur les actions de réinsertion et ceux exprimés sur la politique globale de lutte contre le chômage (tableau 47) :

- 76% des enquêtés qui qualifient de « *peu efficaces* » les mesures de réinsertion des personnes en difficulté portent le même jugement sur l'ensemble des mesures de lutte contre le chômage (contre 63% de l'ensemble des Français) ;
- 59% de ceux qui qualifient les premières de « *pas du tout efficaces* » ont des secondes une perception identique (contre 26% en moyenne) ;
- Enfin, parmi ceux qui pensent que les actions de réinsertion sont « *très ou assez efficaces* », 30% jugent positivement la politique de lutte contre le chômage (contre

10% en moyenne). Il reste que 70% d'entre eux portent quand même un jugement négatif sur l'efficacité de l'ensemble des mesures anti-chômage.

Tableau 47

Opinions sur les mesures de réinsertion des personnes en difficulté et jugements sur la politique globale de lutte contre le chômage

<i>Les mesures de lutte contre le chômage sont :</i>	<i>Les mesures de réinsertion des personnes le plus en difficulté sont :</i>			(en %)
	Très ou assez efficaces	Peu efficaces	Pas du tout efficaces	Ensemble des Français
Très ou assez efficaces	30	6	ns	10
Peu efficaces	59	76	37	63
Pas du tout efficaces	11	18	59	26
Total	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

L'accroissement de la sévérité des Français à l'égard des politiques de lutte contre le chômage ou l'exclusion se confirme quelle que soit la catégorie socio-économique à laquelle ils appartiennent (tableaux 48 à 51). Ainsi :

- Le sentiment d'**efficacité** (réponses « *très ou assez efficaces* ») enregistre une baisse généralisée (entre - 1 et - 7 points), pour ce qui est de l'ensemble des actions menées pour lutter contre le chômage (- 2 points en moyenne) ; il connaît aussi, dans la plupart des groupes, un recul (de 2 à 13 points) en ce qui concerne les dispositifs d'aide à la réinsertion des personnes le plus en difficulté (- 4 points en moyenne). Dans le premier cas, ce sont les moins de 25 ans qui ont le plus perdu confiance ; dans le second, ce sont les travailleurs indépendants.
- Le sentiment d'**inefficacité totale** des mesures de lutte contre le chômage, comme de celles visant à la réinsertion des personnes en difficulté (réponses « *pas du tout efficaces* »), s'est, à l'inverse, radicalisé en un an dans pratiquement toutes les catégories de la population :

- il a crû de 3 à 10 points pour ce qui est de la politique globale de lutte contre le chômage (+ 5 points en moyenne), avec une accentuation particulière chez les indépendants et les ouvriers.
- il a gagné de 3 à 8 points en ce qui concerne les mesures pour faciliter la réinsertion des personnes le plus en difficulté (+ 4 points en moyenne). Les indépendants et les non-diplômés se montrent, à cet égard, bien plus sévères cette année. On notera que les cadres supérieurs et les diplômés du supérieur n'ont pas ici suivi la tendance générale à l'accentuation de la critique la plus dure : chez eux, les opinions restent plus modérées et c'est le sentiment d'inefficacité relative (réponses « *peu efficaces* ») qui s'est sensiblement renforcé (6 à 7 points de plus, alors qu'il n'a pas varié en moyenne).

Tableau 48

**Opinions sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage,
selon l'âge et le diplôme**

					(en %)
	Très ou assez efficaces		Peu efficaces	Pas du tout efficaces	Total (yc nsp)
Moins de 25 ans	10 (- 7)		66 (- 1)	23 (+ 7)	100
25 à 39 ans	10 (=)		61 (- 6)	29 (+ 6)	100
40 à 59 ans	9 (- 1)		64 (- 3)	27 (+ 5)	100
60 ans et plus	12 (- 3)		63 (=)	23 (+ 3)	100
Aucun diplôme, cep	11 (- 3)		59 (- 3)	28 (+ 6)	100
Diplôme inférieur au bac	11 (- 2)		61 (- 3)	28 (+ 6)	100
Bac (ou diplôme équivalent) ...	9 (+ 1)		65 (- 5)	26 (+ 4)	100
Diplôme du supérieur	8 (- 2)		71 (- 2)	21 (+ 4)	100
Ensemble des Français	10 (- 2)		63 (- 3)	26 (+ 5)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) 1996-1997.

Exemple de lecture : 66% des moins de 25 ans (1 point de moins qu'en 1996) pensent que les mesures de lutte contre le chômage sont « *peu efficaces* », contre 63% en moyenne (- 3 points) dans l'ensemble de la population.

Tableau 49

Opinions sur l'efficacité des mesures de réinsertion des personnes
le plus en difficulté, selon l'âge et le diplôme

	(en %)			
	Très ou assez efficaces	Peu efficaces	Pas du tout efficaces	Total (yc nsp)
Moins de 25 ans	31 (=)	52 (- 4)	17 (+ 5)	100
25 à 39 ans	17 (- 5)	56 (+ 2)	26 (+ 3)	100
40 à 59 ans	17 (- 2)	57 (- 2)	25 (+ 4)	100
60 ans et plus	18 (- 7)	56 (+ 1)	23 (+ 5)	100
Aucun diplôme, cep	22 (- 2)	50 (- 6)	26 (+ 8)	100
Diplôme inférieur au bac	19 (- 7)	56 (+ 2)	24 (+ 4)	100
Bac (ou diplôme équivalent) ...	18 (=)	55 (- 4)	26 (+ 3)	100
Diplôme du supérieur	17 (- 4)	65 (+ 6)	18 (- 2)	100
Ensemble des Français	19 (- 4)	56 (=)	24 (+ 4)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) 1996-1997.

Exemple de lecture : 31% des moins de 25 ans (sans changement en un an) pensent que les mesures pour faciliter la réinsertion des personnes le plus en difficulté sont « très ou assez efficaces », contre 19% en moyenne (- 4 points) dans l'ensemble de la population.

Compte tenu de ces mouvements, peu de catégories se distinguent aujourd'hui de la moyenne sur ce sujet :

- Le sentiment d'**inefficacité relative** (réponses « *peu efficaces* ») reste dans les deux cas **majoritaire** dans tous les groupes sociaux. Les étudiants et les diplômés du supérieur sont les plus nombreux à avoir ce sentiment en ce qui concerne les mesures de lutte contre le chômage. Les cadres supérieurs, les diplômés du supérieur et les indépendants occupent, quant à eux, les places de tête des jugements « peu efficaces » en ce qui concerne les dispositifs d'aide à la réinsertion.
- Les ouvriers sont les plus sévères dans leurs jugements (réponses « *pas du tout efficaces* ») en ce qui concerne les politiques de lutte contre le chômage : 34% expriment un tel sentiment (contre 26% en moyenne). La sévérité des chômeurs eux-mêmes à l'égard des politiques de réinsertion est encore plus marquée qu'en moyenne.
- Enfin, même s'ils n'ont pas échappé à une certaine radicalisation des opinions négatives, les étudiants et les jeunes continuent à considérer plus souvent que les

mesures d'aide à la réinsertion sont relativement efficaces (31% le pensent, contre 19% en moyenne).

Tableau 50

Opinions sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage, selon la catégorie socio-professionnelle

					(en %)	
	Très ou assez efficaces		Peu efficaces		Pas du tout efficaces	Total (yc nsp)
Indépendant	ns	-	62	(- 8)	29 (+10)	100
Cadre supérieur	ns	-	69	(- 6)	26 (+ 7)	100
Profession intermédiaire	9	(- 1)	66	(- 3)	25 (+ 4)	100
Employé	10	(- 3)	64	(- 1)	26 (+ 4)	100
Ouvrier	12	(- 1)	54	(- 9)	34 (+10)	100
Retraité	13	(- 1)	62	(- 2)	24 (+ 4)	100
Etudiant	ns	-	74	(+ 1)	18 (+ 3)	100
Chômeur	10	(- 5)	61	(=)	29 (+ 5)	100
Ensemble des Français	10	(- 2)	63	(- 3)	26 (+ 5)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) 1996-1997.

Exemple de lecture : 34% des ouvriers (10 points de plus qu'en 1996) pensent que les mesures de lutte contre le chômage ne sont «pas du tout efficaces», contre 26% en moyenne (+ 5 points) dans l'ensemble de la population.

Tableau 51

Opinions sur l'efficacité des mesures de réinsertion des personnes le plus en difficulté, selon la catégorie socio-professionnelle

					(en %)	
	Très ou assez efficaces		Peu efficaces		Pas du tout efficaces	Total (yc nsp)
Indépendant	13	(- 13)	62	(+ 6)	25 (+ 7)	100
Cadre supérieur	ns	-	72	(+ 7)	19 (- 3)	100
Profession intermédiaire	15	(- 6)	60	(- 1)	24 (+ 6)	100
Employé	22	(+ 1)	52	(- 2)	25 (=)	100
Ouvrier	20	(- 5)	55	(+ 1)	25 (+ 6)	100
Retraité	20	(- 4)	54	(- 2)	23 (+ 4)	100
Etudiant	31	(+ 3)	55	(- 7)	14 (+ 4)	100
Chômeur	22	(- 2)	49	(- 4)	29 (+ 6)	100
Ensemble des Français	19	(- 4)	56	(=)	24 (+ 4)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) 1996-1997.

Exemple de lecture : 62% des indépendants (6 points de plus qu'en 1996) pensent que les mesures pour faciliter la réinsertion des personnes le plus en difficulté sont «peu efficaces», contre 56% en moyenne (comme en 1996) dans l'ensemble de la population.

D'autre part, comme on a déjà pu le mettre en évidence lors d'analyses antérieures, les opinions sur ce sujet sont fortement corrélées avec le degré de confiance dans les institutions et, plus généralement, dans les actions menées par les pouvoirs publics : plus on considère les mesures efficaces, plus on croit dans le bon fonctionnement de la justice ou dans le fait que l'Etat fait assez pour les plus démunis. Une telle attitude s'accompagne d'une foi plus grande dans le progrès, ainsi que d'une vision moins sombre de l'avenir. A l'opposé, le jugement le plus négatif sur les politiques d'emploi est plus fréquemment associé à une critique généralisée de la société et à un pessimisme prononcé face au futur.

Ainsi, deux phénomènes majeurs semblent toujours présider aux jugements les plus critiques envers les mesures de réinsertion ou de lutte contre le chômage : un scepticisme généralisé quant au bon fonctionnement de l'Etat et de ses rouages essentiels, un pessimisme notable sur l'évolution des conditions de vie.

7. Les entreprises d'abord, l'Etat ensuite, doivent davantage s'engager dans la lutte contre le chômage

Si les politiques globales menées contre le chômage ne satisfont pas, loin s'en faut, nos concitoyens, ce n'est pas pour autant que les Français n'attendent pas de l'Etat qu'il continue à s'engager davantage dans la lutte pour l'emploi. Mais cette attente d'engagement accru, les Français l'expriment aussi vis-à-vis des entreprises : à la question de savoir qui doit davantage s'engager aujourd'hui dans la lutte contre le chômage, 70% de la population désignent les entreprises et 63%, l'Etat. Si l'on ne tient compte que de la première réponse, les entreprises devancent également l'Etat (40%, contre 37%, cf. tableau 52).

Les collectivités locales (régions, départements, communes) viennent en troisième position, avec au total 43% des citations.

Nos concitoyens sont bien moins nombreux à considérer que la lutte contre le chômage devrait être mieux relayée par les syndicats de salariés : 18 % les mentionnent (les deux réponses confondues).

Enfin, l'intervention des associations dans ce « combat » ne se justifie guère aux yeux de l'opinion : elle ne recueille que 5 % des avis.

En un an, l'appel à la responsabilité de l'Etat a légèrement progressé (+ 3 points en première réponse), tandis que l'attente d'un engagement des entreprises reste stable (elle s'est même effritée de 1 point).

Tableau 52

Voici une liste d'intervenants. Quels sont les deux qui, selon vous, devraient davantage s'engager aujourd'hui dans la lutte contre le chômage ?

(Classement par ordre décroissant du cumul des deux réponses de 97)	Début 1997			(en %)
	Réponse 1	Réponse 2	Cumul 1 + 2	Rappel 1996
Les entreprises	40,1	29,7	69,8	41,0
L'Etat	36,9	26,4	63,3	34,1
Les collectivités locales (régions, départements, communes)	13,6	29,3	42,9	14,7
Les syndicats de salariés	7,8	10,1	17,9	8,6
Les associations	1,3	3,8	5,1	1,4
Ne sait pas	0,3	0,7	-	0,2
Ensemble des Français	100,0	100,0	-	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Peu d'éléments permettent de caractériser telle ou telle des réponses. On peut toutefois observer quelques traits distinctifs de certains groupes sociaux :

- L'intervention de l'Etat apparaît plus souvent requise par les ouvriers (48 %, contre 37 % en moyenne), les moins de 25 ans (45 %), les chômeurs (44 %), les étudiants (41 %). Cette attente s'est cette année très nettement affirmée chez les ouvriers et les chômeurs (+ 12 points en un an).

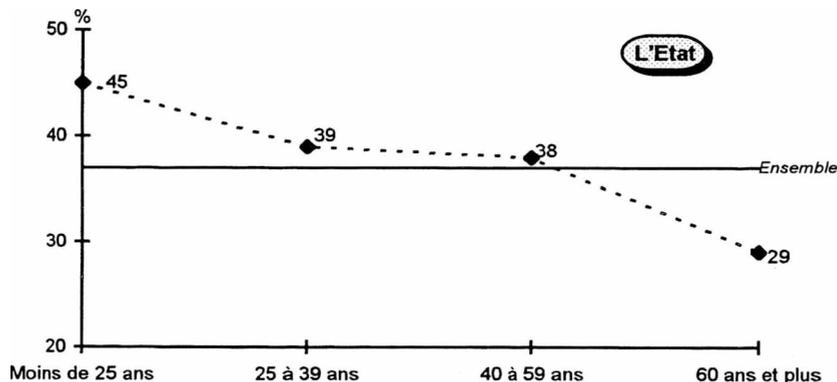
- L'engagement des *entreprises* est, quant à lui, un peu plus souvent souhaité par les cadres (47%, contre 40% en moyenne), les diplômés du supérieur (45%) et les salariés du secteur public (44%).
- Enfin, les indépendants mentionnent relativement plus souvent les *collectivités locales* (21%, contre 14% en moyenne). En revanche, ils sont les moins nombreux à désigner les entreprises : 28% seulement considèrent que c'est d'abord à elles de s'engager davantage dans la lutte contre le chômage (12 points de moins qu'en moyenne).

Par ailleurs, on constate que plus on est âgé, moins on a tendance à s'en remettre d'abord à l'Etat : le pourcentage varie de 45% chez les moins de 25 ans à 29% chez les plus de 60 ans (graphique 19).

Graphique 19

Les intervenants dans la lutte contre le chômage,
selon l'âge de l'enquêté

% d'enquêtés ayant cité l'Etat
en première réponse, selon l'âge



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

* * *

Chapitre 4 : Les problèmes de recrutements et de licenciements

En souhaitant que l'entreprise exerce un rôle plus actif dans le dispositif de lutte contre le chômage, nos concitoyens témoignent depuis plusieurs années d'une vraie constance dans leurs opinions. Pour eux, l'entreprise est un acteur majeur, certes gêné par le poids des charges auxquelles elle doit faire face, mais qui doit affirmer ses efforts pour préserver l'emploi. Les réflexions des Français sur ces thèmes les conduisent à exprimer trois grandes opinions :

- Le **poids des charges sociales** reste de loin, dans leur esprit, le principal responsable du déficit d'embauche.
- En cas de menaces de licenciements, le sentiment prévaut dans la population que c'est aux **entreprises de faire les efforts** nécessaires pour garder leurs salariés, en acceptant par exemple de réduire leurs marges.
- Pour une majorité de Français, les exonérations de charges sociales à l'embauche paraissent surtout favoriser les **entreprises**, et non les demandeurs d'emploi concernés.

1. Pour les Français, le principal frein à l'embauche réside dans les cotisations sociales trop élevées

Globalement, les Français n'ont pas modifié leurs positions sur ce qu'ils considèrent comme les principaux freins aux embauches : la hiérarchie qu'ils en dressent cette année est en tous points comparable à celles de 1995 et 1996 (tableau 53).

- Il s'agit, en premier lieu, des **cotisations sociales trop élevées** : 78% de la population y voient un frein au désir de recrutement des entreprises. Ce pourcentage est en hausse cette année de près de 3 points : il voisine à nouveau avec celui d'il y a deux ans (80%).

- Nos concitoyens incriminent ensuite le **manque de souplesse de la durée du travail** : pour 53% d'entre eux (comme l'an dernier), c'est une gêne pour les employeurs.

Les deux freins cités en tête par les enquêtés sont, d'ailleurs, en cohérence avec ce qu'ils préconisent comme solutions principales, on l'a vu, pour lutter contre le chômage : les allègements généraux des charges sociales des employeurs et l'aménagement du temps de travail.

Tableau 53

A votre avis, si les employeurs n'embauchent pas, est-ce parce que ...

- Les cotisations sociales sont trop élevées ?

	(en %)			
	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Début 1995	80,1	19,2	0,7	100,0
Début 1996	75,5	23,9	0,6	100,0
Début 1997	78,0	21,7	0,3	100,0

- La durée du travail n'est pas assez souple ?

	(en %)			
	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Début 1995	54,9	44,2	0,8	100,0
Début 1996	52,9	45,8	1,3	100,0
Début 1997	52,6	45,6	1,8	100,0

- Les entreprises ont des difficultés pour trouver du personnel compétent ?

	(en %)			
	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Début 1995	44,4	54,9	0,7	100,0
Début 1996	47,5	52,1	0,4	100,0
Début 1997	43,8	55,3	0,9	100,0

- Les entreprises n'ont pas besoin d'effectifs supplémentaires ?

	(en %)			
	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Début 1995	42,6	56,7	0,7	100,0
Début 1996	46,3	52,9	0,8	100,0
Début 1997	39,2	59,9	0,9	100,0

- Les niveaux de salaires sont trop élevés ?

	(en %)			
	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Début 1995	15,9	83,5	0,6	100,0
Début 1996	16,6	83,1	0,3	100,0
Début 1997	14,6	84,9	0,5	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

La *difficulté à trouver du personnel compétent* et *l'insuffisance de besoin d'effectifs supplémentaires* sont ensuite cités par environ quatre Français sur dix. Ces deux raisons, en perdant de 4 à 7 points en un an, reviennent à des niveaux de citations qui rappellent ceux de 1995.

Enfin, seule une minorité d'enquêtés continue à voir dans *les niveaux de salaires trop élevés* une cause du ralentissement des embauches (15%).

Au total, l'examen des associations de réponses entre elles (tableau 54) met en évidence, comme en 1996, deux types de configurations plus fréquentes :

- Pour 19% des enquêtés, c'est le **cumul des trois raisons** : « **cotisations sociales trop élevées** », « **durée du travail pas assez souple** » et « **difficultés pour les entreprises de trouver du personnel compétent** » qui explique l'insuffisance d'embauches. Ce groupe représentait 15% de la population il y a un an et 21% en 1995.
- Pour une proportion quasi identique (18%, + 3 points en un an), c'est au **cumul des deux raisons** : « **cotisations sociales trop élevées** » et « **durée du travail pas assez souple** », et à rien d'autre, qu'est imputable le déficit d'embauche.

Une autre configuration, quoique un peu moins citée, arrive ensuite, sans grande modification par rapport aux années antérieures : pour 13% de la population, ce sont « **les cotisations trop élevées** » et « **les difficultés de trouver du personnel compétent** », et rien d'autre, qui expliquent le ralentissement des embauches.

Notons enfin que pour 5% de nos concitoyens (7% l'an dernier), toutes les raisons proposées constituent des freins au recrutement, et qu'à l'inverse, pour 7%, aucune ne peut expliquer le fait que les employeurs n'embauchent pas.

Tableau 54

Les opinions sur les freins à l'embauche
- Principales configurations d'opinions -

	(en %)		
Pourcentage d'individus ayant répondu "oui" à :	Début 1995	Début 1996	Début 1997
Cotisations sociales trop élevées + durée du travail pas assez souple + difficultés pour trouver du personnel compétent	21	15	19
Cotisations sociales trop élevées + durée du travail pas assez souple	17	15	18
Cotisations sociales trop élevées + difficultés pour trouver du personnel compétent	12	13	13
Cotisations sociales trop élevées + durée du travail pas assez souple + difficultés pour trouver du personnel compétent + pas besoin d'effectifs supplémentaires	13	13	10
Cotisations sociales trop élevées + pas besoin d'effectifs supplémentaires	11	10	10
Autres associations d'opinions	11	20	18
Toutes les raisons proposées	8	7	5
Aucune des raisons proposées	7	7	7
Ensemble de la population	100	100	100

Source: CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Quelques particularités catégorielles

Dans tous les segments de population, on considère d'abord que ce sont les **cotisations sociales trop élevées** qui sont en cause. Cette opinion tend même à s'accroître par rapport à l'an dernier dans la plupart des catégories. On peut noter toutefois quelques particularités (tableaux 55 et 56) :

- Les travailleurs indépendants sont les plus nombreux à dénoncer le poids des cotisations sociales (à 91 %). Une nette majorité d'entre eux met également l'accent sur les difficultés à trouver du personnel compétent (69 %, + 25 points par rapport à l'ensemble des Français).
- Les étudiants et les diplômés du bac mettent plus en avant le manque de souplesse de la durée du travail (5 à 7 points de plus qu'en moyenne). On notera que les premiers tendent aussi, comme les jeunes de moins de 25 ans, à incriminer un peu plus les niveaux de salaires trop élevés (5 points de plus qu'en moyenne).

- L'absence de demande d'effectifs supplémentaires atteint son meilleur score chez les cadres supérieurs (51%, + 12 points par rapport à l'ensemble de la population) ; c'est aussi une explication plus souvent citée par les retraités (6 points de plus qu'en moyenne). Ces derniers mettent également plus nettement en cause les difficultés pour les employeurs à trouver du personnel compétent (56%).
- De façon générale, plus on est âgé, plus on met en avant les problèmes de compétence du personnel (de 30% chez les moins de 25 ans à 56% chez les 60 ans et plus).

Tableau 55

**Les principaux freins à l'embauche,
dans les différentes catégories socio-professionnelles**

- Pourcentages de réponses « oui » -

	Cotisations sociales trop élevées	Durée du travail pas assez souple	Difficultés à trouver du personnel compétent	Pas besoin d'effectifs supplémentaires
Chômeur	76	54	36	38
Indépendant ¹	91	47	69	33
Cadre supérieur	72	55	43	51
Profession intermédiaire	72	54	37	37
Employé	79	49	30	29
Ouvrier	80	51	39	36
Retraité	73	56	56	45
Etudiant	81	60	25	39
Ensemble des Français	78	53	44	39

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 91% des indépendants pensent que si les employeurs n'embauchent pas, c'est parce que les cotisations sociales sont trop élevées, contre 78% en moyenne dans l'ensemble de la population.

¹ La catégorie des « indépendants » regroupe les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprise et les agriculteurs exploitants.

Tableau 56**Les principaux freins à l'embauche,
selon l'âge et le niveau de diplôme**

- Pourcentages de réponses « oui » -

	(en %)			
	Cotisations sociales trop élevées	Durée du travail pas assez souple	Difficultés pour trouver du personnel compétent	Pas besoin d'effectifs supplémentaires
Moins de 25 ans	82	54	30	39
25 à 39 ans	81	50	40	32
40 à 59 ans	75	52	44	41
60 ans et plus	75	56	56	46
Aucun diplôme, cep	81	49	51	41
Diplôme inférieur au bac ..	79	51	43	38
Bac (ou diplôme équivalent)	79	58	38	37
Diplôme du supérieur	72	55	40	40
Ensemble des Français	78	53	44	39

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 56% des personnes de 60 ans et plus pensent que si les employeurs n'embauchent pas, c'est parce que les entreprises ont des difficultés pour trouver du personnel compétent, contre 44% en moyenne dans l'ensemble de la population.

Des opinions en rapport avec les attitudes sur les politiques d'emploi

Il existe, assez logiquement, un lien entre l'évocation de tel ou tel frein à l'embauche et les opinions formulées sur les mesures de lutte contre le chômage.

- Ainsi, les enquêtés qui considèrent que les **cotisations sociales trop élevées** nuisent à l'embauche (78% de la population) se montrent un peu plus favorables, pour réduire le chômage, à l'**allègement des prélèvements sociaux** : ils misent ainsi plus souvent que la moyenne des Français sur l'efficacité « *des allègements généraux des charges sociales des employeurs* » (41%, + 6 points par rapport à la moyenne), ou « *des aides spécifiques aux entreprises pour embaucher* » (30%, + 4 points). Rappelons que 91% des travailleurs indépendants appartiennent à ce groupe.
- Le **manque de souplesse de la durée du travail** (53% de la population) est plus souvent mis en cause par les personnes **favorables au temps partiel et à toute mesure d'aménagement du temps de travail**. De fait, 73% d'entre elles (+ 9 points par rapport à la moyenne) pensent que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement contribuer à réduire le chômage, et 66% (+ 6

points) qu'une mesure de réduction de la durée du travail serait créatrice d'emplois. Ces enquêtés sont également plus convaincus de l'efficacité des aménagements du temps de travail pour réduire le chômage (43 %, + 6 points).

- Juger que les **difficultés pour trouver du personnel compétent** constituent un obstacle au recrutement (44 % de la population) est plus le fait d'individus **peu favorables aux politiques sociales** en général. On trouve exprimées plus souvent chez eux des opinions du type : « si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est plutôt par manque d'efforts » (33 %, + 6 points par rapport à la moyenne) ou « le RMI risque d'inciter les gens à ne pas chercher du travail » (52 %, + 8 points). De même, dans ce groupe, on estime plus souvent que la prise en charge par la collectivité des familles défavorisées « leur enlève le sens des responsabilités » (44 %, + 7 points). Dans ce contexte de « responsabilisation » individuelle, les membres du groupe sont un peu plus enclins à considérer qu'il appartient aux salariés de faire des efforts pour conserver l'emploi, si des menaces de licenciements se profilent dans une entreprise (20 %, + 5 points).

En revanche, très peu d'opinions sont associées aux idées que si les employeurs n'embauchent pas, c'est parce qu'ils n'ont **pas besoin d'effectifs supplémentaires** (39 % de la population), ou bien que c'est parce que **les salaires sont trop élevés** (15 % des enquêtés). Dans les deux groupes, on attribue un peu plus souvent à « l'insuffisance d'emplois », la cause de l'importance du chômage actuel.

2. C'est d'abord aux entreprises de faire un effort pour garder leur personnel

Pour les Français, le poids jugé handicapant des charges sociales des employeurs ne les dédouane en rien de leur responsabilité dans le maintien de l'emploi : si des menaces de licenciements se profilent dans une entreprise, nos concitoyens attendent avant tout, et ce de façon constante depuis trois ans, un **effort de sa part** : 50 % estiment que les entreprises devraient « *accepter de réduire leurs marges pour garder leur personnel* ».

Ce désir d'une implication accrue des employeurs est d'ailleurs la solution de loin préférée, puisqu'en cas de menaces de licenciements, 15% des Français seulement estiment que c'est aux salariés d'accepter de réduire leurs salaires pour préserver l'emploi, et que 14% attendent une intervention de l'Etat. Enfin, 21% de la population expriment une opinion plutôt fataliste, estimant « *qu'il n'y a pas grand chose à faire, les entreprises doivent être libres de gérer leurs effectifs pour redresser leur situation* » (tableau 57).

Les réponses ont très peu évolué entre 1994 et 1997. On notera simplement que la position de laisser « carte blanche » aux entreprises en matière de gestion du personnel se consolide (+ 4 points depuis 1994), alors que l'appel à une intervention des pouvoirs publics perd de son attrait (- 3 points).

Tableau 57

En cas de menaces de licenciements dans une entreprise,
de quelle opinion vous sentez-vous le plus proche ?

(en %)

(Classement par ordre décroissant des pourcentages de réponses de 1997)	Début 1994	Début 1995	Début 1996	Début 1997
Il faut que les entreprises acceptent de réduire leurs marges pour garder leur personnel	48,9	51,5	50,2	49,5
Il n'y a pas grand chose à faire, les entreprises doivent être libres de gérer leurs effectifs pour redresser leur situation	16,7	17,9	19,9	20,8
Il faut que les salariés de l'entreprise acceptent de réduire leurs salaires pour préserver l'emploi	16,2	15,1	14,3	14,7
Il faut que les pouvoirs publics interviennent, notamment en versant des aides financées par l'impôt	17,3	14,5	14,6	13,8
Ne sait pas	0,9	1,0	1,0	1,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

L'attente d'un effort des entreprises pour préserver l'emploi l'emporte dans toutes les catégories professionnelles, sauf chez les indépendants (tableau 58) :

- Les opinions ne sont, en effet, pas tout à fait les mêmes du côté des « employeurs » et du côté des salariés. **Les travailleurs indépendants plaident principalement pour la liberté laissée aux entreprises d'avoir l'entière gestion de leur personnel (41%, + 3 points en un an).** En revanche, plus de la moitié des salariés (54%, sans changement) pensent que c'est aux entreprises de faire des sacrifices pour sauver l'emploi.

- Si tous les salariés en appellent d'abord à l'effort des entreprises, et ce quelle que soit la catégorie professionnelle, on observe que ceux appartenant au secteur public l'envisagent plus que les salariés du privé (7 points d'écart). Ces derniers affichent en fait des positions très proches de la moyenne nationale. Parmi l'ensemble des salariés, les cadres sont un peu plus nombreux à demander un effort des employeurs (54%), alors que les ouvriers manifestent un intérêt plus grand que la moyenne pour une intervention de l'Etat (21%).

Tableau 58

**Les solutions en cas de menaces de licenciements
dans les catégories professionnelles**

	(en %)			
	Effort des entreprises	Rien à faire (entrepr. libres)	Effort des salariés	Intervention de l'Etat
Indépendant	33	41	17	ns
Salarié du secteur public .	58	14	15	12
Salarié du secteur privé ..	51	18	13	17
Cadre supérieur	54	19	16	10
Profession intermédiaire	54	17	14	14
Employé	51	19	14	15
Ouvrier	49	17	13	21
Chômeur	45	18	16	20
Ensemble des Français ...	50	21	15	14

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

Exemple de lecture : 41% des indépendants pensent qu'en cas de menaces de licenciements dans une entreprise, il n'y a pas grand chose à faire, les entreprises doivent être libres de gérer leurs effectifs pour redresser leur situation, contre 21% en moyenne dans l'ensemble de la population.

- Enfin, les chômeurs restent toujours très légèrement en retrait sur l'appel à une contribution des entreprises, et semblent attendre relativement plus une intervention de l'Etat : c'est le cas de 20% d'entre eux (sans changement).

Par ailleurs, on ne constate pas plus cette année qu'antérieurement d'effet majeur de l'âge ou du diplôme dans le choix de la solution préconisée par les Français pour préserver les emplois d'une entreprise en passe de licencier. On fera simplement deux remarques :

- Les jeunes paraissent un peu moins faire appel à l'entreprise (43%, contre 50% en moyenne), et sont un peu plus nombreux à envisager une intervention de l'Etat (22%, contre 14% en moyenne). Après 40 ans, les Français sembleraient par contre plutôt plus enclins à penser que c'est aux entreprises de faire les efforts pour sauver l'emploi (52%, contre 46% avant 40 ans).

- La contribution des entreprises au maintien de l'emploi est plus souvent revendiquée par les individus diplômés (54 %, contre 47 % chez les non-diplômés). Les « sans diplômes » paraissent en revanche un peu plus « fatalistes », estimant qu'il n'y a rien à faire (24 %, contre 18 % chez les diplômés).

Des choix en cohérence avec les opinions sur les politiques d'emploi

Malgré l'existence d'une attente majoritaire, celle d'une contribution des entreprises en cas de difficultés, les avis des Français s'orientent plus ou moins fréquemment vers l'une ou l'autre solution en fonction de la nature des opinions exprimées sur les politiques d'emploi. Les tendances sont d'ailleurs, pour l'essentiel, les mêmes que celles observées en 1995 et en 1996. On ne reprendra donc ici que les principales.

a) le choix de la contribution des entreprises :

Préconiser un *effort des employeurs* pour éviter les licenciements (50 % de la population) est une attitude plus répandue chez les personnes pour lesquelles c'est avant tout aux entreprises de s'engager davantage dans la lutte contre le chômage (45 %, + 5 points par rapport à la moyenne). Ces individus considèrent aussi relativement plus que les cotisations sociales trop élevées ne constituent pas un frein au recrutement (31 %, + 9 points), pas plus que les problèmes de compétence du personnel (64 %, + 9 points). Estimant que les aides spécifiques à l'embauche favorisent plutôt les entreprises, et non les demandeurs d'emploi (63 %, + 7 points), ce sont aussi des individus plutôt favorables aux mesures sociales en général. On rappellera que 58 % des salariés du secteur public se regroupent ici.

b) "Il n'y a pas grand chose à faire" :

Les partisans de la *liberté laissée aux entreprises de gérer leurs effectifs pour redresser leur situation* (21 % des Français) -opinion, rappelons-le, plus caractéristique des indépendants- sont par ailleurs favorables à des mesures en faveur des entreprises. Considérant plus souvent que les cotisations sociales trop élevées freinent l'embauche (88 %, + 10 points par rapport à la moyenne), ils préconisent un allègement des charges patronales comme solution la plus efficace pour lutter contre le chômage (28 %, + 8 points). Mais ils sont aussi plus nombreux à penser que si les employeurs n'embauchent pas, c'est parce qu'ils rencontrent des difficultés pour trouver du personnel compétent (55 %, + 11 points). Ces individus sont aussi

plus sceptiques quant aux effets d'une mesure de réduction de la durée du travail (56% ne croient pas que cela puisse créer des emplois, + 17 points). Ils se montrent par ailleurs assez réservés sur les effets des politiques sociales dans leur ensemble.

c) le choix de l'effort des salariés :

Les enquêtés qui attendent un *effort des salariés* (15% de la population) mettent plus souvent en cause les problèmes de compétence du personnel dans le ralentissement des embauches (59%, + 15 points par rapport à l'ensemble des Français). Par ailleurs plus confiants dans les mesures d'aménagement du temps de travail, ils pensent que le développement du TTP peut contribuer à réduire le chômage (77%, + 13 points) et que la réduction de la durée du travail créerait effectivement des emplois (67%, + 7 points). Pour qu'une telle mesure soit efficace, les enquêtés de ce groupe préconisent plus souvent, soit une modulation selon le niveau de rémunération (41%, + 11 points), soit une diminution de salaire égale à la réduction de la durée du travail (27%, + 11 points).

d) le souhait d'une intervention de l'Etat :

Enfin, les individus qui préconisent une intervention des pouvoirs publics pour sauver l'emploi quand il est menacé dans une entreprise (14% de la population) expliquent plus souvent les freins à l'embauche par la pression des prélèvements sociaux (86%, + 8 points par rapport à la moyenne) ; ils se montrent relativement plus favorables aux mesures d'aides aux entreprises pour embaucher (43%, + 17 points) et estiment que les baisses de charges sociales favorisent plutôt les demandeurs d'emploi (54%, + 12 points). Ces individus pensent aussi plus souvent qu'en moyenne que l'application d'une mesure de réduction du temps de travail ne devrait s'accompagner, pour être efficace, d'aucune réduction de salaire (48%, + 9 points). On rappellera que sont davantage représentés ici les moins de 30 ans non diplômés (23%, + 11 points), les ouvriers (25%, + 9 points) et les chômeurs (18%, + 6 points).

3. Les exonérations de charges sociales à l'embauche profitent plus, selon les Français, aux entreprises

Parmi les nombreuses mesures mises en oeuvre pour combattre le chômage, il existe des exonérations de charges sociales destinées à l'embauche de certains demandeurs d'emploi en difficulté (chômeurs de longue durée notamment). La question se pose de savoir qui, des entreprises (« *qui auraient de toutes façons embauché sans ces aides* ») ou des demandeurs d'emploi concernés (« *qui n'auraient pas été embauchés sans ces aides* »), profite le plus de cette mesure. Les Français ont donc été appelés, pour la troisième année consécutive, à se prononcer sur ce point.

Leur position est, certes, encore partagée mais elle tend à se préciser : début 1997, une majorité de la population (56%) estime que les entreprises sont les principales bénéficiaires de ces exonérations (+ 2 points en un an). 42% des personnes interrogées pensent, au contraire, que celles-ci favorisent les demandeurs d'emploi concernés.

Tableau 59

Les entreprises peuvent bénéficier d'exonérations de charges sociales pour embaucher certains demandeurs d'emploi en difficulté (chômeurs de longue durée ...).
Selon vous, ces aides favorisent-elles plutôt ...

	(en %)		
	Début 1995	Début 1996	Début 1997
Les demandeurs d'emploi concernés, qui n'auraient pas été embauchés sans ces aides	45,0	43,8	42,4
Les entreprises, qui auraient de toutes façons embauché sans ces aides	53,6	54,2	56,2
Ne sait pas	1,4	2,0	1,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

L'écart qui sépare les deux positions se creuse donc chaque année un peu plus : il est à présent de 14 points, contre 9 points en début 1995.

Des variations selon les groupes sociaux

Le sentiment que les entreprises sont les principales bénéficiaires des exonérations de charges à l'embauche l'emporte dans la plupart des catégories de population. Néanmoins, le « différentiel » entre les deux positions varie selon les groupes, traduisant, dans certains cas, une variation relativement forte des attitudes (tableau 60) :

- Dans trois catégories précises, le sentiment que les aides à l'embauche profitent plutôt aux demandeurs d'emploi domine (à 51-53 %) : chez les **jeunes de moins de 25 ans**, chez les **étudiants** et chez les **femmes au foyer**. Jeunes et étudiants maintiennent en fait une position qui était déjà la leur l'an dernier, alors que les femmes au foyer ont évolué cette année en ce sens (+ 4 points).
- Dans toutes les catégories d'actifs, on pense en majorité que ces mesures bénéficient plutôt aux entreprises. Les **cadres supérieurs** en sont aujourd'hui le plus convaincus (à 66 %). Les cadres moyens ainsi que les salariés du secteur public le sont aussi bien plus que les ouvriers. En revanche, les indépendants et les employés semblent beaucoup plus partagés sur la question. En un an, c'est surtout chez les cadres supérieurs que l'évolution a été la plus sensible : le sentiment que ce sont les entreprises qui tirent profit des exonérations à l'embauche a crû, chez eux, de 10 points.
- Chez les inactifs, seuls les **retraités** penchent un peu plus pour l'idée que les aides profitent plus aux entreprises : ils le pensent bien plus qu'il y a un an (+ 8 points).
- Les **chômeurs** sont plus partagés : ils sont bien plus nombreux que l'an dernier à estimer que les exonérations de charges sociales profitent plutôt aux demandeurs d'emploi (48 % le pensent, + 8 points en un an).
- Les **hommes** restent plus franchement convaincus que les exonérations profitent aux entreprises (60 % le pensent, contre 52 % des femmes).
- Enfin, on l'a vu, les jeunes sont majoritaires à estimer que ces aides profitent aux demandeurs d'emploi concernés. Mais, de façon plus générale, plus on est âgé, plus on considère que les aides à l'embauche favorisent les entreprises (de 47 % chez les moins de 25 ans à 60 % chez les plus de 60 ans).

Tableau 60

A qui profitent les exonérations sociales à l'embauche ?

Opinions dans quelques catégories de population

	(en %)			
	Plutôt aux demandeurs d'emploi		Plutôt aux entreprises	
Ensemble des Français	42	(- 2)	56	(+ 2)
Chômeur	48	(+ 8)	52	(- 7)
Indépendant	48	(- 1)	51	(+ 1)
Cadre supérieur	33	(- 7)	66	(+ 10)
Profession intermédiaire	37	(- 3)	62	(+ 3)
Employé	49	(=)	50	(=)
Ouvrier	41	(+ 2)	59	(- 1)
Salarié du secteur public	38	(- 4)	62	(+ 5)
Salarié du secteur privé	42	(=)	58	(+ 2)
Ensemble des actifs occupés	41	(- 2)	58	(+ 3)
Etudiant	52	(- 1)	48	(+ 2)
Retraité	34	(- 9)	62	(+ 8)
Reste au foyer	51	(+ 4)	48	(- 3)
Ensemble des inactifs	42	(- 3)	55	(+ 3)
Moins de 25 ans	53	(=)	47	(+ 1)
25 à 39 ans	46	(+ 1)	53	(=)
40 à 59 ans	39	(+ 1)	60	(- 1)
60 ans et plus	37	(- 8)	60	(+ 9)
Aucun diplôme, cep	39	(- 3)	58	(+ 4)
Diplôme inférieur au bac	43	(- 1)	56	(+ 1)
Bac (ou diplôme équivalent)	47	(=)	52	(=)
Diplôme du supérieur	42	(- 1)	58	(+ 4)
Homme	39	(- 1)	60	(+ 2)
Femme	46	(- 1)	52	(+ 1)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

* Sont mentionnés entre parenthèses les écarts (en points) par rapport aux résultats de 1996.

Exemple de lecture : 48% des chômeurs, soit un pourcentage supérieur de 8 points à celui de 1996, pensent que les exonérations de charges sociales à l'embauche de certains demandeurs d'emploi en difficulté favorisent plutôt les demandeurs d'emploi, contre 42% en moyenne dans l'ensemble de la population.

Peu d'éléments ou peu d'opinions apparaissent en réalité directement corrélés avec cette question. On remarquera simplement que les enquêtés considérant que les exonérations à l'embauche favorisent plutôt les *demandeurs d'emploi* se recrutent, comme il y a un an, un peu plus souvent parmi ceux qui imputent à l'importance des prélèvements sociaux les difficultés d'embauche (85%, + 7 points par rapport à l'ensemble des Français). De fait, on trouve dans ce groupe un peu plus de personnes

favorables à un allègement des charges des entreprises, ou à des mesures d'aides spécifiques aux employeurs pour embaucher (4 à 5 points de plus qu'en moyenne).

A l'opposé, ceux qui pensent que le bénéfice des exonérations va plutôt aux *entreprises* sont un peu plus nombreux à repousser l'idée que les cotisations sociales sont un obstacle au recrutement (27%, + 5 points par rapport à la moyenne). Ces personnes tendent aussi à considérer qu'en cas de menaces de licenciements, c'est aux employeurs de faire un effort pour sauver l'emploi (56%, + 6 points).

* * *

Conclusion

Globalement, en un an, peu de choses ont bougé sur le front du chômage ; le contexte économique est demeuré morose, n'aidant guère nos concitoyens à reprendre espoir ni à se montrer satisfaits des résultats des politiques menées.

De fait, les quatre éléments importants qui ressortent de l'analyse des opinions recueillies sur ces sujets au début 1997, traduisent le maintien de cette morosité collective : inquiétudes et pessimisme vont de pair avec une certaine hésitation face à des solutions nouvelles qu'on semble cependant attendre.

- Les Français restent **très inquiets** vis-à-vis du chômage (trois personnes sur quatre le sont), même si leur anxiété à cet égard s'est légèrement atténuée en un an (- 3 points). La crainte du chômage s'est cependant sensiblement diffusée chez les cadres supérieurs et professions libérales. De fait, le **pessimisme** quant à l'avenir de l'emploi reste très élevé : 74% de la population (+ 2 points en deux ans) pronostiquent la poursuite de l'augmentation du nombre de demandeurs dans les prochaines années. Le chômage reste donc pour les Français une préoccupation majeure. A ce pessimisme, s'ajoute un **fort scepticisme** quant à l'utilité des politiques d'emploi : 90% des personnes interrogées déplorent à présent l'inefficacité des mesures mises en oeuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage. Résignés, désabusés ou peut-être « dépassés » par des mécanismes complexes difficiles à maîtriser, nos concitoyens cherchent toujours les causes de l'importance du chômage dans des facteurs économiques au sens large : progrès, crise ou plus simplement insuffisance d'emplois. En tout état de cause, la diversité des arguments fournis spontanément confirme que, pour l'opinion, le chômage n'a pas une seule cause, mais bien une multiplicité de sources complémentaires.
- Ce contexte d'inquiétude n'est pas sans rapport avec le regard que portent les Français sur le système d'indemnisation. Devant la montée du chômage et des problèmes d'exclusion, leur **propension à la « solidarité »** s'exprime avec force, après s'être légèrement effritée l'an dernier : une large majorité de la population

(73 %) se prononce en faveur de **l'indemnisation de tous les chômeurs** sans exclusive. Mais très soucieux de l'emploi, les Français sont beaucoup **plus partagés** quant à l'utilisation des ressources excédentaires de l'assurance-chômage: les uns souhaitent que ces sommes soient affectées en priorité aux **aides à la création d'emplois** (46%), les autres privilégient plutôt **l'amélioration du système d'indemnisation** (44%). Ceci étant, le consensus demeure autour de deux idées : le chômeur doit pouvoir conserver tout ou partie de son allocation pour se former ou s'il exerce une activité réduite ; mais il doit aussi donner des gages de sa bonne foi en **justifiant de sa recherche effective d'emploi**.

- Comme au début 1996, les Français croient toujours à la nécessité, pour lutter contre le chômage, de mettre en avant deux mesures précises : des **aménagements du temps de travail**, tels que le travail à temps partiel, et des **allègements généraux des charges sociales patronales**. En revanche, le développement de nouvelles formes d'emploi (emplois de proximité, travaux d'intérêt général ...) continue de leur apparaître moins prometteur dans ses effets. Ce n'est pas pour autant qu'ils sont prêts à admettre qu'on accorde aux employeurs, sans contreparties, un allègement de leurs charges : 54 % des Français attendent qu'on demande aux entreprises, en retour, de **créer des emplois supplémentaires**. Un lien plus manifeste entre « baisse du coût du travail » et « création d'emplois » est donc souhaité par une majorité de Français.

Nos concitoyens restent également convaincus des vertus d'une **mesure de réduction du temps de travail** : 64 % (comme en 1996) estiment que cela créerait des emplois. Cette opinion est maintenant majoritaire dans toutes les catégories sociales, à la seule exception des indépendants. Cependant, la question de la diminution de salaire en accompagnement d'une mesure générale de réduction de la durée du travail ne fait l'objet d'aucun consensus : près de quatre Français sur dix (39 %, comme l'an dernier) y sont totalement hostiles. Quant aux autres, ils ne l'accepteraient pas tous « sans sourciller » : 45 % des Français mettent des « conditions » à d'éventuelles concessions salariales (quatorze points de plus qu'en 1995). Au total, 14 % « seulement » des actifs seraient aujourd'hui prêts à accepter sans réserves une réduction de salaire correspondant à la baisse du temps de travail.

Il reste que si le principe de la réduction de la durée du travail est maintenant mieux accepté, les attitudes continuent de refléter au moins autant des choix personnels qu'une réelle réflexion sur les effets potentiels de la mesure. Ainsi, les

salariés tendent à réagir d'autant plus favorablement à une telle mise en application que les modalités proposées correspondent à leurs désirs propres (souhait de travailler à horaires réduits, priorité accordée au temps libre).

- Enfin, si la population est consciente que les entreprises ont à subir des contraintes, elle ne nie pas les responsabilités qui sont les leurs dans le domaine de l'emploi. Certes, les Français admettent, dans leur grande majorité (à 78%), que **le poids des charges sociales est le principal frein à l'embauche**. Mais en même temps, ils considèrent que c'est avant tout **aux entreprises, plus qu'aux salariés, de faire les efforts nécessaires pour sauver l'emploi**, en acceptant par exemple de réduire leurs marges pour éviter des licenciements. D'ailleurs, une bonne moitié de la population (56%) estime que ce sont les employeurs, avant même les demandeurs d'emploi concernés, qui sont les principaux bénéficiaires des exonérations de charges qui ont déjà pu être mises en place. Plus généralement, les Français attendent aujourd'hui des entreprises, comme de l'Etat, un engagement accru dans la lutte contre le chômage.

* * *

Annexes :

- Annexe 1 :** Les sujets qui préoccupent le plus les Français : résultats 1991-1997.
- Annexe 2 :** Raison de l'importance du chômage actuel : nomenclature de postcodage (1997).
- Annexe 3 :** Les attitudes des salariés face au travail à horaires réduits : une partition en quatre classes (début 1997).
- Annexe 4 :** Les opinions sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage : rappel des résultats de 1990 à 1995.
- Annexe 5 :** Questions posées à la demande de la DARES dans la vague de début 1997.

ANNEXE 1

**Parmi les sujets suivants, quels sont les deux
qui vous préoccupent le plus ?**

- Résultats 1997 -

(en %)

Classement par ordre décroissant du % cumulé des réponses	Début 1997		
	Réponse 1	Réponse 2	Cumul des deux réponses
Le chômage	38,7	13,8	52,5
Les maladies graves	14,6	11,6	26,2
La pauvreté en France	10,9	14,4	25,3
La violence, l'insécurité	8,9	16,3	25,2
La drogue	8,7	13,1	21,8
La pauvreté dans le monde	7,4	8,9	16,3
L'immigration	4,7	8,3	13,0
La dégradation de l'environnement	2,6	5,0	7,6
Les conflits sociaux	1,3	3,3	4,7
Les tensions internationales	1,3	3,4	4,7
L'Europe	0,9	1,7	2,6
Ne sait pas	-	0,2	-
Ensemble	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

- Evolution 1991-1997 -

(en %)

Classement par ordre décroissant du % cumulé des réponses	Deux premières réponses en ...						
	Début 1991	Début 1992	Début 1993	Début 1994	Début 1995	Début 1996	Début 1997
Le chômage	27,4	38,1	43,8	52,2	49,0	52,5	52,5
Les maladies graves	27,7	28,1	28,9	26,2	30,5	29,3	26,2
La pauvreté en France	16,3	15,6	20,2	22,4	28,2	24,8	25,3
La violence, l'insécurité	23,0	20,1	15,5	20,2	21,9	17,8	25,2
La drogue	37,2	33,6	29,7	28,4	20,6	23,7	21,8
La pauvreté dans le monde	14,5	17,7	18,6	16,4	16,6	17,6	16,3
L'immigration	16,5	15,9	13,9	14,0	14,0	13,2	13,0
La dégradation de l'environnement	12,0	12,1	10,9	8,1	7,1	7,9	7,6
Les conflits sociaux	3,7	3,5	3,1	2,6	3,5	6,8	4,7
Les tensions internationales	15,8	9,0	8,7	7,1	6,7	4,3	4,7
L'Europe	5,7	6,1	6,4	2,0	1,7	1,9	2,6

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : Début 1997, 52,5% des Français ont cité le chômage, soit en première, soit en deuxième réponse, contre 27,4% en début 1991.

ANNEXE 2

**Raison principale de l'importance du chômage actuel :
Nomenclature des items de postcodage utilisés en 1997¹**

- 01 - **Modernisation, progrès** : modernisme, machines, mécanisation, informatique, robotisation, robotique, restructuration de l'industrie, transformation des structures économiques, reconversion, évolution naturelle d'une économie de marché.
- 02 - **Pas assez d'emplois** : manque d'entreprises, fermeture d'usines, d'entreprises, pas assez d'emplois, manque de création d'emplois, pas d'embauche, suppression des emplois, pas de travail.
- 03 - **Inadéquation de l'éducation, de la formation/marché de l'emploi** : inadaptation de la formation par rapport aux nécessités, qualifications non adaptées, demande de qualification élevée, manque de main-d'oeuvre qualifiée, inadaptation de l'offre et de la demande, expérience pour être embauché, carence éducative de l'Education Nationale, spécialisation du travail, inadaptation des chômeurs aux nouvelles techniques.
- 04 - **Trop d'étrangers** : immigration
- 05 - **Charges trop lourdes** : charges sociales, patronales trop élevées.
- 06 - **Problème de mentalité** : trop d'aides sociales, excès de la protection sociale (*idée que le système génère le chômage*), assistanat, chômeurs professionnels, fainéantisme, refus de travailler, refus de mobilité, manque de bonne volonté, des gens pas motivés, manque de courage, les gens ne se prennent pas en charge.
- 07 - **Crise économique** : conjoncture actuelle, problèmes économiques, ralentissement de la croissance économique, mauvaise situation économique, récession, baisse de la consommation, surproduction.
- 08 - **L'Etat, la politique, la gestion du gouvernement.**
- 09 - **Les patrons, la politique patronale** : mauvaise gestion des entreprises, mauvaise politique patronale, les patrons, les profits des entreprises, les patrons embauchent au SMIC, les patrons produisent à l'étranger.
- 10 - **Problème de compétitivité des entreprises** : concurrence, exportations, manque de dynamisme sur le plan international, manque d'exportations/trop d'importations, retard au niveau de la productivité.
- 11 - **Le travail au noir.**
- 12 - **Les femmes au travail.**
- 13 - **Les emplois précaires.**
- 14 - **Autres réponses.**
- 15 - **Ne sait pas, non réponse.**

¹ Les grandes rubriques de la nomenclature sont restées identiques en début 1990, début 1992, début 1994 à début 1997.

ANNEXE 3 :

Les attitudes des salariés face au travail à horaires réduits : une partition en quatre classes (début 1997)

Une analyse effectuée sur la population salariée exerçant un emploi à temps plein¹ permet de classer les individus en quatre grands groupes, selon leurs attitudes vis-à-vis du travail à horaires réduits et de la réduction de la durée du travail.

1. L'espace des opinions sur le travail à horaires réduits

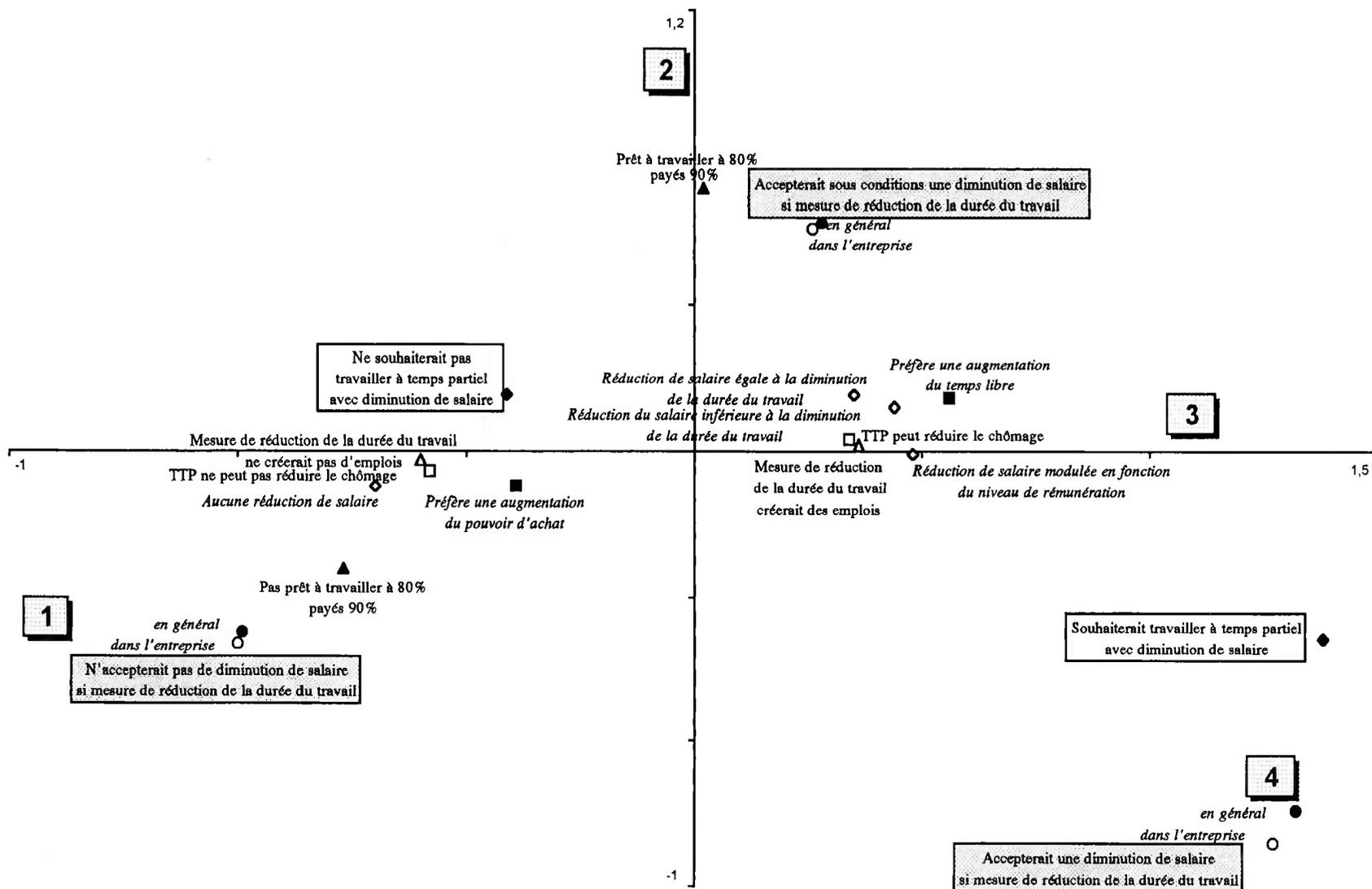
Dans « l'espace des opinions sur le travail à temps réduit (TTR) », schématisé par la figure A, une première opposition apparaît entre *les individus qui souhaitent travailler à temps partiel avec une diminution de salaire* (quadrant inférieur droit) et *ceux qui ne le souhaitent pas* (quadrant supérieur gauche). Au désir de TTR, s'associe la préférence pour plus de temps libre, tandis que la préférence pour une augmentation du pouvoir d'achat est corrélée au refus du TTR.

Un deuxième clivage différencie, parmi les salariés qui ne souhaitent pas travailler à temps partiel, *ceux qui seraient prêts à travailler à 80% si le salaire n'était diminué que de 10%, et ceux qui refuseraient*. Ces derniers, fondamentalement opposés au TTR, n'accepteraient donc pas une diminution de salaire si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée à l'ensemble des salariés ou proposée dans leur entreprise (quadrant inférieur gauche de la figure) ; ils refusent tout simplement l'idée que l'on « touche » à leur salaire. Ils s'opposent aux premiers qui l'accepteraient, mais

¹ L'analyse porte sur 595 observations. Les personnes salariées travaillant à temps plein représentent en effet 64% des actifs occupés et 30% de l'ensemble des personnes interrogées début 1997. L'ACM effectuée comporte 8 variables actives : *Souhaiteriez-vous travailler à temps partiel, avec une diminution de votre salaire ? Seriez-vous prêt à travailler un jour de moins par semaine (à 80%), si votre salaire n'était diminué que de 10% ? Quelle est votre préférence entre une amélioration de votre pouvoir d'achat et un temps libre plus long ? Si, pour lutter contre le chômage, on proposait une mesure générale de réduction de la durée de travail, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ? Et si, dans votre entreprise, on proposait une mesure de réduction de la durée du travail pour lutter contre le chômage, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ? Pensez-vous que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage ? Pour lutter contre le chômage, certains proposent de ramener à 35 ou 32 heures la durée hebdomadaire de travail. A votre avis, une telle mesure créerait-elle effectivement des emplois ? Selon vous, pour qu'une telle mesure puisse être susceptible de créer des emplois, faudrait-il plutôt appliquer ... (une réduction de salaire égale à la diminution de la durée du travail, une réduction de salaire inférieure à la diminution de la durée du travail, une réduction de salaire modulée selon le niveau de rémunération, aucune réduction de salaire) ?*

Figure A : L'espace des opinions sur le travail à temps réduit

- Variables actives de l'analyse -
 - Projection des 4 classes de la partition -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

en y mettant des conditions (quadrant supérieur droit). Ces deux groupes se distinguent, bien sûr, de celui des individus favorables au TTR, qui, eux, accepteraient purement et simplement une diminution de leur salaire en cas d'application d'une mesure de réduction de la durée du travail (quadrant inférieur droit). **Autrement dit, le choix individuel de travailler à horaires réduits est un des éléments majeurs des positions adoptées par les salariés vis-à-vis de la réduction du temps de travail.** Il reste qu'une partie des salariés serait prête à faire des efforts, moyennant des compensations, pour accepter la mesure ; ceci, parce que ces individus pensent plutôt que le développement du TTR ou la réduction du temps de travail pourraient contribuer à lutter contre le chômage.

En effet, une autre opposition apparaît :

- D'un côté, figurent les salariés qui pensent que *le développement du TTR peut effectivement contribuer à réduire le chômage* et que *la réduction de la durée du travail serait créatrice d'emplois* (à droite du plan factoriel). Il s'agit souvent des mêmes individus que ceux qui désirent travailler à temps partiel ou qui seraient prêts à le faire avec quelques compensations.
- De l'autre côté (partie gauche du plan), figurent *ceux qui ne sont pas convaincus des effets de ces mesures sur l'emploi*. Il s'agit souvent des personnes opposées ou « irréductibles » vis-à-vis du TTR.

2. Une partition en quatre classes

Ainsi, on obtient une partition de la population en quatre classes, dont deux se caractérisent par des attitudes tranchées et deux, par des positions plus nuancées.

- **Classe 1 : « les irréductibles » (33% des salariés exerçant à temps plein)**

Ce groupe, l'un des deux plus importants quantitativement, rassemble un tiers des salariés travaillant à temps plein. Il se compose d'individus refusant catégoriquement le TTR et toute mesure susceptible de réduire leur salaire, mesures dont ils ne voient pas les effets possibles sur la diminution du chômage. Ces individus préféreraient très nettement une augmentation de leur pouvoir d'achat, plutôt qu'un surcroît de temps

libre. Enfin, ne croyant guère aux effets créateurs d'emploi d'une mesure de réduction du temps de travail, ils se montrent formels : 65 % (contre 38 % en moyenne) s'opposent à toute forme de réduction de salaire, si la mesure devait être décidée. Du point de vue des caractéristiques socio-démographiques, on remarque, dans ce groupe, une présence relativement plus importante d'ouvriers, d'individus non diplômés et de couples dont un seul membre est actif (tableau A).

Tableau A : Caractérisation des individus de la classe 1 (33%)

	% dans le groupe	Ecart / moyenne*
. N'accepterait pas une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée	92	+ 58
. N'accepterait pas une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était proposée dans l'entreprise	87	+ 55
. Ne serait pas prêt à travailler à 80 %, si le salaire n'était diminué que de 10 %	87	+ 45
. Pour que la mesure de réduction de la durée du travail soit susceptible de créer des emplois, il ne faudrait appliquer aucune réduction de salaire	65	+ 27
. Préfère une augmentation du pouvoir d'achat à plus de temps libre	82	+ 23
. Ne souhaiterait pas travailler à temps partiel avec diminution de salaire	99	+ 22
. Pense que la réduction de la durée du travail ne créerait pas effectivement des emplois	54	+ 17
. Pense que le développement des emplois à temps partiel ne peut pas effectivement réduire le chômage	52	+ 16
. Pense que la justice fonctionne très mal	36	+ 9
. Pense que c'est à l'Etat de s'engager davantage dans la lutte contre le chômage	44	+ 8
. Vit en couple, conjoint inactif	28	+ 10
. Ouvrier	42	+ 8
. Aucun diplôme ou cep seulement	18	+ 5

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

* Rappel : il s'agit de la population salariée travaillant à temps plein.

Exemple de lecture : 92 % des individus de la classe 1 n'accepteraient pas une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée, soit 58 points de plus que dans l'ensemble de la population salariée exerçant à temps plein.

• **Classe 2 : Ceux qui ne désirent pas travailler à temps partiel, mais qui accepteraient une diminution de salaire sous conditions (40%)**

Ce groupe, le plus important en nombre, est composé, dans sa totalité, d'individus qui ne souhaitent pas travailler à temps réduit, mais qui, en cas de mesure de réduction de la durée du travail, accepteraient quand même sous certaines conditions une diminution de leur salaire. Une partie importante de ces personnes serait donc prête à travailler à 80 %, si leur salaire n'était diminué que de 10 %. Autrement dit, les personnes de ce groupe seraient prêtes à « franchir » le pas si des compensations,

essentiellement financières, leur étaient proposées. Cette classe se caractérise donc principalement par sa prudence : on met plus en avant ici le côté **conditionnel** d'une éventuelle diminution de salaire. On est aussi, ici, plus convaincu que c'est avant tout aux entreprises de s'engager davantage dans la lutte contre le chômage.

On notera qu'aucune caractéristique de type socio-démographique ne permet de définir le profil des individus présents dans la classe 2.

Tableau B : Caractérisation des individus de la classe 2 (40%)

	% dans le groupe	Ecart/moyenne*
. Accepterait, mais à certaines conditions, une diminution de salaire si une mesure de réduction de la durée du travail était proposée dans l'entreprise	91	+ 38
. Accepterait, mais à certaines conditions, une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée	86	+ 35
. Serait prêt à travailler à 80%, si le salaire n'était diminué que de 10%	71	+ 36
. Ne souhaiterait pas travailler à temps partiel avec diminution de salaire	100	+ 23
. Pense que c'est aux entreprises de s'engager davantage dans la lutte contre le chômage	51	+ 8

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

* Rappel : il s'agit de la population salariée travaillant à temps plein.

Exemple de lecture : 100% des individus de la classe 2 ne souhaiteraient pas travailler à temps partiel avec une diminution de salaire, soit 23 points de plus que dans l'ensemble de la population salariée exerçant à temps plein.

• **Classe 3 : Ceux qui désirent travailler à horaires réduits, mais qui mettraient des conditions à une diminution de salaire (15%)**

Bien moins importante quantitativement que les précédentes, cette classe se caractérise d'abord par le souhait exprimé par la quasi-totalité de ses membres de travailler à temps partiel. D'ailleurs, la plupart des enquêtés de ce groupe croient aux effets positifs du développement des emplois à temps partiel ou de la réduction de la durée du travail. Mais il reste que, si une mesure de réduction du temps de travail était généralisée ou proposée dans leur entreprise, ils n'accepteraient une baisse de leurs revenus qu'**en y mettant des conditions**.

Les membres du groupe considèrent probablement que si une diminution de la durée du travail était décidée, elle serait **généralisée et imposée**. De fait, on peut imaginer qu'ils souhaitent garder le libre choix de la part du temps de travail qu'ils désirent réduire, et donc de la partie de salaire à concéder.

Tableau C : Caractérisation des individus de la classe 3 (15%)

	% dans le groupe	Ecart/moyenne*
. Souhaiterait travailler à temps partiel avec diminution de salaire	95	+ 73
. Accepterait, mais à certaines conditions , une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée	93	+ 42
. Accepterait, mais à certaines conditions , une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était proposée dans l'entreprise	89	+ 36
. Préfère plus de temps libre à une augmentation du pouvoir d'achat	59	+ 19
. Pense que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage	77	+ 15
. Pense qu'une mesure de réduction de la durée du travail créerait effectivement des emplois	74	+ 12

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

* Rappel : il s'agit de la population salariée travaillant à temps plein.

Exemple de lecture : 95% des individus de la classe 3 souhaiterait travailler à temps partiel avec une diminution de salaire, soit 73 points de plus que dans l'ensemble de la population salariée exerçant à temps plein.

Comme pour la classe 2, aucune catégorie de la population n'apparaît ici plus particulièrement représentée.

• Classe 4 : Les demandeurs de TTR (12%)

A l'opposé des individus de la classe 1, ceux de la classe 4 se caractérisent par un choix personnel : celui de désirer travailler à temps réduit, même avec une diminution de salaire (69%, contre 22% en moyenne). Ces personnes affichent donc une plus grande préférence pour un accroissement de leur temps libre ; elles se montrent, de fait, plutôt favorables au développement du travail à temps partiel, dont elles pensent qu'il aura des effets positifs sur l'emploi.

Mais ce qui les différencie des membres de la classe 3 est que leur choix individuel du TTR s'accompagne d'une **acceptation, quasi totale et sans réserves**, d'une diminution de salaire, même en cas de généralisation d'une mesure de réduction du temps de travail. Ce choix s'accompagne également d'une plus forte conviction que l'efficacité de la mesure est tributaire d'une réduction de salaire modulée selon le niveau de rémunération. Dans ce groupe, on croit plus qu'en moyenne que les aménagements du temps de travail sont la mesure la plus efficace pour faire reculer le chômage (tableau D).

Tableau D : Caractérisation des individus de la classe 4 (12%)

	% dans le groupe	Ecart/moyenne*
. Accepterait une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée	99	+ 84
. Accepterait une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était proposée dans l'entreprise	94	+ 80
. Souhaiterait travailler à temps partiel avec diminution de salaire	69	+ 47
. Pense que la réduction de la durée du travail créerait effectivement des emplois	87	+ 25
. Préfère plus de temps libre à une augmentation du pouvoir d'achat	64	+ 24
. Pour que la mesure de réduction de la durée du travail soit susceptible de créer des emplois, il faudrait appliquer une réduction de salaire modulée selon le niveau de rémunération	55	+ 23
. Pense que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage	83	+ 21
. Pense que l'excédent du régime d'assurance-chômage doit servir à favoriser des aides pour la création d'emplois	69	+ 20
. Pense que l'aménagement du temps de travail est la mesure la plus efficace pour réduire le chômage	36	+ 15
. Ne s'impose pas de restrictions régulières de budget	57	+ 21
. Dispose, dans son foyer, de revenus mensuels supérieurs à 15 000 F.	51	+ 16
. Appartient à la PCS : cadre supérieur, profession intermédiaire	55	+ 15
. Femme	49	+ 14
. Est diplômé du supérieur	41	+ 14

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1997.

* Rappel : il s'agit de la population salariée travaillant à temps plein.

Exemple de lecture : 99% des individus de la classe 4 accepteraient (sans réserves) une diminution de salaire, si une mesure de réduction de la durée du travail était généralisée, soit 84 points de plus que dans l'ensemble de la population salariée exerçant à temps plein.

On remarquera que les femmes salariées sont davantage représentées ici, ainsi que les diplômés du supérieur, les cadres et les individus disposant, dans leur foyer, de revenus relativement confortables.

3. Conclusion

Il n'apparaît pas de critères socio-démographiques très fortement discriminants des attitudes des salariés en matière de travail à temps partiel ou de réduction du temps de travail, sauf pour les deux positions les plus extrêmes qui relèvent plutôt de choix personnels (les plus fervents adversaires du TTR ou les plus forts partisans) :

- . *Les plus forts partisans (12%)* : ce sont le plus souvent des femmes, des diplômés, aux revenus plutôt élevés dans leur foyer.

- . *Les adversaires (33%)* : ce sont davantage des ouvriers.

Par contre, aucun critère précis ne permet de qualifier socio-démographiquement les individus *prêts à accepter, mais sous conditions, une diminution de salaire (55% des salariés exerçant à temps plein)*.

ANNEXE 4

Opinions sur l'efficacité des mesures de lutte contre le chômage

Résultats 1990 à 1995

Les pouvoirs publics mettent en oeuvre de nombreuses mesures pour lutter contre le chômage (par exemple : contrats emploi solidarité, contrats de retour à l'emploi, conventions de conversion, stages pour les chômeurs de longue durée, ...). Selon vous, ces mesures sont-elles ?

	(en %)					Total
	Très efficaces	Assez efficaces	Peu efficaces	Pas du tout efficaces	Ne sait pas	
Début 1990	1,0	21,5	51,2	25,5	0,8	100,0
	22,5		76,7			
Début 1991	0,8	27,3	57,2	13,5	1,2	100,0
	28,1		70,7			
Début 1992	0,9	16,7	59,5	22,1	0,8	100,0
	17,6		81,6			
Début 1993	0,9	22,4	54,2	21,1	1,4	100,0
	23,3		75,3			
Début 1994	1,2	17,7	57,9	22,3	0,9	100,0
	18,9		80,2			
Début 1995	1,0	21,1	54,9	22,5	0,5	100,0
	22,1		77,4			

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

ANNEXE 5

CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANÇAIS
Enquête du début 1997

Questions posées à la demande de la DARES

AUX ACTIFS

A19 - Si, pour lutter contre le chômage, on proposait une mesure générale de réduction de la durée de travail, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ?

(Enumérez)

. Oui	13,7
. Oui, mais à certaines conditions	44,9
. Non	39,9
. <i>Ne sait pas</i>	1,5

A20 - Et si, dans votre entreprise, on proposait une mesure de réduction de la durée de travail pour lutter contre le chômage, accepteriez-vous, vous personnellement, une diminution de salaire ?

(Enumérez)

. Oui	14,6
. Oui, mais à certaines conditions	45,2
. Non	38,5
. <i>Ne sait pas</i>	1,7

A TOUS

J15 - Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, menacé de chômage ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

. Oui, mais personne n'est au chômage pour l'instant	16,6
. Vous, ou l'un des membres de votre foyer, êtes actuellement au chômage	18,8
. Non	64,6

T1 - A votre avis, le nombre de chômeurs va-t-il ?*(Enumérez)*

. Augmenter pendant plusieurs années	74,1
. Se stabiliser dans un avenir proche	22,2
. Diminuer dans un avenir proche	3,6
. <i>Ne sait pas</i>	0,1

T2 - Au cours des dix dernières années, avez-vous été au chômage ?*(Y compris période actuelle de chômage pour les enquêtés concernés)**(Enumérez - une seule réponse)*

. Oui, une fois	18,0
. Oui, deux fois	5,5
. Oui, trois fois ou plus	7,1
. Actuellement à la recherche d'un premier emploi	1,2
. Non, jamais	68,2

T3 - Selon vous, à quoi principalement est due l'importance du chômage actuel ?*(Notez la première réponse)*

. Modernisation, progrès	22,3
. Pas assez d'emplois	17,5
. Inadéquation de l'éducation, de la formation/marché de l'emploi	4,3
. Trop d'étrangers	1,9
. Charges trop lourdes	8,5
. Problème de mentalité	2,7
. Crise économique	10,6
. L'Etat, la politique, la gestion du gouvernement	6,9
. Les patrons, la politique patronale	11,7
. Problème de compétitivité des entreprises	3,9
. Le travail au noir	0,5
. Les femmes au travail	0,4
. Les emplois précaires	0,4
. Autres réponses	4,3
. Ne sait pas, non réponse	4,1

T4 - Actuellement, environ 45% des chômeurs ne reçoivent aucune indemnité de chômage. Vous personnellement, pensez-vous que tous les chômeurs devraient être indemnisés ?

. Oui	72,6
. Non	26,5
. <i>Ne sait pas</i>	0,9

T5 - Vous savez peut-être que les cotisations suffisent aujourd'hui à couvrir les dépenses d'indemnisation du chômage. Il y a même un excédent, c'est-à-dire davantage de ressources. Comment pensez-vous qu'il faudrait plutôt utiliser cet excédent ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

. Il faudrait indemniser un plus grand nombre de chômeurs ...	23,7
. Il faudrait augmenter le montant des allocations	6,8
. Il faudrait allonger la durée de versement des indemnités	13,1
. Il faudrait conserver cet excédent de ressources pour une période moins favorable	10,0
. Il faudrait favoriser des aides pour la création d'emplois	46,0
. <i>Ne sait pas</i>	0,4

T6 - Diverses mesures sont mises en oeuvre pour réduire le chômage. Parmi les suivantes, quelles sont les deux, dans l'ordre, qui vous paraissent le plus efficaces ?

(Présentez la liste - deux réponses)

	1ère réponse	2ème réponse
. Des aides en matière de formation	13,9	9,2
. Des aides spécifiques aux entreprises pour embaucher	14,6	11,9
. Un développement des préretraites	16,0	11,2
. Des allègements généraux des charges sociales des employeurs	20,2	14,5
. Des aménagements du temps de travail (temps partiel ...)	20,2	17,1
. Un développement des emplois publics ou associatifs (travaux d'intérêt général, ...)	6,0	12,1
. Un développement des emplois de proximité (aides ménagères, assistantes maternelles ...)	6,3	18,5
. <i>Ne sait pas</i>	2,8	5,5

T7 - Si l'on accordait aux employeurs un allègement des charges sociales, pensez-vous que l'on devrait, en contrepartie, leur demander plutôt :

(Présentez la liste - une seule réponse)

. De créer des emplois supplémentaires	53,7
. De développer la formation	5,3
. De favoriser l'embauche des chômeurs en grande difficulté (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI ...)	20,4
. De transformer des emplois à durée déterminée en emplois à durée indéterminée	15,3
. On ne doit pas leur demander de contrepartie	4,9 ----> Passer à T9
. <i>Ne sait pas</i>	0,4 -----> Passer à T9

T8 - Selon vous, les contreparties demandées aux employeurs devraient-elles être plutôt négociées ?

(Enumérez - une seule réponse)

. Au niveau national	29,8
. Au niveau régional ou départemental	12,5
. Au niveau des branches professionnelles	15,4
. Au niveau de chaque entreprise	41,4
. <i>Ne sait pas</i>	0,9

T9 - Pensez-vous que le développement des emplois à temps partiel peut effectivement réduire le chômage ?

. Oui	64,4
. Non	33,6
. <i>Ne sait pas</i>	2,0

T10 - A votre avis, si les employeurs n'embauchent pas, est-ce parce que... :

(Citez un à un - une réponse par ligne)

	OUI	NON	NSP
. Les cotisations sociales sont trop élevées ?	78,0	21,7	0,3
. Les entreprises n'ont pas besoin d'effectifs supplémentaires ?	39,2	59,9	0,9
. Les niveaux de salaires sont trop élevés ?	14,6	84,9	0,5
. Les entreprises ont des difficultés pour trouver du personnel compétent ?	43,8	55,3	0,9
. La durée du travail n'est pas assez souple ?	52,6	45,6	1,8

T11 - En cas de menaces de licenciements dans une entreprise, de quelle opinion vous sentez-vous le plus proche ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

. Il faut que les entreprises acceptent de réduire leurs marges pour garder leur personnel	49,5
. Il faut que les pouvoirs publics interviennent, notamment en versant des aides financées par l'impôt	13,8
. Il faut que les salariés de l'entreprise acceptent de réduire leurs salaires pour préserver l'emploi	14,7
. Il n'y a pas grand chose à faire, les entreprises doivent être libres de gérer leurs effectifs pour redresser leur situation	20,8
. <i>Ne sait pas</i>	1,2

T12 - Pour vous, que représente avant tout le travail ?*(Présentez la liste - une seule réponse)*

. Une source d'épanouissement personnel	20,4
. Un moyen d'insertion sociale	8,9
. Un moyen d'affirmation sociale	5,6
. Une source de revenu	64,3
. Autre	0,8
. <i>Ne sait pas</i>	-

T13 - Selon vous, les politiques adoptées en France pour résoudre les problèmes d'emploi ont-elles plutôt comme effet :*(Présentez la liste - une seule réponse)*

. D'aider les demandeurs d'emploi à s'insérer socialement	17,2
. D'aider les demandeurs d'emploi à retrouver un emploi	33,3
. D'apporter aux demandeurs d'emploi une aide financière	33,1
. D'apporter aux demandeurs d'emploi un soutien psychologique	11,2
. <i>Ne sait pas</i>	5,2

T14 - Pour lutter contre le chômage, certains proposent de ramener à 35 ou 32 heures la durée hebdomadaire de travail. A votre avis, une telle mesure créerait-elle effectivement des emplois ?

. Oui	60,0
. Non	39,3
. <i>Ne sait pas</i>	0,7

T15 - Selon vous, pour qu'une telle mesure puisse être susceptible de créer des emplois, faudrait-il plutôt appliquer :*(Présentez la liste - une seule réponse)*

. Une réduction de salaire égale à la diminution de la durée du travail	15,8
. Une réduction de salaire inférieure à la diminution de la durée du travail	13,9
. Une réduction de salaire modulée en fonction du niveau de rémunération	30,0
. Aucune réduction de salaire	39,3
. <i>Ne sait pas</i>	1,0

T16 - Vous paraît-il normal qu'un chômeur indemnisé ...*(Citez un à un - une réponse par ligne)*

- . Puisse exercer une activité réduite (activité à temps partiel rémunérée) tout en conservant une partie de son allocation ?
- . Puisse conserver son allocation pour se former ?
- . Doive justifier de sa recherche d'emploi pour conserver son allocation ?

	OUI	NON	NSP
. Puisse exercer une activité réduite (activité à temps partiel rémunérée) tout en conservant une partie de son allocation ?	75,6	24,2	0,2
. Puisse conserver son allocation pour se former ?	94,8	5,1	0,1
. Doive justifier de sa recherche d'emploi pour conserver son allocation ?	94,3	5,6	0,1

T17 - Voici une liste d'intervenants. Quels sont les deux qui, selon vous, devraient davantage s'engager aujourd'hui dans la lutte contre le chômage ?*(Présentez la liste - Classez les deux réponses)*

	1ère réponse	2ème réponse
. Les entreprises	40,1	29,7
. Les syndicats de salariés	7,8	10,1
. Les associations	1,3	3,8
. Les collectivités locales (régions, départements, communes)	13,6	29,3
. L'Etat	36,9	26,4
. Ne sait pas	0,3	0,7

T18 - Les entreprises peuvent bénéficier d'exonérations de charges sociales pour embaucher certains demandeurs d'emploi en difficulté (chômeurs de longue durée ...). Selon vous, ces aides favorisent-elles plutôt :*(Enumérez - une seule réponse)*

. Les demandeurs d'emploi concernés, qui n'auraient pas été embauchés sans ces aides	42,4
. Les entreprises, qui auraient de toutes façons embauché sans ces aides	56,2
. Ne sait pas	1,4

T19 - Les pouvoirs publics mettent en oeuvre de nombreuses mesures pour favoriser la réinsertion des personnes en difficulté (par exemple : contrats emploi solidarité, contrats de retour à l'emploi, stages pour chômeurs de longue durée, ...). Selon vous, ces mesures sont-elles ?*(Enumérez - une seule réponse)*

. Très efficaces	0,9
. Assez efficaces	18,6
. Peu efficaces	56,0
. Pas du tout efficaces	23,7
. Ne sait pas	0,8

N10 - Les pouvoirs publics mettent en oeuvre de nombreuses mesures pour lutter contre le chômage. Selon vous, ces mesures sont-elles ?

(Enumérez - une seule réponse)

. Très efficaces	0,2
. Assez efficaces	10,1
. Peu efficaces	63,1
. Pas du tout efficaces	26,2
. Ne sait pas	0,4

Dépôt légal : Octobre 1997

ISSN : 1242-7764

ISBN : 2-84104-090-9

COLLECTION DES RaPPORTS

Récemment parus :

**Les nouveaux arrivants au Revenu Minimum
d'Insertion**

Isa ALDEGHI - n°173 (1996)

**Les opinions des Français sur l'environnement et
sur la forêt**

Ariane DUFOUR, Jean-Pierre LOISEL - n°174 (1996)

**Le devenir des personnes entrées dans les dispositifs
d'insertion par l'économique**

Patrick DUBÉCHOT, Christine HENRIOT, Marie-Odile SIMON -
n°175 (1997)

L'accueil en urgence des personnes en difficulté

Isa ALDEGHI, Marie-Odile SIMON - n°176 (1997)

**Les chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise
bénéficiaires d'une aide publique**

Anne-Lise AUCOUTURIER - n°177 (1997)

Les médecins et l'alimentation

Aude COLLIERIE DE BORELY, Pascale HÉBEL - n°178 (1997)

**Des politiques de plein emploi à la pluralité des formes
juridiques de la relation de travail**

Anne-Lise AUCOUTURIER, Claude DIDRY - n°179 (1997)

Les aménagements des rythmes scolaires

Christine HENRIOT - n°180 (1997)

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : 01 40 77 85 01

ISBN : 2-84104-090-9

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie